

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

ENTRE :

La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins,
Représentée par son Président, M. David LISNARD, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du
Conseil Communautaire en date du 17 juillet 2020

D'une part,

ET :

L'État,

Représenté par M. Bernard Gonzalez, préfet des Alpes-Maritimes,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

Anne FRACKOWIAK-JACOBS, Sous-préfète de l'arrondissement de Grasse

Sébastien LEROY, Vice-président de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins, Maire de Mandelieu-La Napoule

Richard GALY, Vice-président de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins, Maire de Mougins

Marc OCCELLI, Adjoint au Maire du Cannet

AR Prefecture

006-200039915-20220106-CONTRELANCECRTE-CC
Reçu le 13/01/2022
Publié le 13/01/2022

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

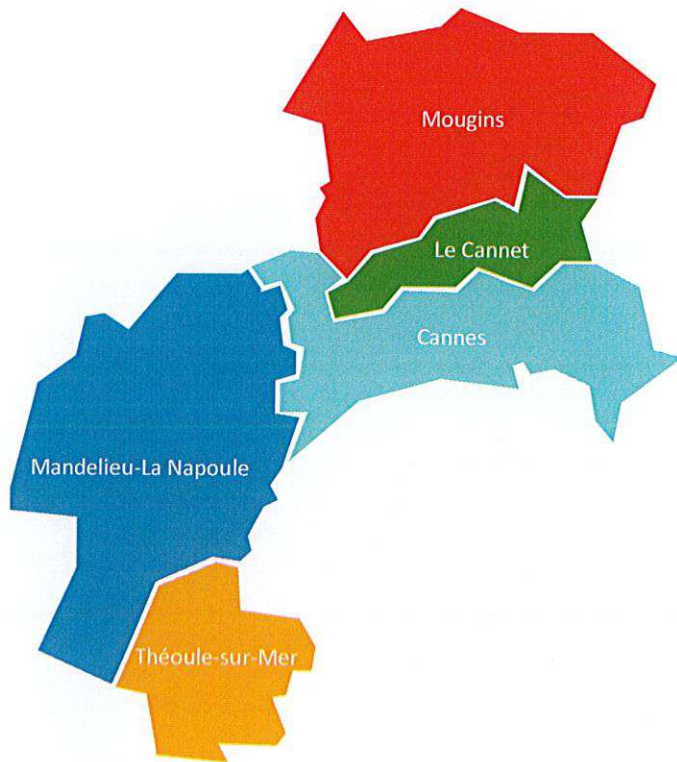
Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.



L'Agglomération Cannes Pays de Lérins est aujourd'hui la 2^e communauté d'agglomération la plus peuplée des Alpes-Maritimes.

CARTE D'IDENTITÉ

Date de création : 1^{er} janvier 2014

Situation : Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur / Département des Alpes-Maritimes

Superficie : 95 km²

Population : 160 000 habitants environ

COMPÉTENCES

2014

Compétences obligatoires

- Développement Économique : animation et structuration du Pôle d'Excellence Nautisme.
- Aménagement de l'espace communautaire : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), schéma de secteur et Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).
- Transports publics : régie des transports publics PALM BUS.
- Équilibre social de l'habitat : Programme Local de l'Habitat (PLH) et réserves foncières.

Compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :
 - > Lutte contre la pollution de l'air et le bruit ;
 - > Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
 - > Traitement des déchets et gestion des déchetteries.

2015

Compétences obligatoires

- Politique de la Ville :
 - > Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du Contrat de ville ;
 - > Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale.
- Développement Économique :
 - > Accompagnement à l'emploi : Maisons de l'Économie et de l'Emploi à Mandelieu-La Napoule et Mougins.

2016

Mutualisation

Création des services communs de Cannes Pays de Lérins : Systèmes d'Information et des Télécommunications (SIT), Systèmes d'Information Géographique (SIG), Habitat, Aménagement du Territoire et Routage.

Compétences obligatoires

- Développement Économique :
 - > Zones d'activités : Cannes-Roubine et Ferrandou à Mougins ;
 - > Accompagnement des entreprises de la filière du nautisme.
- Équilibre social de l'habitat :
 - > Actions et aides financières en faveur du logement social et à destination des personnes défavorisées ;
 - > Action d'amélioration du parc immobilier bâti.

Compétences optionnelles

- Voirie et parcs de stationnement en lien avec le BHNS (parking relais) ;
- Équipements culturels et sportifs : centre aquatique du Grand Bleu à Cannes.

Compétences facultatives

- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et grand cycle de l'eau ;
- Création, aménagement, gestion et promotion du Parc Marin de Cannes Pays de Lérins ;
- Soutien à l'organisation des circuits nature pédestres et VTT reliant plusieurs communes membres ;
- Organisation de nouvelles manifestations et d'actions culturelles et sportives ;
- Promotion des activités du Syndicat Mixte du centre éducatif et culturel des Campelières à Mougins.

2017

Mutualisation

Création d'un service commun communication et relations publiques avec la ville de Théoule-sur-Mer et avec le SICASIL. Création des services communs : "Moyens Généraux", "Finances", "Travaux" et "Cycles de l'eau" entre l'Agglomération Cannes Pays de Lérins et le SICASIL.

Compétences obligatoires

Développement Économique :

- Intégration de l'ensemble de la compétence (zones d'activités et actions du développement économique) ;
- Promotion du tourisme ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Rattachement de l'Office Public de l'Habitat (O.P.H.) Cannes et Rive Droite du Var.

Compétences optionnelles

- Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ;
- Mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE).

Compétences facultatives

- Collecte des encombrants et des dépôts sauvages ;
- Contribution obligatoire au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

2019

Compétences obligatoires

- Développement économique :
Politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales : élaboration d'un diagnostic en matière de restructuration ou de modernisation des zones commerciales.

Compétences facultatives

- Création, aménagement et gestion de réseaux d'eau brute à partir des eaux usées traitées de la station d'épuration Aquaviva ;
- Gestion des réseaux publics d'irrigation de la Basse Vallée de la Siagne dont le Canal du Béal depuis l'ouvrage de captage jusqu'à son exutoire en mer ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains sur les quartiers Frayère, Bastide Rouge, Roubine et leurs zones contigües.

2020

Compétences obligatoires

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ;
- Eau ;
- Assainissement des eaux usées (incluant les eaux pluviales).

2021

Compétences facultatives

- Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains répondant aux critères suivants :
 - réseaux dont l'énergie est issue de l'exploitation du milieu marin ;
 - réseaux dont l'énergie est issue de l'exploitation des services publics industriels communautaires (collecte et traitement des déchets, assainissement des eaux usées, mobilité, etc.) ;
 - réseaux dont l'objet répond de plein droit à l'exercice des compétences communautaires (aménagement des espaces, renouvellement et rénovation urbaine, développement économique, etc.).Il s'agit notamment des projets identifiés suivants (liste non exhaustive) :
 - réseau de chaleur/froid alimenté sur les quartiers de la Frayère, Bastide Rouge, Roubine et leurs zones contigües ;
 - réseau de chaleur/froid issue d'une centrale énergétique à haute qualité environnementale, alimentée par des déchets, situé sur les territoires de Cannes, Le Cannet et Mandelieu-La Napoule ;
 - réseau de chaleur/froid et centrale de thalassothermie alimentée par l'eau de mer couvrant les besoins thermiques des bâtiments situés sur la bande littorale dense au niveau du boulevard de la Croisette et de l'hyper-centre sur le territoire de Cannes ;
 - réseau de chaleur/froid alimenté par les calories générées par les eaux usées des collecteurs principaux et en sortie de la station d'épuration Aquaviva sur les territoires de Cannes et de Mandelieu-La Napoule. ».

Mutualisation

- Création d'un service commun des services techniques entre l'Agglomération Cannes Pays de Lérins, la Commune de Cannes, le SICASIL et le SMED.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire

2.1 Ambition du territoire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Les orientations stratégiques de territoire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins portent l'ambition politique et stratégique du territoire. Elles relient l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire à définir ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement de ses acteurs. Le rapport d'orientations stratégiques de territoire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins est annexé au présent contrat.

- **Résumé du rapport d'orientations stratégiques du territoire**

1° Un territoire attractif, protégé, performant

Après avoir connu un fort développement depuis sa création en 2014, la Communauté d'agglomération Cannes Lérins et ses communes membres ont fait le choix de se recentrer sur la mise en valeur de leur patrimoine, en favorisant les opérations de renouvellement urbain.

Cette démarche répond pleinement aux objectifs des schémas d'aménagement qui prônent une diminution de la consommation foncière, afin de protéger l'environnement, favoriser la mise en valeur des particularités et des complémentarités de nos territoires et les rendre plus compétitifs pour l'avenir.

En outre, afin de renforcer l'attractivité du territoire, une stratégie de filières a été mise en place en matière de développement économique. Les secteurs d'activités dédiés à l'évènementiel et au tourisme, au spatial, aux industries culturelles et créatives, à la silver économie, constituent ainsi des axes d'intervention prioritaires de la collectivité. En outre, l'agriculture, s'inscrit également au cœur du projet de territoire en privilégiant les circuits courts producteurs-consommateurs, ou en développant un projet alimentaire territorial.

2° Un développement respectueux de l'environnement

La diminution des ressources de notre planète nous impose de faire évoluer rapidement et significativement nos pratiques pour réduire la consommation énergétique de nos bâtiments, développer une offre de transport compatible avec les objectifs de réduction de gaz à effet de serre et de mise en valeur des énergies propres.

Nous poursuivons également le développement d'un réseau de transport public performant qui couvre l'ensemble de notre territoire et assure la liaison avec les territoires voisins pour être progressivement une alternative aux transports individuels plus polluants, en complément d'une mobilité douce également encouragée.

La transition énergétique constitue enfin une priorité majeure portée par le Président, les Vice-Présidents et les élus communautaires subdélégués, qui ont souhaité développer un plan d'actions complet, autour de projets stratégiques (réseaux de chaleur, centrale de production d'énergie alimentée par des déchets...) permettant de développer des énergies renouvelables afin de participer à la réduction des gaz à effets de serre et de limiter l'impact des activités du territoire sur le réchauffement climatique.

3° La nécessaire prise en compte du changement climatique

Cette démarche est indispensable tant pour préserver les biens et les personnes des intempéries de plus en plus violentes et destructrices que pour en atténuer les impacts et préserver les ressources naturelles.

Ainsi, le PAPI Cannes Lérins, signé le 14 janvier 2021, prévoit un programme d'études et de travaux répartis sur 18 ans (3 programmes) pour lutter contre les inondations. A l'inverse, la pénurie d'eau et les périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes nous incitent à utiliser pour l'avenir les eaux traitées de notre station d'assainissement, pour l'agriculture et le maintien à niveau des nappes phréatiques.

Il est enfin essentiel de préserver notre patrimoine naturel exceptionnel. La mer doit ainsi être protégée, les paysages uniques de notre territoire mis en valeur, et les espaces naturels valorisés, au cœur même de nos cités.

2.2 Ambition du territoire à l'échelle du pôle métropolitain CAP AZUR

Le chapeau stratégique métropolitain du projet de territoire est annexé au présent contrat.

Un territoire riche et attractif mais vulnérable

Le territoire du pôle métropolitain de CAP AZUR, bien que vaste et diversifié, présente des caractéristiques communes. On note ainsi un territoire de renommée internationale, générateur d'une grande attractivité résidentielle et touristique grâce à des paysages et un patrimoine de grande qualité, mais également diversifié avec sa bande littorale, son moyen-pays et son haut-pays. On y trouve ainsi des espaces naturels riches et protégés, une agriculture spécifique avec notamment les plantes à parfum qui complète un territoire de terroirs variés.

Ce territoire accueille par ailleurs des activités économiques de pointe dans différents domaines, du tourisme aux nouvelles technologies et des actifs qualifiés.

Le territoire est aujourd'hui très bien desservi par des réseaux structurants.

Pour autant, la géographie même du territoire le contraint et limite son développement, le territoire de CAP AZUR faisant globalement face à une pénurie de foncier disponible et à des risques naturels importants (inondations, ruissellement, incendie, mouvement de terrain), entraînant des difficultés à construire suffisamment de logements pour répondre à l'attractivité résidentielle. La cohabitation des différentes fonctions sur le territoire est ainsi complexe, entre infrastructures de mobilité et réseaux générant des nuisances, émiettement des activités économiques, terres agricoles subissant la pression foncière. Ceci génère par ailleurs une congestion forte, notamment pour rejoindre les différents pôles économiques depuis les zones plus résidentielles du territoire, en particulier entre les parties Est et Ouest de CAP AZUR.

De plus, la diversité du territoire apparaît comme un enjeu, avec une disparité entre bande littorale, moyen-pays et haut-pays en termes d'accès aux services, de fracture numérique, de revitalisation de certains centres-villes ou bourgs-centres, le territoire n'étant pas homogène.

C'est aussi un territoire qui a subi la crise sanitaire et économique liée à la Covid-19, du fait d'une dépendance forte au tourisme et à l'événementiel qui ont été particulièrement impactés.

Enfin, le territoire de CAP AZUR est confronté au vieillissement de sa population avec un fort accroissement de personnes entrant dans la dépendance à court terme.

Il apparaît par ailleurs particulièrement vulnérable au changement climatique. Outre sa sensibilité aux risques naturels, son littoral est soumis au retrait du trait de côte. Par ailleurs, afin de préserver leurs ressources naturelles maritimes, les EPCI du littoral souhaitent s'engager conjointement dans l'élaboration d'un Schéma Territorial de Restauration Ecologique. La ressource en eau constitue, enfin, un enjeu majeur, et pourrait devenir, à très court terme, un élément limitant le développement du pôle métropolitain.

Le territoire de CAP AZUR peut cependant rebondir tant par les nombreuses coopérations déjà engagées à l'échelle du pôle métropolitain, des projets européens ou d'autres cadres de coopérations que par les tendances déjà en cours (circuits courts) ou renforcées par la crise sanitaire (tourisme de proximité, mobilité et nouveaux modes de travail...).

Trois ambitions pour le territoire de CAP AZUR

De cette matrice commune ressort ainsi un certain nombre d'enjeux similaires, qui se traduisent dans les 3 ambitions stratégiques et les 13 orientations retenues pour le territoire de CAP AZUR.

Ainsi, les 4 EPCI de CAP AZUR se retrouvent dans les ambitions suivantes :

1. **Un territoire résilient face au changement climatique et aux risques naturels pour conserver la qualité de vie de ses habitants**
2. **Une cohésion sociale et territoriale qui offre toutes les facettes de la qualité de vie, équilibrée entre sa bande littorale, son moyen pays et son haut-pays**
3. **Un territoire qui relance son attractivité économique en innovant pour une économie durable**

Parmi les 13 orientations retenues, 4 ont été identifiées comme directement opérationnelles au sein du pôle métropolitain CAP AZUR car faisant déjà l'objet de coopérations à cette échelle.

Un territoire résilient face au changement climatique et aux risques naturels pour conserver la qualité de vie de ses habitants

Territoire qui fait face aux risques naturels, CAP AZUR se doit ainsi de construire sa résilience face à ces risques et au changement climatique pour protéger ses habitants et maintenir la qualité de vie qui fait la force et la renommée du territoire. Maintenir cette qualité de vie par la résilience passe par **l'anticipation du changement climatique et de ses conséquences sur l'agriculture pour construire l'agriculture durable de demain**, et ainsi offrir une alimentation de qualité pour les habitants mais aussi un devenir pour les agriculteurs du territoire ou ceux souhaitant s'y installer. Cette thématique opérationnelle vise à renforcer la place de l'agriculture et à en faire une voie d'excellence écologique du territoire, en restaurant des capacités d'accueil de projets agricoles par la reconfiguration de friches agricoles, en développant la recherche et développement au bénéfice de l'agriculture durable et en mobilisant l'agriculture locale au bénéfice d'une alimentation de qualité et des filières industrielles du territoire (notamment la filière plantes à parfums – saveurs – senteurs).

C'est aussi **tendre vers une réduction des déchets, un traitement optimisé et une meilleure valorisation**, en poursuivant les efforts de sensibilisation pour les réduire, en identifiant des solutions communes de traitement des déchets, en optimisant la collecte et en œuvrant pour une véritable économie circulaire sur cette question.

Être résilient face au changement climatique passe aussi par **la transition énergétique** dans tous les domaines pour décarboner au plus vite l'énergie et atténuer le changement climatique : par le déploiement des énergies nouvelles renouvelables et en agissant pour une mobilité décarbonée.

La **valorisation des espaces naturels et de la biodiversité**, véritable force du territoire, doit également être recherchée afin de préserver ces espaces, source de services écosystémiques. A ce titre, le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur faisant partie du périmètre de CAP AZUR, les actions et dispositifs mis en œuvre sur ce territoire pourront être intégrés au CRTE.

C'est également un vecteur pour construire **la résilience aux risques naturels** qui tendent à s'accroître avec le changement climatique. La gestion du trait de côte doit faire l'objet d'une attention particulière, en envisageant les mesures d'adaptation et de recomposition spatiale du littoral nécessaires.

Enfin, et afin d'anticiper les conséquences à venir du changement climatique et ses pressions qui vont grandir, **la protection de la ressource en eau et l'anticipation de la baisse des ressources hydriques apparaît essentielle**, tant pour les activités économiques, agricoles que pour le maintien de la qualité de vie sur le territoire de CAP AZUR.

Une cohésion sociale et territoriale qui offre toutes les facettes de la qualité de vie, équilibrée entre sa bande littorale, son moyen-pays et son haut-pays

Construire la cohésion sociale et territoriale au bénéfice d'un territoire équilibré et de la qualité de vie des habitants, c'est **construire une mobilité décarbonée** à l'échelle de CAP AZUR pour offrir des conditions de mobilité améliorées pour les habitants et moins émettrices de gaz à effet de serre, en poursuivant le développement du véhicule électrique par l'installation des infrastructures de recharge et le changement de flottes de véhicules (particuliers et de transport en commun) et en développant la mobilité à l'hydrogène. C'est aussi faciliter l'interconnexion des réseaux de transport en commun et la meilleure information des habitants pour les trajets traversant plusieurs EPCI, en particulier pour les trajets Est-Ouest. Le développement des mobilités douces pourra également concourir à un apaisement de ces trajets Est-Ouest en partie liés à la spécialisation des secteurs (résidentiels ou économiques).

Cela passe également par **une offre de services équilibrée sur le territoire pour un accès de tous**, en s'appuyant sur une articulation entre lieu physique et numérique.

Maîtriser la consommation foncière pour préserver les différents usages et **privilégier les centralités** pour des centres villes et centres bourgs vivants sur tout le territoire apparaît comme une condition essentielle pour un développement soutenable et apaisé du territoire.

C'est enfin **s'adapter au vieillissement de la population, par le développement de la silver economy** pour un déploiement d'offres adaptées aux personnes âgées dans tous les domaines, afin d'offrir une qualité de vie qui se maintient avec l'âge.

Un territoire qui relance son attractivité économique en innovant pour une économie durable

Enfin, le territoire de CAP AZUR souhaite relancer son attractivité économique au bénéfice d'une économie durable, dans un contexte de crise sanitaire qui a diversement touché son économie (impacts importants sur le tourisme et l'événementiel, résilience plus forte sur les autres filières d'excellence). **L'affirmation de l'identité économique du territoire par le soutien aux filières d'excellence** (spatial, événementiel, industries créatives, nouvelles technologies/numérique, intelligence artificielle, silver economy, agritech, filière plantes à parfums - saveurs - senteurs, nautisme) s'avère ainsi plus que jamais d'actualité, portée également par l'ambition d'assurer un équilibre habitat/emploi à l'échelle locale favorisant la ville des courtes distances, le tout dans le respect d'une trajectoire de transition écologique (foncier, émissions de gaz à effet de serre...).

Ce renforcement de l'attractivité économique va de pair avec le **renforcement de l'enseignement secondaire au supérieur en lien avec les filières existantes et en devenir et plus largement la diversification de**

L'enseignement supérieur. Il est ainsi indispensable d'offrir des conditions d'études aux étudiants locaux voire de rayonner en matière d'enseignement supérieur pour s'affirmer comme un pôle d'enseignement supérieur et économique à part entière. Par ailleurs, ce renforcement et cette diversification de l'offre doit également se traduire sur le segment de la formation continue.

En lien avec l'orientation précédente, le **renforcement des services aux jeunes et aux étudiants** constitue un axe de travail pour leur permettre de vivre sur le territoire dans des conditions optimales.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le Rapport d'orientations stratégiques de la C.A.C.P.L approuvé par le Conseil Communautaire n°1 du 27 septembre 2021

Orientation stratégique n°1 – renouvellement urbain, dynamisme économique et cohésion sociale

Action stratégique n° 1 : Engager le renouvellement urbain et la valorisation du territoire

- Opérer le renouvellement stratégique de Cannes la Bocca Grand Ouest.
- Conduire un grand projet de renouvellement urbain à la Frayère
- Des ambitions multiples portées par les communes sur l'ensemble du territoire

Action stratégique n° 2 : Développer nos filières stratégiques pour renforcer notre attractivité territoriale et impulser la relance économique.

- Construire et déployer une stratégie de filière économique
- Ancrer territorialement ces filières au travers de grands projets économiques.

Action stratégique n°3 : Des équipements culturels, sportifs et de proximité citoyenne au service de la cohésion sociale.

Orientation stratégique n°2 : Transition énergétique et valorisation environnementale

Action stratégique n° 1 : Réduire notre consommation énergétique : un plan écologique ambitieux.

Action stratégique n°2 : agir pour la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés

- Conduire des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics.
- Soutenir la rénovation énergétique de l'habitat privé par la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Action stratégique n° 3 : S'engager en faveur d'une mobilité décarbonnée

- Densifier le réseau d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) dans le cadre du plan climat énergie du territoire de l'Ouest 06
- Renouveler la flotte de notre réseau de transport Palm Bus : le tournant vers l'électrique
- Faire de Cannes Lérins, un territoire pionnier en matière d'hydrogène vert

Action stratégique n°4 : Développer les mobilités du quotidien

- Poursuivre la structuration d'un réseau de transport public performant, au bénéfice des usagers
- Construire des parkings relais et des parkings multimodaux pour favoriser l'intermodalité
- Favoriser les mobilités douces
- Adapter la stratégie intercommunale d'organisation de la mobilité à l'horizon 2030 : une démarche participative

Action stratégie n°5 : Optimiser la gestion de nos déchets

- Améliorer la performance de la collecte à l'échelle intercommunale
- Favoriser le tri sélectif
- S'engager en faveur de la valorisation de nos déchets
- Solutionner durablement les crises récurrentes en matière de traitement des déchets dans les Alpes-Maritimes.

Orientation stratégique n° 3 : Résilience et préservation de nos ressources naturelles

Action stratégique n° 1 : protéger les habitants et les biens contre le risque inondation

Action stratégique n° 2 : œuvrer en faveur de la préservation de la qualité de l'air et de la protection du climat

Action stratégique n° 3 : préserver nos ressources en eau

Action stratégique n° 4 : remettre la nature au cœur des projets urbains de territoire

Action stratégique n°5 : soutenir le développement de l'agriculture
Action stratégique n°6 : la mer, une ressource à protéger et à valoriser

Les orientations stratégiques feront l'objet de fiches descriptives, objet d'un futur comité de pilotage et jointes aux avenants à venir du présent contrat..

Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Etat des lieux de la contractualisation sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (tableau récapitulatif en annexe)

Dispositifs de contractualisations sectorielles

- *Convention relative à l'enseignement artistique et culturel*
- *Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO)*
- *Contrat culture, territoire, enfance, jeunesse (CTEJ)*
- *Bibliothèques*
- *Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA)*
- *Plan climat air énergie territorial*
- *Convention pour le logement des travailleurs saisonniers*
- *Insertion par l'activité économique*
- *Entreprises adaptées*
- *FIPH*

Programme d'appui

- *New Deal*
- *Tiers lieux*

Dispositifs sur une zone géographique

- *TEPCV*
- *Territoire d'industrie*

Quartiers Politiques de la ville

- *Contrat de ville*
- *Cellule d'emploi*
- *Point insertion par l'accueil et la formation*
- *Programme de rénovation urbaine NPNRU*
- *Contrat local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD)*
- *Actions de prévention promotion de la santé*

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

4.4.1 Le Pôle métropolitain CAP AZUR

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires des quatre EPCI constituant le pôle métropolitain CAP AZUR.

Le Pôle Métropolitain CAP AZUR est un outil de coopération de projets et d'actions communes.

CAP AZUR, c'est :

- Un bassin de vie de 450 000 habitants soit 41% du 06 (06 : 1 083 312 habitants) ;
- 86 communes soit 52% des communes du 06 (06 : 163 communes) ;
- 1956,15 km² ;
- 70 464 entreprises et établissements tous domaines confondus soit 45% des entreprises et établissements du 06, 156 985 entreprises dans le 06) dont 1777 entreprises spécialisées dans la Recherche et Développement ;
- 143 554 emplois privés tous secteurs confondus soit 31% du 06 (06 : 462 973) : 17 217 emplois industriels (près de 50% des emplois industriels du Département), plus de 20 000 emplois dans le secteur du Tourisme soit 30% du Département 06+ Monaco ;
- 300 000 visiteurs congressistes soit plus de 60% des touristes congressistes du Département +Monaco ;
- Le Pôle concentre 35% du Tourisme de loisirs du Département 06 + Monaco : 15% Cannes, 17 % CASA, 3% CAPG,
- Plus de 10 000 places de port soit plus de 60% de la capacité des Alpes-Maritimes ;
- Des entreprises de renommée internationale : Thalès Alenia Space, Chanel, Huawei, le Pôle Parfumerie de Grasse ;
- CASA : première technopole d'Europe ;
- Cannes-Mandelieu : 2^{ème} aéroport d'aviation d'affaires de France avec 13 482 passagers en 2016 ;
- Des événements de renommée mondiale.

Parmi les objectifs majeurs et les actions déjà menées depuis la création de CAP AZUR, nous pouvons noter:

Une transition énergétique encouragée

- avec 120 bornes de recharge pour véhicules électriques implantées sur le territoire depuis février 2018 (Cannes Lérins, Pays de Grasse, Sophie Antipolis), plus de 13600 charges effectuées en 2020 soit 42 % d'augmentation sur l'année, 286 abonnés soit plus de 50% / 2019 Déploiement en cours sur CCAA .
- Cadastre solaire, un service étendu à l'échelle du pôle, qui permet de détecter le potentiel solaire de sa toiture, d'effectuer une simulation financière et d'obtenir un devis pour s'équiper en panneau solaire, mise en ligne du site internet en octobre 2019, des économies pour l'habitant tout en préservant l'environnement.
- La production d'hydrogène vert avec proposition de Cannes Lérins aux autres EPCI d'une estimation de leur besoin respectif, en février 2021

La sensibilisation du public à la gestion des déchets intensifiée

- par une campagne de communication « Le tri ma seconde nature » lancée en novembre 2018 : 400 affiches « Mon avenir c'est le bac jaune », 151 écrans mutualisés, 21 déchetteries mutualisées ;
- la promotion du compostage individuel ou en équipe : distribution gratuite de composteurs formation et distribution du Guide du compostage Cap Azur, le gisement des matières fermentescibles représente 40 à 60% de la poubelle grise, soit près de 80 000 tonnes : 2488 composteurs individuels distribués, 23 sites de compostages collectifs ouverts au public, 92 sites en écoles, 52 en immeubles, 17 en entreprises.
- l'opération familles zéro déchet, soit 358 familles participantes en 2019 sur Cap Azur, a généré une réduction de 36% du contenu de la poubelle grise et de 26% de la poubelle jaune ;
- la campagne de communication « Zéro déchet c'est pas si compliqué ».
- La campagne Stop pub en avril 2021
- La signature du groupement de commande pour l'élaboration des PLPDMA en février 2021

Une offre culturelle à l'accessibilité renforcée

- avec l'application « Cap Azur Culture » lancée en Juin 2018 avec le recensement des offres préférentielles notamment pour la jeunesse, qui n'est plus accessible depuis juin 2019 en raison du dépôt de bilan de l'opérateur,
- l'opération pic de lecture sur l'axe littoral montagne en juillet 2019, pour amener la culture dans des lieux où l'accès est limité ;
- l'extension de la carte Lol 16-25 à l'échelle du pôle métropolitain en septembre 2019.

Un service aux entreprises optimisé

- avec la mise en réseau des 5 pépinières de Cap Azur ;
- le Pass entrepreneurs ;
- le Guide de l'offre entrepreneuriale en octobre 2018 : 4 pépinières, 151 startups, 15 espaces de coworking, 150 entrepreneurs détenteurs du Pass Cap Azur.

Le retour à l'emploi des personnes en difficultés favorisé

- renforcement de la clause sociale dans les marchés publics ; ce dispositif constitue un lien entre investissements des pouvoirs publics et réalité sociale du terrain ;
- guide de la clause sociale dans les marchés publics à destination des acheteurs, réalisé en juillet 2019.

Des déplacements facilités

- avec le Compagnon mobilité Cap Azur, lancé en décembre 2018, qui permet en un clic de recenser toute l'offre des transports publics urbains de Cannes Lérins, Sophia Antipolis et Pays de Grasse, 3 réseaux de bus connectés (Envie bus, Palm bus, Sillage+ la SNCF, plus de 150 lignes plus de 3 000 points d'arrêts, plus 20 millions de voyages par an ;
- le service Handi-mobilité à l'échelle du Pole métropolitain à la demande en juillet 2019 ;
- chiffres clés Palm à la demande Cannes Lérins : 583 adhérents, 183 556 courses en 2019 (548 adhérents et 15 288 courses en 2018) ;
- la mise en place du plan vélo avec l'élaboration d'un schéma d'orientation cyclable métropolitain, pour donner au vélo une place renforcée et assurer la continuité et la sécurité des itinéraires avec de 138 km de pistes (réalisées, à finaliser ou à aménager) sur 4 axes prioritaires : Euro vélo 8 55km, Route des balcons 56Km, Mougins le haut-Sophia 4Km, Grasse-Biot 23Km ;
- Une motion pour un positionnement commun relative à la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, pour la fusion des phases 1 et 2, en juillet 2019
- Des économies réalisées grâce à une convention avec l'UGAP à l'échelle métropolitaine afin d'obtenir les meilleurs prix pour les communes et les Agglomérations de l'ouest du département, signée en juillet 2019, pour l'achat de véhicules et de carburant
- La recherche de synergie en matière de production agricole et d'approvisionnement de proximité entre les EPCI du pole métropolitain à travers leurs Projets Alimentaires Territoriaux respectifs, le 8 avril 2021.

L'intercommunalité des intercommunalités, c'est raisonner à la bonne échelle pour relever ensemble les grands défis : le numérique et les perspectives offertes par le développement de l'intelligence artificielle, le défi environnemental et celui de la gestion des déchets et du tri, le développement de notre attractivité économique pour, ensemble, être plus compétitifs dans un environnement concurrentiel national et international de plus en plus féroce.

4.1.2 Les syndicats et satellites de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

1. Le SICASIL (Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup)

Le SICASIL, Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, est l'autorité organisatrice du service de l'eau potable sur le territoire regroupant les communes d'Auribeau-sur-Siagne, Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins, Pégomas, La Roquette-sur-Siagne, Théoule-sur-Mer et Vallauris-Golfe Juan.

L'action du SICASIL s'inscrit depuis 2001 dans une politique environnementale forte au travers de la protection de la ressource en eau et de la réduction des fuites sur le réseau d'eau potable.

Les économies d'eau constituent une véritable priorité dans la gestion du service l'eau potable de l'agglomération cannoise.

A ce titre, le syndicat porte un programme ambitieux d'investissement pour la fiabilité et la modernisation de ses infrastructures de production et de distribution d'eau potable.

Les économies d'eau ainsi réalisées contribuent à diminuer les prélèvements effectués sur le milieu naturel.

Entre 2001 et 2021, le SICASIL a optimisé significativement la performance des réseaux d'eau potable avec une amélioration des rendements de 69 % à près de 85%.

Le programme pluriannuel de renouvellement des canaux d'adduction d'une part et des réseaux et branchements d'autre part contribuent à maintenir le niveau de rendement atteint et préserver durablement les ressources en eau des bassins versants de la Siagne et du Loup.

Les projets portés par le SICASIL sont annexés au présent contrat.

2. Le SMED

Le traitement des déchets sur le territoire métropolitain CAP AZUR est assuré par 2 syndicats de traitement : UNIVALOM et SMED.

La problématique du traitement des déchets est très prégnante sur ce territoire : les capacités de traitement présentes sur le territoire ne permettent pas de traiter la totalité des déchets produits par le territoire, et la pénurie d'équipements de traitement génère des surcoûts de plus en plus importants pour les collectivités.

Les syndicats UNIVALOM et SMED œuvrent ainsi à améliorer les équipements existants, prévoir de nouveaux outils et diversifier les filières locales pour optimiser la valorisation de leurs déchets.

Le syndicat UNIVALOM traite les déchets ménagers produits par la population de son territoire, qui compte 29 communes, soit 269 358 habitants avec 250 958 tonnes de déchets par an (932 kg/hab/an).

UNIVALOM exerce ses compétences pour les études, la réalisation et la gestion en matière de :

- Pour l'ensemble de ses membres :
 - Centres de tri
 - Quais de transfert
 - Transport depuis les quais de transfert jusqu'aux installations de traitement
 - Équipements de traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés, et notamment l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes
- De façon optionnelle, et sur demande d'un ou plusieurs membres et sur décision du Comité syndical prise à la majorité absolue : Gestion de déchetteries.

UNIVALOM gère l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) d'Antibes, via un Partenariat Public Privé confié à Véolia, et qui permet de traiter tous les déchets ménagers non-valorisables de ses membres. En 2019, cette usine a fourni l'électricité à près de 15 000 foyers et a produit 74 036 Wh. UNIVALOM souhaite désormais proposer de la trigénération en développant un réseau de chaleur et un réseau de froid aux alentours de l'UVE (sur les communes d'Antibes, Valbonne, Vallauris)

Il assure depuis 2015, la gestion des déchetteries du Cannet, Mougins et Mouans-Sartoux, et depuis le 1er janvier 2018, les 10 de l'Agglomération Sophia Antipolis. Des travaux de modernisation et d'agrandissement ont été menés sur les déchetteries du Cannet, de Mougins et Mouans Sartoux. Suite au réaménagement de la zone d'activités, la déchetterie d'Antibes va être déplacée et modifiée pour faciliter l'accueil des professionnels.

UNIVALOM travaille également sur la réalisation d'une plateforme de compostage, qui permettra de valoriser l'ensemble des déchets verts produits sur son territoire voire sur le territoire Cap Azur. Cette plateforme pourrait également accueillir les biodéchets, ce qui facilitera la mise en place des collectes correspondantes.

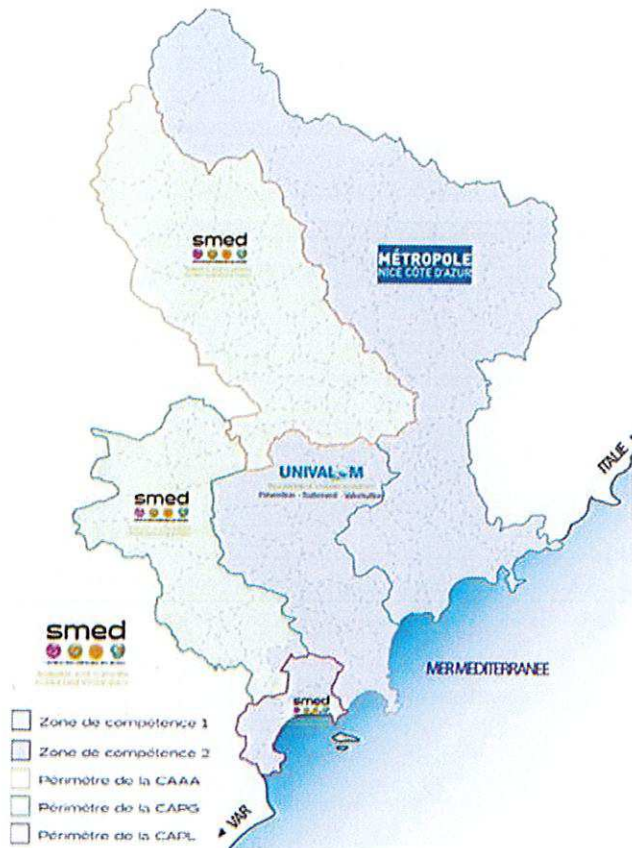
Le Syndicat gère également, depuis 2018, les équipes de communication de proximité, pour les 3 agglomérations adhérentes : la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Cannes Pays de Lérins (hormis Cannes) et Pays de Grasse (uniquement pour Mouans-Sartoux).

Le syndicat SMED traite les déchets ménagers produits par la population de son territoire, qui compte 57 communes, soit 175 445 habitants avec 157 295 tonnes de déchets par an (897 kg/hab/an).

Il exerce ses missions dans le cadre de deux compétences :

- Compétence n°1 (traitement global):
 - le traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi que les opérations de transport, de stockage et de tri qui s'y rapportent ;
 - la création et la gestion de quais de transfert de déchets ;
 - la création et la gestion de déchetteries.
- Compétence n°2 : créer et gérer des sites de traitement de déchets (Centre de Valorisation Organique du Broc et son centre de tri de collecte sélective, Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Massoins) ainsi que tout équipement nécessaire au traitement des déchets ménagers et assimilés. (statut de février 2018)

La compétence 1 est assurée sur les territoires des Communautés d'Agglomération Cannes Pays de Lérins pour le territoire de Cannes, du Pays de Grasse hors le territoire de Mouans-Sartoux, et la Communauté de Communes des Alpes d'Azur (CCAA).



Le Conseil Départemental 06 est membre fondateur du SMED et la métropole Nice Côte d'Azur, ainsi que le Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers UNIVALOM, sont adhérents au SMED au titre de sa compétence n°2.

Pour assurer ses missions, le SMED exploite aujourd'hui les installations suivantes :

✓ Centre de Valorisation Organique (CVO) sur Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) situé sur la commune de Le Broc et comprend :

- Un centre de Tri Mécano-Biologique (TMB) autorisé à traiter 70 000 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) par an (tonnages effectivement traités en 2019 : 43 571 tonnes), sa ligne de production de Combustibles Solides de Récupération (CSR) à partir des OMR d'une capacité de 10 000 tonnes par an et son dispositif de captation des inertes afin de les isoler des refus à incinérer,
- Un quai de transit de collectes sélectives.

- ✓ Un Centre Intégré de Transit et de Traitement (CITT) situé au rond-point des Tourrades, à Cannes, comprend :
 - une déchetterie, d'une capacité de 30 000 tonnes (22 862 tonnes reçues en 2019) ;
 - un quai de transit de déchets (OMr), d'une capacité de 110 000 tonnes ;
 - un centre de tri de déchets (collecte sélective), qui a accueilli 40 500 tonnes en 2019.
- ✓ 10 autres déchetteries (ou stations de transit) réparties de manière rationnelle sur le territoire du SMED, toutes exploitées en régie :
 - Auribeau-sur-Siagne (au lieu-dit « Les Roumigières ») ;
 - Grasse (chemin de La Marigarde) ;
 - Pégomas (au lieu-dit « La Fénerie », route de la Fénerie) ;
 - Peymeinade (au lieu-dit « Picourenc », chemin des Maures) ;
 - Saint-Cézaire-sur-Siagne (au lieu-dit « Le Brusquet », quartier des Défends, route de Grasse) ;
 - Saint-Vallier-de-Thiery (au lieu-dit « Degoutay », route de Saint-Cézaire, Départementale 5) ;
 - Puget-Théniers (Quartier le Gralet, RN 6202) ;
 - Roquestéron (au lieu-dit « La Traverse ») ;
 - Valberg (au lieu-dit « Les Charmes », RD 28) ;
 - Valderoure (Quartier de Malamaire, D2211 - Direction la Foux) ;
- ✓ Un quai de transit de déchets établi sur l'île Sainte-Marguerite, à Cannes.

En outre le SMED est adhérent de la Société Publique Locale du Vallon des Pins dont il détient 1/6^e des actions. Cette SPL a pour objet la création et l'exploitation d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux sur la commune de Bagnols en forêt. Cette installation ouvrira fin 2022 et permettra l'accueil de 30kT de déchets ultimes du SMED pendant 2 ans puis 25 kt pendant 20 années.

Le traitement des ordures ménagères du SMED est en partie externalisé sur les UVE départementales voire sur les sites d'enfouissement régionaux, et notamment l'été, lors des pics de production estivaux.

Dans un contexte de pénuries d'exutoires au niveau régional, les coûts de traitement augmentent, ce qui conduit le SMED à envisager de nouvelles solutions de traitement pour maîtriser ses coûts.

A court terme, la mise en balles des ordures ménagères permettrait d'atténuer la pression sur les exutoires de traitement des déchets notamment en été. Pour ce faire, il convient de déplacer la déchetterie de Cannes, l'espace libéré permettant d'accueillir cet espace de stockage de balles.

La future déchetterie de Cannes sera aussi conçue pour améliorer la qualité de services aux usagers tout en renforçant la sécurité des agents de déchetterie et des usagers, et en offrant une offre complète de tri des déchets, un accueil amélioré avec un espace réservé pour le réemploi et ainsi promouvoir l'économie circulaire.

A long terme, le SMED réfléchit à de nouvelles solutions de traitement de ces ordures ménagères.

En effet, les capacités de traitement disponibles sur le territoire des Alpes-Maritimes, grâce notamment aux deux Unités de Valorisation Énergétique d'Antibes et de Nice, bien que suffisantes au plan administratif, ne permettent pas de traiter le flux quotidien d'ordures ménagères. La production de déchets est fluctuante selon la saison et les pics estivaux sont très importants. Les capacités journalières du département ne permettent pas de traiter tout le flux produit, notamment l'été.

La situation reste donc très tendue non seulement à court terme mais aussi dans la durée, avec la période de travaux sur l'UVE de Nice qui va nécessiter une forte exportation des déchets, dont ceux de l'Ouest des Alpes-Maritimes. Cette exportation nécessaire sera désastreuse du point de vue environnemental et en termes financiers.

C'est pourquoi le SMED, la CACPL, la CAPG et la CCAA travaillent sur les deux hypothèses suivantes pour dégager une solution pérenne :

- la première, basée sur une collaboration renforcée entre les équipements et les opérateurs actuels, qui optimiseraient le potentiel des infrastructures existantes départementales dans une démarche collaborative gagnant – gagnant ;
- la seconde, basée sur la création ex-nihilo d'une nouvelle unité de traitement, sur le territoire de l'agglomération Cannes Lérins.

Dans l'attente d'une réponse aux propositions et relances sur la première hypothèse en demandant légitimement des garanties de tonnage, de prix et de durée d'accueil des déchets des bassins cannois et grassois, des études ont été engagées autour d'un programme de création d'une nouvelle unité de traitement à haute qualité environnementale, qui permettra d'assurer l'autonomie de l'Ouest des Alpes-Maritimes.

Le SMED, compétent en matière de traitement des déchets, et la CACPL, compétente sur les réseaux de chaleur et la valorisation des énergies, se sont ainsi réunis au sein d'un groupement de commande pour permettre l'émergence d'une solution permettant de traiter les déchets à coûts maîtrisés tout en valorisant au mieux les énergies produites et en optimisant l'empreinte carbone territoriale grâce à la réduction des transports et à la production d'énergie locale.

Le groupement souhaite étudier la possibilité de créer une **centrale énergétique** à haute qualité environnementale, capable de traiter une partie des déchets non valorisables du SMED dont le gisement d'Ordures ménagères résiduelles (OMR), ainsi que toutes les pistes de production de valorisation de l'énergie produite par l'unité : réseaux de chaleur, froid, électricité, hydrogène...

Cette future unité située à Cannes d'une capacité d'environ 80 000 tonnes par an, permettra non seulement de prendre en charge et valoriser la totalité des OMR produites par le SMED mais aussi de produire de l'énergie, sur un territoire considéré comme une péninsule énergétique.

La CACPL s'est engagée à ce titre, car elle déploie une politique volontariste de développement de solutions environnementales de production locale d'énergie, et souhaite mobiliser la ressource énergétique des « déchets ». L'objectif est de réaliser à Cannes une centrale de production d'énergies, énergies renouvelables, qui utilise comme combustibles les déchets.

Aujourd'hui, les combustibles seront les ordures ménagères et à terme, le combustible pourra être du combustible de substitution type CSR issu de collecte sélective ou d'encombrants, ou même des résines plastiques non recyclables.

En complément, le SMED mène une réflexion sur le devenir du CVO afin de prendre en charge les biodéchets et éventuellement les déchets verts. D'autres pistes de travail sont également étudiées pour créer des petites plateformes de compostage.

En parallèle, tous les territoires de Cap Azur, les 2 syndicats, UNIVALOM et SMED, les 4 EPCI, se sont engagés dans la mise en œuvre d'un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés ambitieux, afin de réduire les tonnages produits par le territoire.

La promotion du compostage et celle du zéro déchet sont des axes forts portés par CAP AZUR.

Les projets portés par le SMED sont annexés au présent contrat.

3. L'OPH Cannes Pays de Lérins

L'Office de l'Habitat Cannes et Rive Droite du Var a été créé le 16 septembre 1958. Le 7 décembre 2016 il devient l'Office Public de l'Habitat Cannes Pays de Lérins.

C'est un organisme qui gère plus de 5500 équivalents logements soit près de 4500 logements sociaux répartis en 116 résidences sur 12 communes, 4 EPCI et 21 foyers.

Fort de son expérience en sa qualité d'acteur reconnu de l'habitat social, l'OPH souhaitait accompagner la Ville de Cannes pour le projet d'envergure qu'est le CAMPUS BASTIDE ROUGE et ainsi réaliser la Résidence Universitaire.

Cette construction qui comportera 172 logements, une salle polyvalente, des bureaux et des espaces de convivialité se doit d'être mise en service dans les meilleurs délais pour offrir un hébergement à proximité de l'université livrée en 2021.

Les enjeux majeurs de cette construction étaient la qualité architecturale, le délai, le confort de l'occupant et le respect de l'environnement.

Le groupement retenu pour cet ouvrage s'est engagé à livrer le bâtiment pour la rentrée scolaire de 2022.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat)

A cet effet, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins a souhaité pouvoir bénéficier d'un appui en ingénierie de la part de l'ANCT, afin d'élaborer un chapeau stratégique de CRTE à l'échelle du pôle métropolitain CAP AZUR.

L'ANCT a ainsi mobilisé son marché de prestations d'ingénierie d'appui aux territoires sur le volet « diagnostics territoriaux et définition des enjeux et orientations stratégiques » auprès du cabinet « Terre d'avance » pour appuyer la rédaction du chapeau stratégique commun aux quatre CRTE du pôle métropolitain CAP AZUR.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une

première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux

dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

La maquette financière fera l'objet de comités de pilotage à venir et sera annexée aux avenants annuels du présent contrat.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire entre le territoire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du territoire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE. Il sera validé par le comité de pilotage et renseigné par le territoire.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés ainsi que les indicateurs de suivi feront l'objet d'un examen ultérieur, lors des comités de pilotage à venir. Ils seront annexés aux avenants du présent contrat.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nice.

Signé à Cannes le 6 janvier 2022,

Le Président de la Communauté d'Agglomération
Cannes Pays de Lérins



David LISNARD

La Sous-préfète de l'arrondissement de Grasse

Anne FRACKOWIAK-JACOBS

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Portrait du territoire de la Communauté d’Agglomération Cannes Pays de Lérins, Observatoire des Territoires / ANCT, 22 juillet 2021

Annexe 2 – Rapport d’orientations stratégiques de la Communauté d’Agglomération Cannes Pays de Lérins

Annexe 3 – Projet de territoire du pôle métropolitain CAP AZUR

Annexe 4 – Tableau récapitulatif des contractualisations sur le territoire de la Communauté d’Agglomération Cannes Pays de Lérins

Annexe 5 – Tableaux récapitulatifs des opérations recensées sur le territoire de la Communauté d’Agglomération Cannes Pays de Lérins, y incluses les opérations de ses satellites

Annexe 6 – Convention financière annuelle relative au Contrat de Relance et de Transition Ecologique – Année 2021

Zone d'étude CRTE Cannes Pays de Lérins (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS

Carte de présentation



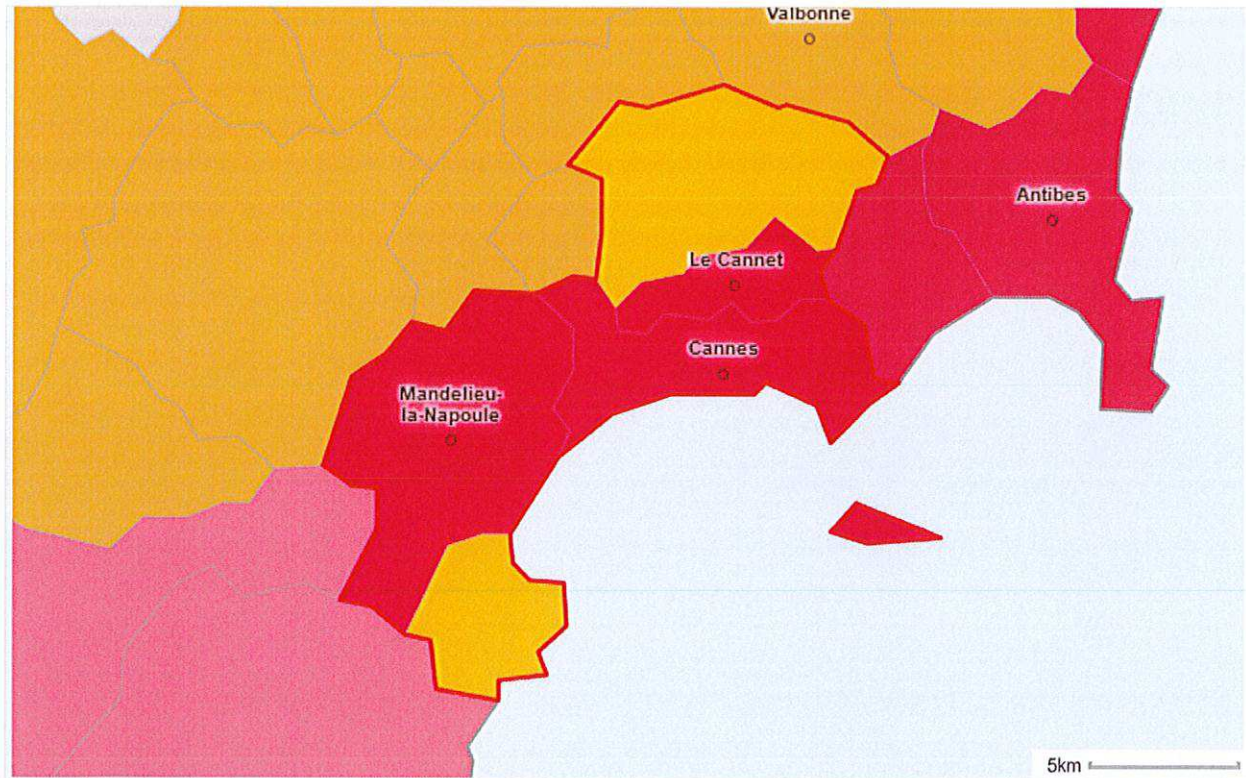
Zone d'étude CRTE Cannes Pays de Lérins (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - ESPACES URBAINS, ESPACES RURAUX, COMMENT ME SITUER ?

Une approche fonctionnelle des territoires : le zonage en Aires d'attraction des villes (AAV)

Quelle insertion de mon territoire dans le zonage en AAV ?

CRTE Cannes Pays de Lérins



- Commune appartenant à un pôle de 700 000 habitants ou plus (507)
- Commune appartenant à la couronne d'un pôle de 700 000 habitants ou plus
- Commune appartenant à un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants (236)
- Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants

Source : Insee, 2020, géographie au 1er janvier 2020

Comment se répartissent la(les) commune(s) entre les différentes catégories du zonage en AAV ?

Catégorie	Nombre		%	
	CRTE Cannes Pays de Lérins	France	CRTE Cannes Pays de Lérins	France
Commune appartenant à un pôle de 700 000 habitants ou plus	0	507	0,0	1,4
Commune appartenant à la couronne d'un pôle de 700 000 habitants ou plus	0	4 155	0,0	11,9
Commune appartenant à un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants	3	231	60,0	0,7
Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants	2	5 467	40,0	15,6
Commune appartenant à un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants	0	236	0,0	0,7
Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants	0	7 588	0,0	21,7
Commune appartenant à un pôle de moins de 50 000 habitants	0	771	0,0	2,2
Commune appartenant à la couronne d'un pôle de moins de 50 000 habitants	0	7 081	0,0	20,2
Commune isolée hors influence des pôles	0	8 932	0,0	25,5
Total	5	34 968	100,0	100,0

Source : Insee, 2010, géographie au 1er janvier 2020

Zone d'étude CRTE Cannes Pays de Lérins (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - ESPACES URBAINS, ESPACES RURAUX, COMMENT ME SITUER ?**Comprendre les Aires d'attraction des villes**

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un **seul tenant et sans enclave**, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.

L'**aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes**. Une aire est composée d'un **pôle** défini à partir de critères de population et d'emploi et d'une **couronne** constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre. Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction.

Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie.

Les **pôles sont définis principalement à partir de critères de densité et de population totale**, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles.

Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire d'attraction du pôle.

Les communes n'appartenant ni à un pôle ni à une couronne sont appelées communes hors attraction des villes.

Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire. Les seuils retenus sont : Paris, 700 000 habitants, 200 000 habitants et 50 000 habitants. Les aires dont le pôle est situé à l'étranger sont classées dans la catégorie correspondant à leur population totale (française et étrangère).

Le zonage en aires d'attraction des villes (ZAAV) 2020 se substitue au zonage en aires urbaines (ZAU) de 2010.

[Pour en savoir plus sur la constitution des AAV 2020](#)

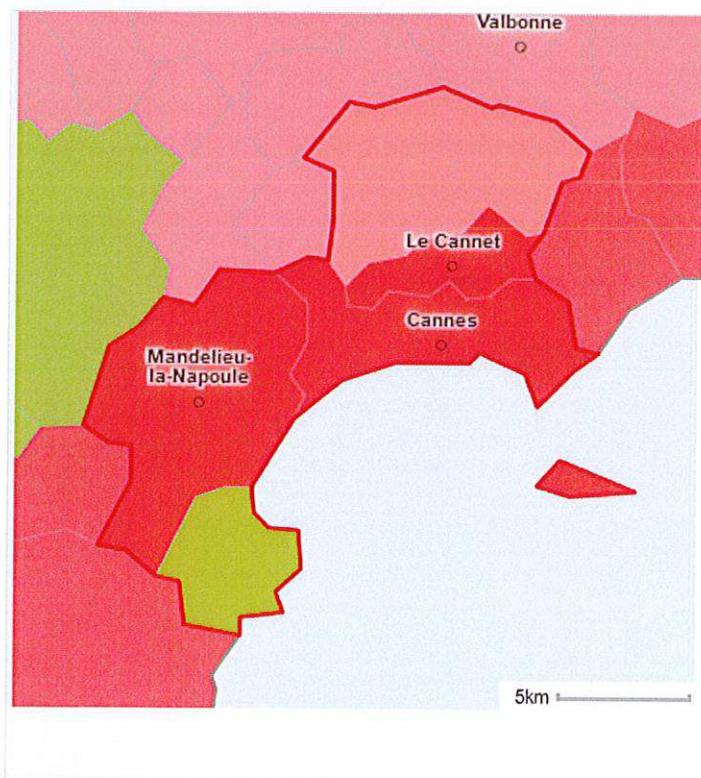
Zone d'étude CRTE Cannes Pays de Lérins (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - ESPACES URBAINS, ESPACES RURAUX, COMMENT ME SITUER ?

Une approche morphologique des territoires : la grille communale de densité

Une approche morphologique des territoires : la grille communale de densité

CRTE Cannes Pays de Lérins



Source : Insee, 2020

Quelle ventilation entre les différentes catégories de la grille communale de densité ?

Catégorie	Nombre		%	
	CRTE Cannes Pays de Lérins	France	CRTE Cannes Pays de Lérins	France
Espaces densément peuplés	3	774	60,0	2,2
Espaces de densité intermédiaire	1	3 419	20,0	9,8
Espaces peu denses	1	18 763	20,0	53,7
Espaces très peu denses	0	12 012	0,0	34,4
Total	5	34 968	100,0	100,0

Source : Insee, 2020

Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle).

Cette classification reprend les travaux d'Eurostat, adaptés au contexte français par l'Insee en introduisant une finesse supplémentaire pour les territoires faiblement peuplés, plus fréquents en France que dans d'autres pays européens. Cette typologie distingue les communes en fonction de leur degré d'urbanisation et les classe selon quatre degrés de densité. A partir de carreaux de 1 km de côté, on forme des **maillages urbains**, agrégations de carreaux contigus qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 300 habitants par km² et un minimum de 5 000 habitants après agrégation. Pour définir l'urbain dense, on forme ensuite des **maillages urbains denses** qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 1 500 habitants par km² et un minimum de 50 000 habitants après agrégation. Cette typologie européenne est complétée par la définition de **maillages peu denses** qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 25 habitants au km² et un minimum de 3 000 habitants après agrégation. Les autres carreaux sont considérés comme **très peu denses**. Chaque commune (ou ensemble supra-communal) est ensuite classée selon la part majoritaire de sa population vivant dans l'un des 4 types de carreaux. La typologie de l'Insee complète ainsi la nomenclature européenne avec quatre niveaux de densité :

- les communes densément peuplées ;
- les communes de densité intermédiaire ;
- les communes peu denses ;
- les communes très peu denses

[Pour en savoir plus sur la grille communale de densité](#)

Zone d'étude **CRTE Cannes Pays de Lérins (crte)**, comparée avec **France**
CHIFFRES CLÉS - QUELLE ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS ?

Comment se structurent les dynamiques démographiques ?

Nombre d'habitants

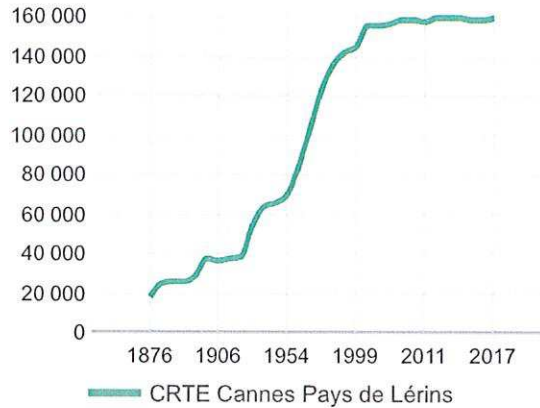
Combien d'habitants aujourd'hui ? Quelle est la densité de population ?

Indicateurs	CRTE Cannes Pays de Lérins	France
Population au dernier recensement (habitants)	158 677	66 524 339
Densité de population (habitants au km ²)	1 673,3 ▲	105,1

Source : Insee, RP - 2017

La population de 1876 à nos jours

Comment a évolué le peuplement de mon territoire sur le temps long ?



Source : Insee, RP 1876-2017

Comment se structurent les dynamiques démographiques ?

Gains/pertes de population

Combien d'habitants mon territoire a-t-il gagné ou perdu ? Est-ce lié au solde naturel et/ou au solde migratoire ?

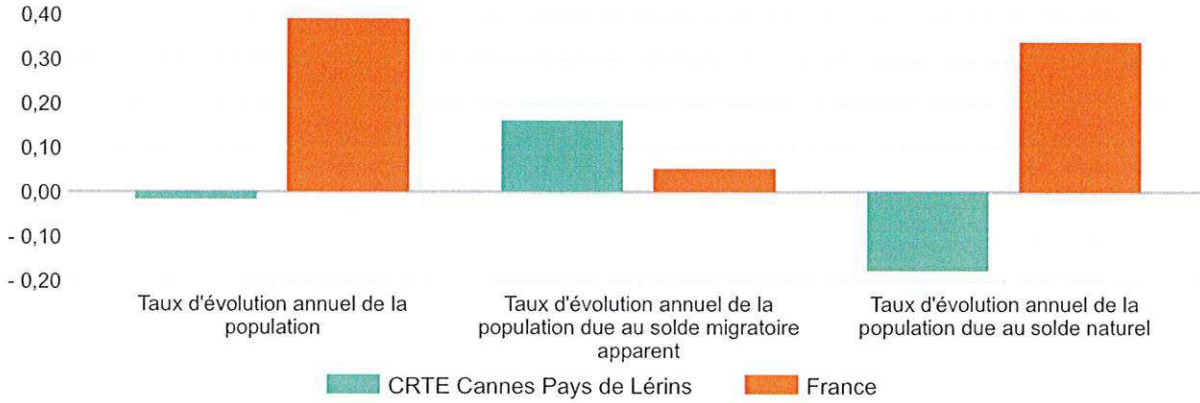
Indicateurs	CRTE Cannes Pays de Lérins	France
Variation annuelle de la population (habitants)	- 33	256 620
Variation annuelle de la population due au solde migratoire apparent (habitants)	258	31 766
Variation annuelle de la population due au solde naturel (habitants)	- 291	224 854

Source : Insee, RP - 2012-2017

Zone d'étude CRTE Cannes Pays de Lérins (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - QUELLE ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS ?

Dynamiques naturelles et migratoires

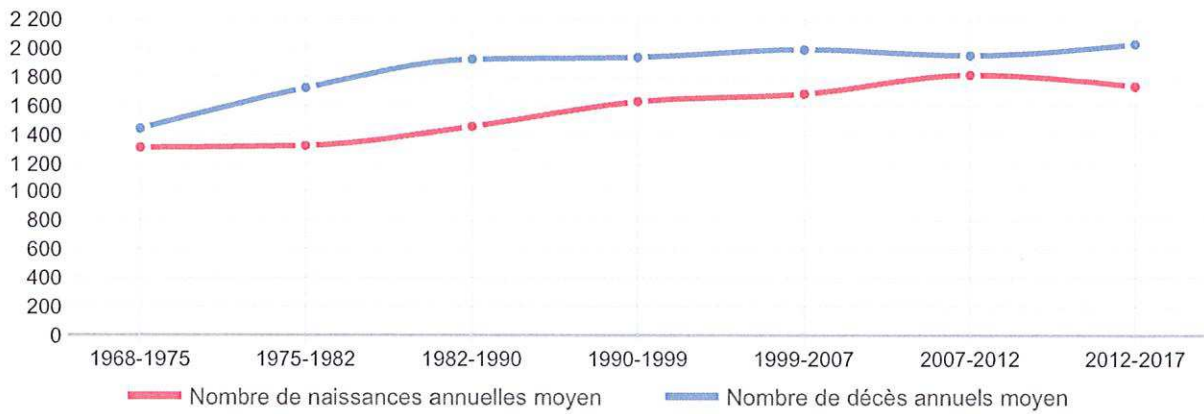
Quels déterminants de la croissance démographique par rapport à d'autres espaces ?



Source : Insee, RP - 2012-2017

Détail du solde naturel

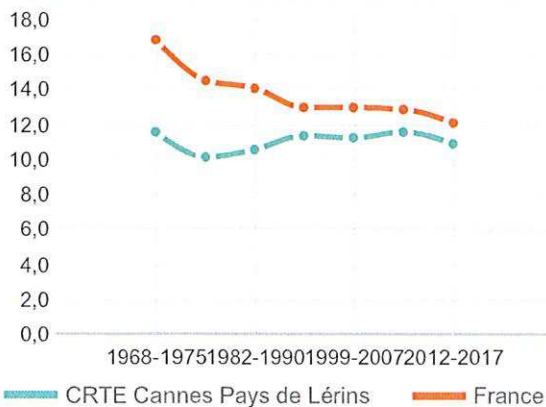
Combien de naissances pour combien de décès ?



Source : Insee, RP

Zoom sur...la natalité

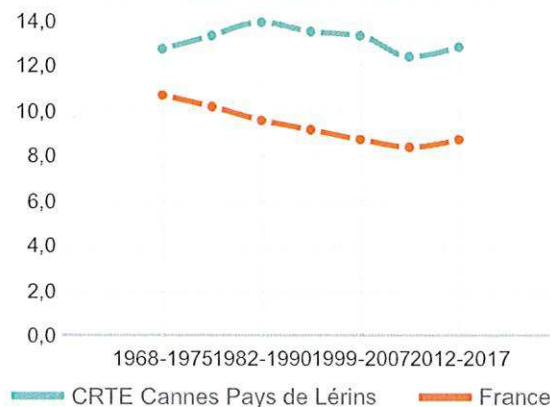
Combien de naissances recensées pour 1 000 habitants ?



Source : Insee, RP

Zoom sur... la mortalité

Combien de décès recensés pour 1 000 habitants ?



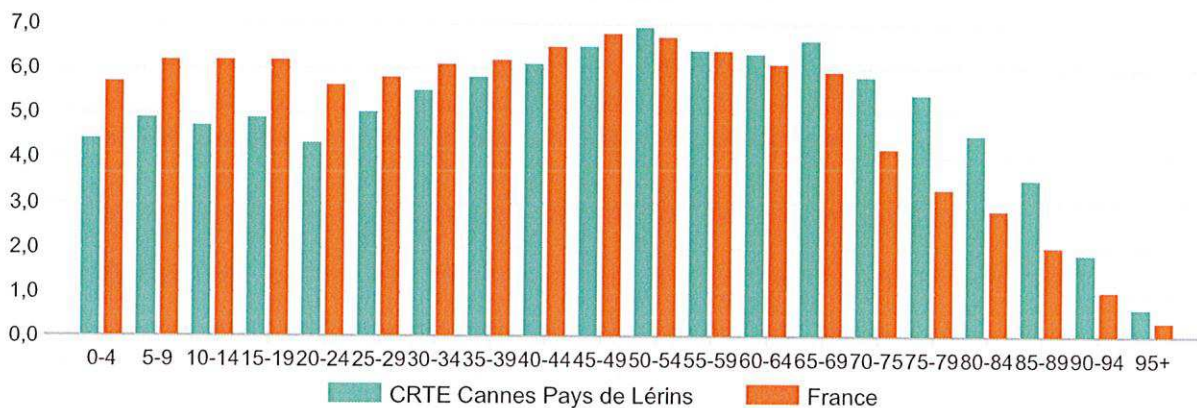
Source : Insee, RP

Zone d'étude **CRTE Cannes Pays de Lérins (crte)**, comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Jeunes, adultes, personnes âgées, qui peuple mon territoire ?

Age des populations

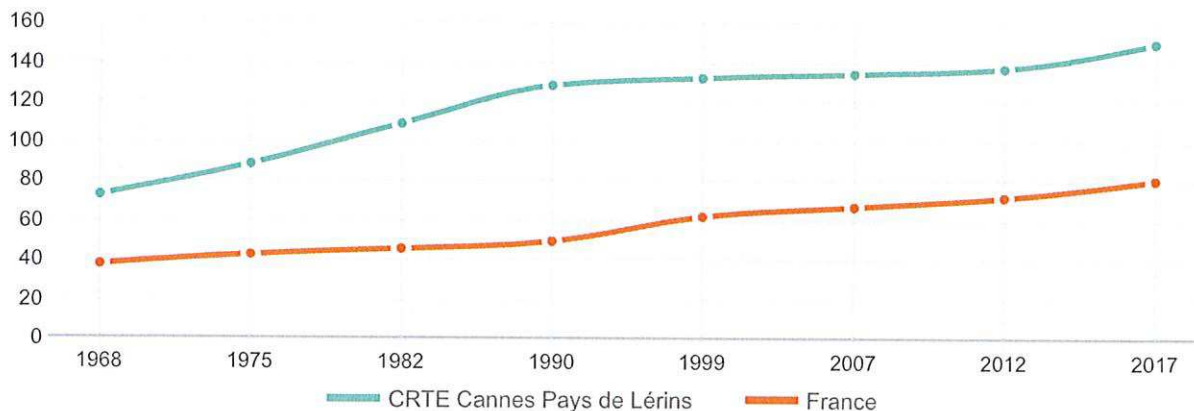
Une lecture fine de la répartition de la population par tranches d'âges quinquennales



Source : Insee, RP - 2017

Equilibre entre personnes âgées et jeunes

Combien de personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans ?



Source : Insee, RP

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.



Zone d'étude CRTE Cannes Pays de Lérins (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Vivre seul, à deux, avec ou sans enfants, quelle est la composition des ménages ?

Petits, grands ménages, présence d'enfants

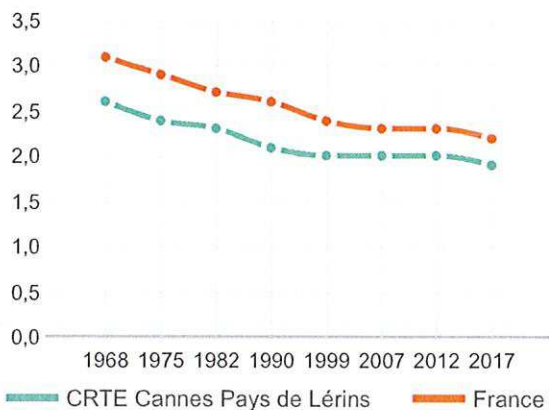
Mon territoire accueille-t-il plutôt des petits ménages ou des ménages familiaux avec enfant(s) ?

Indicateurs	CRTE Cannes Pays de Lérins	France
Part des ménages d'une seule personne (%)	44,4 ▲	36,2
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant (%)	24,8 ▼	26,1
Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale (%)	10,1 ▲	9,8
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant(s) (%)	18,7 ▼	25,7

Source : Insee, RP - 2017

Taille moyenne des ménages

Combien de personnes en moyenne par ménage et quelle tendance d'évolution ?

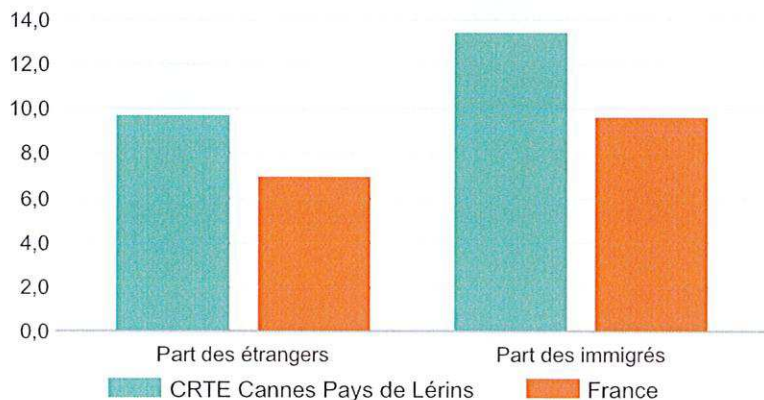


Source : Insee, RP

Quelle représentation des populations étrangères et immigrées sur mon territoire ?

Etrangers et immigrés

Quelle part représentent les étrangers et les immigrés dans la population de mon territoire ?



Source : Insee, RP - 2017

Selon la définition de l'Insee un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. A l'inverse, un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France. A la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.



006-200039915-20220106-CONTRELANCECRTE-CC
 Reçu le 13/01/2022
 Publié le 13/01/2022

Zone d'étude **CRTE Cannes Pays de Lérins (crte)**, comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Quelles différences entre les femmes et les hommes sur mon territoire ?

Femmes / hommes dans l'ensemble de la population

Quel équilibre entre les sexes ?

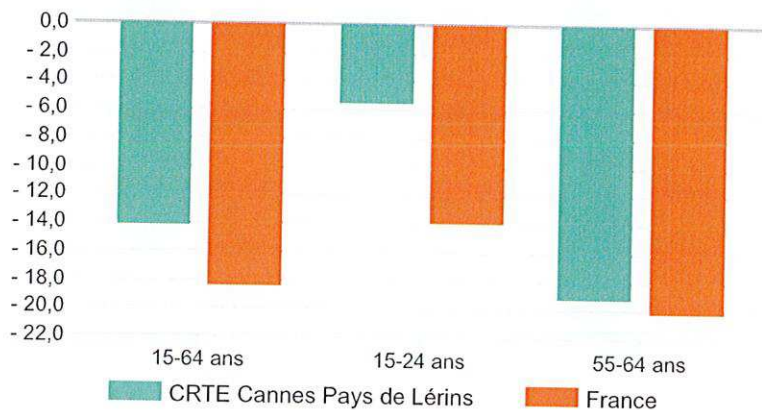
Périodes	CRTE Cannes Pays de Lérins	France
2007	1,16	1,07
2012	1,15	1,07
2017	1,16	1,07

Source : Insee, RP

Le ratio femmes / hommes est un indicateur calculé à partir d'une simple division du nombre de femmes sur le nombre d'hommes. Si sa valeur est supérieure à 1, cela signifie qu'il y a plus de femmes que d'hommes. Si ça valeur est inférieur à 1, cela signifie qu'il ya plus d'hommes que de femmes.

Ecart femmes-hommes de la part d'actifs en emploi à temps partiel selon l'âge

Les femmes et les hommes sont-ils égaux face au temps partiel ?



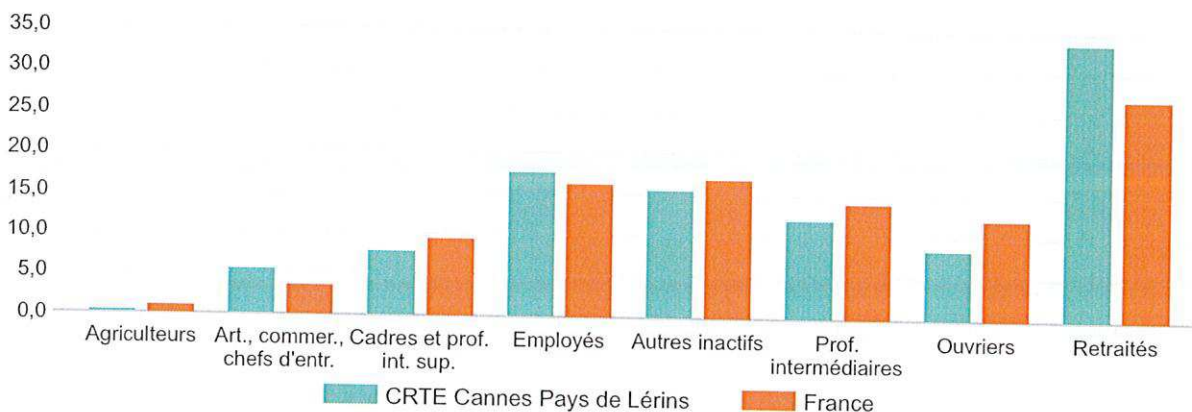
Source : Insee, RP - 2017

Le taux d'emploi à temps partiel d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'actifs de la classe ayant un emploi à temps partiel au nombre total d'actifs en emploi (15-64 ans). Un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. L'écart entre les valeurs prises par cet indicateur pour les hommes et pour les femmes est traduit en points de pourcentages. Si l'écart est positif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les hommes que pour les femmes ; si l'écart est négatif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les femmes.

Cadres, ouvriers, etc., quelle mixité sociale au sein de la population ?

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

Quelle est la situation sociale (liée à l'emploi) de ma population ? - Ensemble

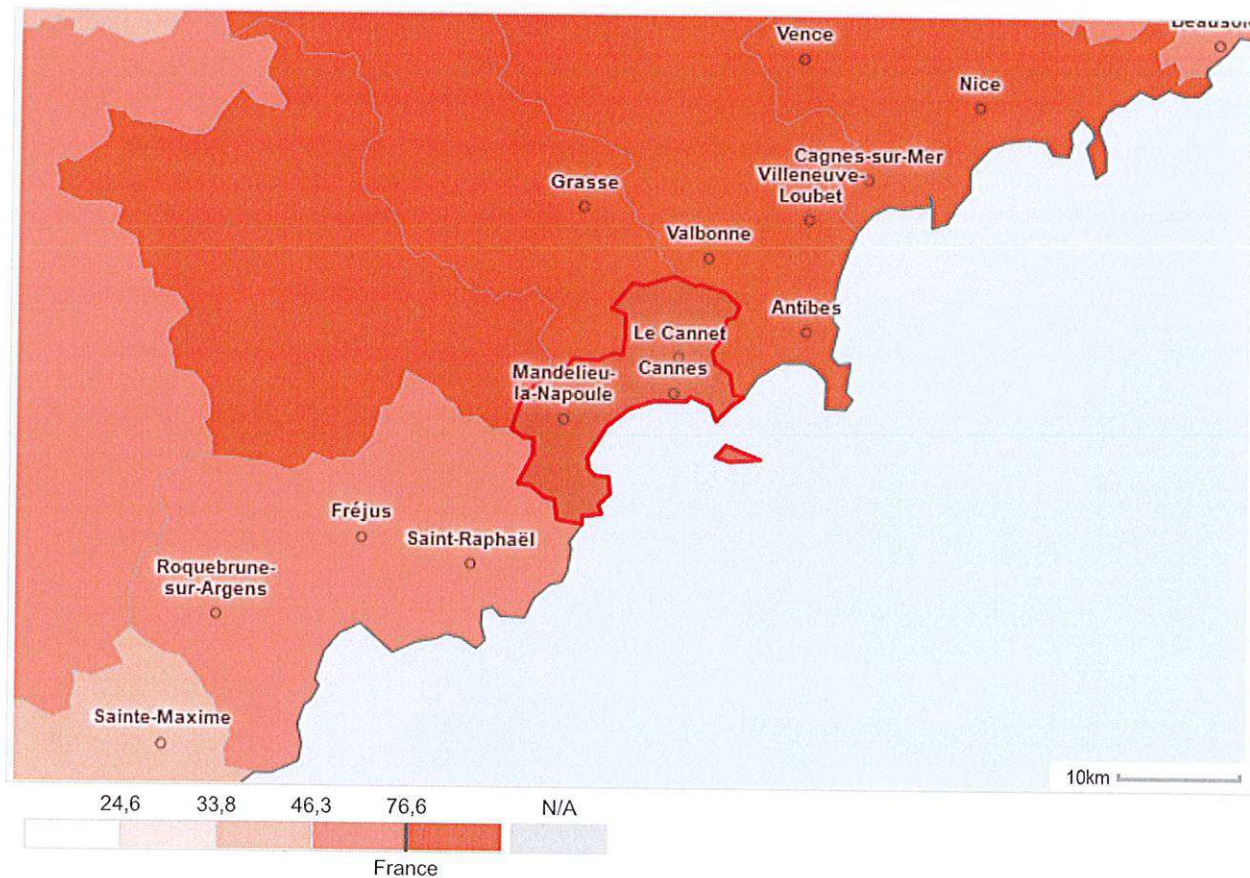


Source : Insee, RP - 2017

Zone d'étude CRTE Cannes Pays de Lérins (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Nombre de cadres pour 100 ouvriers

Une manière d'apprécier la mixité sociale sur mon territoire - CRTE Cannes Pays de Lérins



Source : Insee, RP - 2017

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) permet de classer les individus selon leur situation professionnelle en tenant compte de plusieurs critères : métier proprement dit, activité économique, qualification, position hiérarchique et statut. L'indicateur rapporte le nombre d'individus rattachés à la PCS des "cadres et professions intellectuelles supérieures" à la PCS des "ouvriers". Il permet ainsi d'appréhender à travers une mesure simple la notion de mixité sociale.

Ecart femmes-hommes selon la CSP dans la population (en points de %)

Indicateurs	CRTE Cannes Pays de Lérins		France
Agriculteurs exploitants (points de %)	0,1	▼	0,8
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (points de %)	5,0	▲	3,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures (points de %)	3,9	▲	3,8
Employés (points de %)	- 11,7	▲	- 14,7
Autres inactifs (points de %)	- 4,8	▲	- 5,4
Professions intermédiaires (points de %)	- 0,3	▲	- 1,0
Ouvriers (points de %)	12,2	▼	15,9
Retraités (points de %)	- 4,3	▼	- 2,7

L'indicateur rapporte le nombre d'individus rattachés à la PCS des "agriculteurs" à l'ensemble de la population. L'écart entre les valeurs prises par cet indicateur pour les hommes et pour les femmes est traduit en points de pourcentages. Si l'écart est positif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les hommes que pour les femmes ; si l'écart est négatif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les femmes.

Source : Insee, RP 2007-2012-2017 - 2017

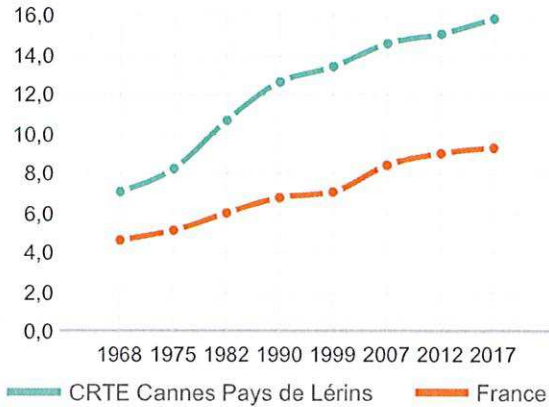
Zone d'étude CRTE Cannes Pays de Lérins (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - LE VIEILLISSEMENT, UN ENJEU PARTICULIER ?

Des personnes âgées en nombre ?

Les personnes âgées et leur évolution

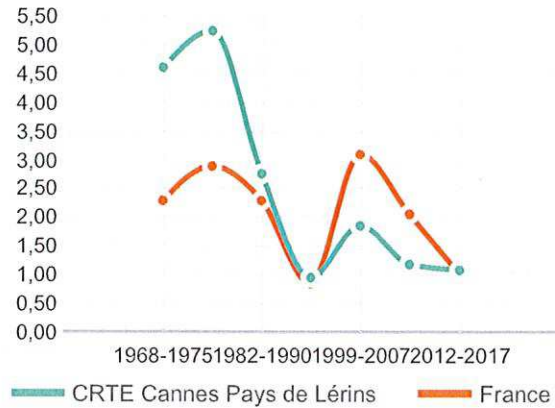
Quelle est la part des 75 ans et plus dans ma population et quelles sont les évolutions depuis 1968 ?



Source : Insee, RP

Viellissement

Evolution des personnes âgées de 75 ans et plus



Source : Insee, RP

Quelle offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées ?

Vivre en structure d'hébergement

Quelle part des 75 ans et plus vit dans des structures d'hébergement dédiées ?

Indicateurs	CRTE Cannes Pays de Lérins	France
Part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées (%)	8,1 ▼	9,4

Source : Insee, RP 2007-2012-2017 - 2017

Offre à destination des personnes âgées

Combien de places recense-t-on dans les structures d'hébergement pour personnes âgées et quels besoins couvrent-elles ?

Catégories	Nombre de places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (places)	
	CRTE Cannes Pays de Lérins	France
Ensemble	2 447	725 699
Etablissements pour personnes âgées autonomes	498	121 748
Etablissements pour personnes âgées dépendantes et atteintes de la maladie d'Alzheimer	1 949	599 764

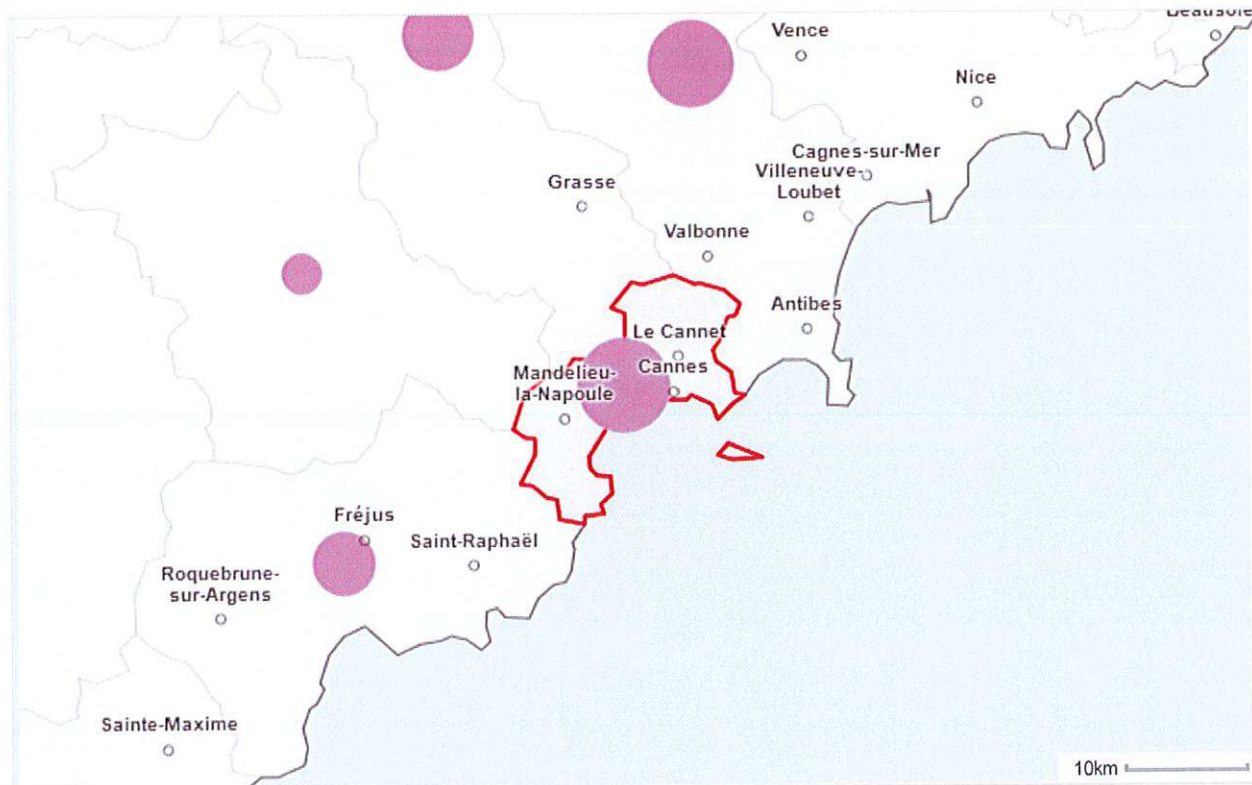
Source : Finess, 31/12/2019

Zone d'étude CRTE Cannes Pays de Lérins (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - LE VIEILLISSEMENT, UN ENJEU PARTICULIER ?

Localisation de l'offre

Où se situe l'offre en structures d'hébergement pour personnes âgées sur ou à proximité de mon territoire ? Quelles capacités d'accueil ? - CRTE Cannes Pays de Lérins



Source : Finess, 2019

Le nombre de places dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées est extrait de la base Finess. Celle-ci fournit des informations sur la localisation et les capacités d'accueil des structures d'hébergement pour personnes âgées. Ces données permettent de distinguer le nombre de places/logements dédiés à l'accueil de personnes âgées autonomes (ex : logement dans une résidence sénior), des places dédiées à l'accueil de personnes dépendantes - dont celles atteintes de la maladie d'Alzheimer - (ex : place en EHPAD).

Quels enjeux autour du maintien à domicile des personnes âgées ?

Vivre seul à son domicile

Quelle part des 75 ans et plus vit seule chez elle ? - Ensemble

Indicateurs	CRTE Cannes Pays de Lérins	France
Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules (personnes)	10 854	2 377 077
Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%)	47,1 ▲	42,5

Source : Insee, RP - 2017

Besoins potentiels en maintien à domicile

Combien de personnes de 75 ans et plus vivent seules chez elles et sont potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile ?

Catégorie	personnes		%	
	CRTE Cannes Pays de Lérins	France	CRTE Cannes Pays de Lérins	France
Femmes	8 493	1 850 570	78,3	77,9
Hommes	2 360	525 815	21,7	22,1
Total	10 853	2 376 385	100,0	100,0

Source : Insee, RP - 2017



Zone d'étude **CRTE Cannes Pays de Lérins (crte)**, comparée avec **France**

CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

Une jeunesse en nombre, des populations à former ?

Population en âge d'être scolarisée

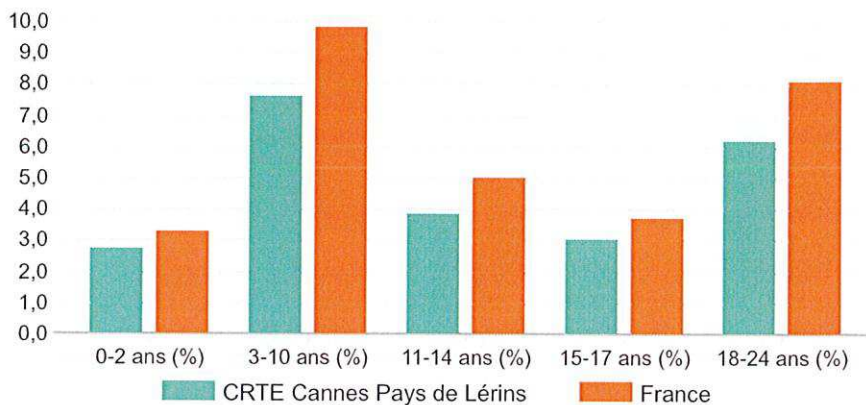
Combien d'enfants, d'adolescents potentiellement concernés par des besoins de scolarisation ?

Indicateurs	CRTE Cannes Pays de Lérins
0-2 ans (enfants)	4 243
3-10 ans (enfants)	12 075
11-14 ans (adolescents)	6 103
15-17 ans (adolescents)	4 701
18-24 ans (personnes)	9 866

Source : Insee, RP - 2017

Population en âge d'être scolarisée - suite

Quelle part dans la population et quelles différences par rapport aux autres territoires ?



Source : Insee, RP - 2017

Les diplômés du supérieur

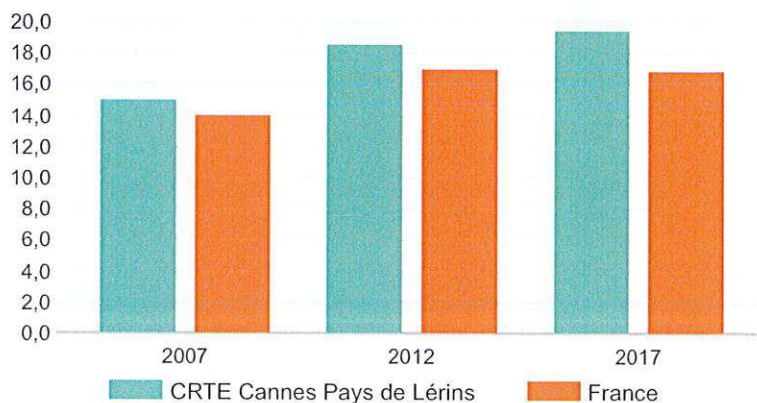
Mon territoire accueille-t-il, plus que d'autres, une population de diplômés ? - Ensemble

Indicateurs	CRTE Cannes Pays de Lérins	France
Part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés (%)	28,6 ▼	29,9

Source : Insee, RP - 2017

Les jeunes en difficulté d'insertion

Quelle est la part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en formation (NEET), c'est-à-dire déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion ?



Source : Insee, RP - 2017



Zone d'étude CRTE Cannes Pays de Lérins (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

Quelles conditions d'accueil à l'école, au collège et au lycée ?

Offre dans le premier degré (maternelle et élémentaire) et le second degré (collège et lycée)

Quels sont les effectifs d'élèves des écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées situés sur mon territoire ?

Catégories	Ecoles maternelles - effectifs scolaires (élèves)	Ecoles élémentaires - effectifs scolaires (élèves)	Collèges - effectifs scolaires (élèves)	Lycées (général, technologique et / ou professionnel) - effectifs scolaires (élèves)
Ensemble	3 643	10 461	7 164	1 725

Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Enseignement public et privé

Quelle part les établissements d'enseignement public représentent-ils dans l'offre de formation du premier et du second degré ? - Public

Indicateurs	CRTE Cannes Pays de Lérins	France
Part des effectifs scolaires en maternelle dans le public (%)	100,0	99,3
Part des effectifs scolaires en élémentaire dans le public (%)	79,7 ▼	82,4
Part des effectifs scolaires au collège dans le public (%)	76,6 ▼	78,6
Part des effectifs scolaires au lycée dans le public (%)	62,6 ▼	78,9

Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zoom sur...la localisation des écoles maternelles et leurs capacités d'accueil

CRTE Cannes Pays de Lérins



= 5 610

Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zoom sur...la localisation des écoles élémentaires et leurs capacités d'accueil

CRTE Cannes Pays de Lérins



= 14 800

Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zone d'étude CRTE Cannes Pays de Lérins (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

Zoom sur...la localisation des collèges et leurs capacités d'accueil

CRTE Cannes Pays de Lérins



= 10 200

Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zoom sur...la localisation des lycées et leurs capacités d'accueil

CRTE Cannes Pays de Lérins



= 1 540

Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zone d'étude CRTE Cannes Pays de Lérins (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?
L'offre d'enseignement supérieur, un levier de développement disponible sur le territoire ?
Evolution des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur

Combien d'étudiants accueillent les établissements d'enseignement supérieur présents sur mon territoire ? Ces effectifs ont-ils beaucoup évolué au cours des 10 dernières années ?

Catégories	Effectif des établissements d'enseignement supérieur (étudiants inscrits)		Taux de croissance des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur au cours des 10 dernières années (%)	
	CRTE Cannes Pays de Lérins	France	CRTE Cannes Pays de Lérins	France
Total des formations d'enseignement supérieur	0	2 612 434	N/A	20,3
Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés	0	239 543	N/A	8,5
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	0	83 299	N/A	10,6
Grands établissements MENESR	0	104 508	N/A	228,1
Universités	0	1 481 758	N/A	11,9
Universités de technologie (UT)	0	10 110	N/A	27,5
Etablissements d'enseignement universitaire privés	0	35 501	N/A	59,7
ESPE	0	66 012	N/A	N/A
Écoles normales supérieures (ENS)	0	6 186	N/A	68,1
Instituts nationaux polytechniques (INP)	0	3 751	N/A	-44,0
Autres formations d'ingénieurs	0	106 724	N/A	38,5
Ecoles de commerce, gestion et comptabilité	0	146 773	N/A	62,4
Écoles juridiques et administratives	0	8 480	N/A	5,3
Écoles paramédicales et sociales	0	125 562	N/A	-1,8
Écoles supérieures art et culture	0	90 002	N/A	56,0
Autres écoles de spécialités diverses	0	59 602	N/A	-46,0

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2017 + Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2007-2017

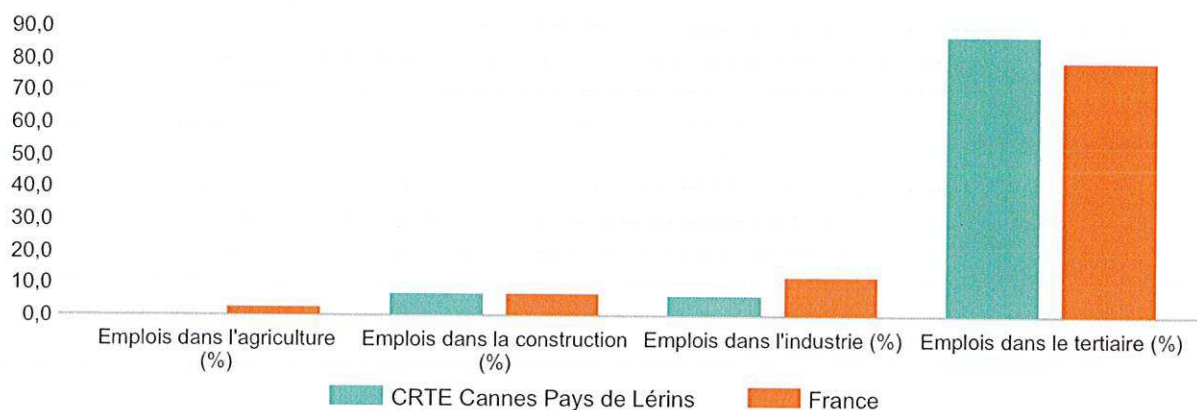
Zone d'étude CRTE Cannes Pays de Lérins (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?

Comment se structure le tissu économique local ?

Les emplois locaux

Dans quels secteurs d'activité les emplois locaux sont-ils spécialisés ?



Source : Insee, RP - 2017

La taille des établissements selon le nombre de salariés

Le tissu économique local est-il dépendant de "grands" employeurs ou est-il constitué exclusivement de petits et moyens établissements ?

Catégories	Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés (établissements)		Part d'établissements par classe d'effectifs salariés (%)	
	CRTE Cannes Pays de Lérins	France	CRTE Cannes Pays de Lérins	France
Ensemble	25 135	6 067 520	100,0	100,0
0 ou inconnu	17 726	4 064 421	70,5	67,0
1 à 9 salariés	6 344	1 626 351	25,2	26,8
10 à 49 salariés	910	303 438	3,6	5,0
50 à 99 salariés	91	42 656	0,4	0,7
100 à 199 salariés	37	18 552	0,1	0,3
200 à 499 salariés	22	8 924	0,1	0,1
500 salariés et plus	5	3 178	0,0	0,1

Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) - 2016

Taux d'évolution annuel moyen de l'emploi

Comment se traduisent les dynamiques économiques en termes d'évolution du nombre d'emplois

Indicateurs	CRTE Cannes Pays de Lérins	France
Taux d'évolution annuel de l'emploi (%)	- 0,72 ▼	0,06

Source : Insee, RP - 2012-2017



006-20003915-20220106-CONTRELANCECRTE-CC
 Reçu le 13/01/2022
 Publié le 13/01/2022

Zone d'étude CRTE Cannes Pays de Lérins (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?

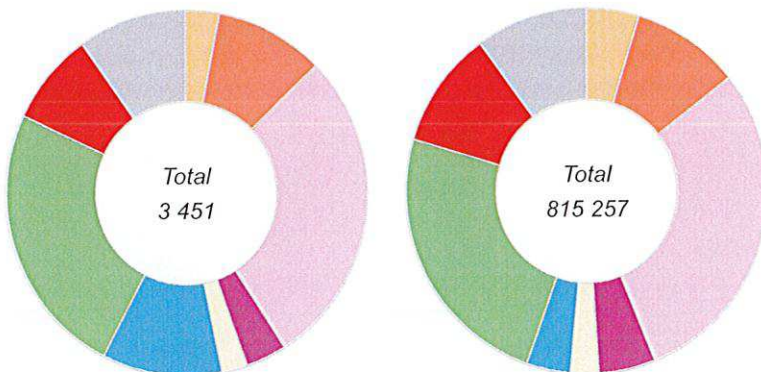
Quelles sont les dynamiques de développement économique sur le territoire ?

Nombre d'entreprises créées chaque année selon les secteurs d'activité

Combien d'entreprises ont été créées et quels sont les secteurs d'activité les plus dynamiques ?

CRTE Cannes Pays de Lérins

France

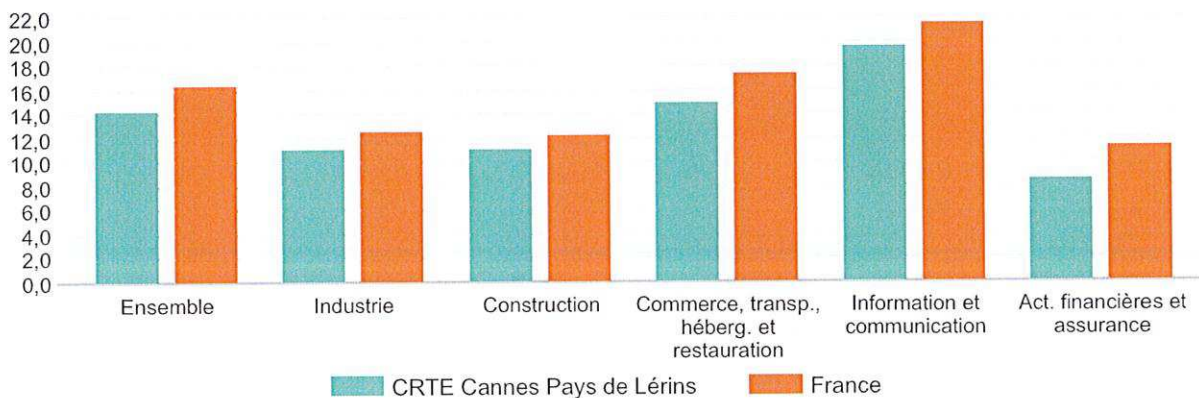


- Industrie
- Construction
- Commerce, transp., héberg. et restauration
- Information et communication
- Act. financières et assurance
- Act. immobilières
- Act. scient. & techn., act. de serv. admi.
- Adm. publ, enseign, santé, action sociale
- Autres act. de services

Source : Insee, Répertoire des Etablissements et des Entreprises (REE) - 2019

Taux de création d'entreprises (partie 1)

A quel taux de création d'entreprises cela correspond-il ? Est-ce supérieur ou inférieur à d'autres territoires ?



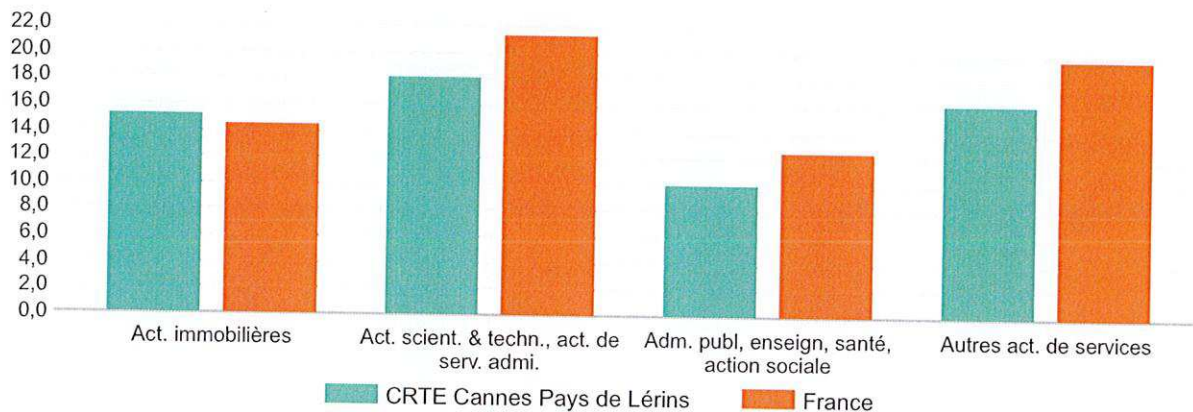
Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)

Zone d'étude CRTE Cannes Pays de Lérins (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?

Taux de création d'entreprises (partie 2)

A quel taux de création d'entreprises cela correspond-il ? Est-ce supérieur ou inférieur à d'autres territoires



Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)

Le taux de création d'entreprises correspond au nombre d'entreprises créées au cours d'une année sur le total des entreprises existantes. Cet indicateur est ici décliné par secteur d'activité.

Zone d'étude CRTE Cannes Pays de Lérins (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

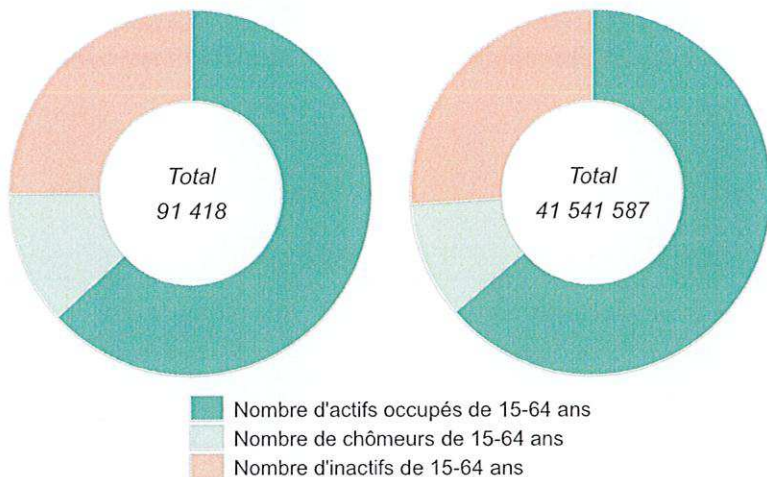
Comment se répartit la population en âge de travailler ? Combien d'emplois sont proposés localement ?

Répartition de la population en âge de travailler (15-64 ans)

Comment se répartit la population en âge de travailler entre personnes ayant un emploi, celles au chômage et les "inactifs" - Ensemble

CRTE Cannes Pays de Lérins

France

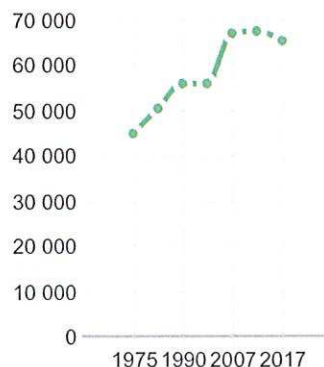


Source : Insee, RP - 2017

La population "inactive" correspond à la population des 15-64 ans qui ne se déclare ni en emploi, ni au chômage. A titre d'exemple, il peut s'agir d'étudiants ou de personnes "au foyer".

Nombre d'emplois

Combien d'emplois sont aujourd'hui proposés sur le territoire et comment ce chiffre a-t-il évolué au cours du temps ?



Source : Insee, RP

Les personnes exclues du marché du travail ou rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi sont-elles nombreuses sur mon territoire ?

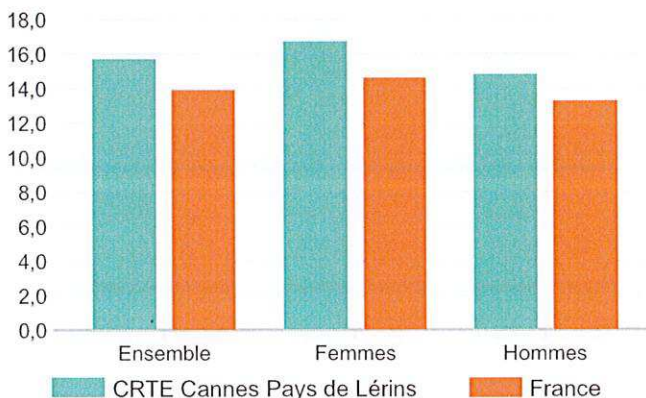
Les principales mesures du chômage

1. Le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)

Le BIT, agence spécialisée de l'Onu, définit un chômeur comme une personne qui est à la fois en âge de travailler (15 ans ou plus), qui n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence de l'enquête (ne serait-ce qu'une heure), est disponible pour travailler dans les deux semaines à venir et a entrepris, au cours des quatre dernières semaines, une démarche de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui débutera moins de trois mois après l'interrogation. **C'est la définition du BIT que retient l'Insee pour mesurer le chômage en France, à partir de l'enquête Emploi.**

Taux de chômage

Quel est le taux de chômage chez les 15-64 ans ?



Source : Insee, RP - 2017

Zone d'étude CRTE Cannes Pays de Lérins (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

2. Le taux de chômage localisé

L'enquête Emploi, couplée avec les données administratives venant de Pôle emploi, fournit les données officielles sur le taux de chômage à l'échelle de la région, du département, de la zone d'emploi et de l'intercommunalité.

À un niveau géographique plus fin, seules deux sources fournissent des données sur les personnes à la recherche d'un emploi : les données de Pôle emploi, et les enquêtes annuelles de recensement.

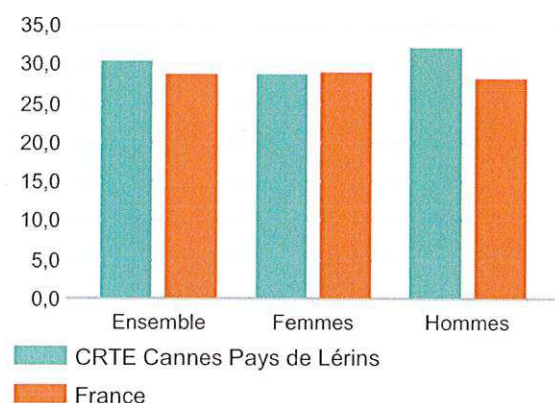
3. Le chômage au sens du recensement de la population

Le questionnaire du recensement permet de se rapprocher des critères retenus dans l'enquête Emploi, mais l'interrogation est moins précise. Les chômeurs au sens du recensement ne sont donc pas forcément des chômeurs au sens du BIT, et inversement. Les deux concepts ne peuvent être comparés.

Les chômeurs, au sens du recensement de la population de l'Insee, sont en effet constitués d'une part des personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle emploi), sauf si elles ont en outre déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part, des personnes de 15 ans ou plus qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi ni au chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi. Le taux de chômage au sens du recensement est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du recensement et le nombre de personnes actives au sens du recensement (en emploi + au chômage). Il constitue, du fait du mode de recensement désormais en vigueur, une valeur moyenne sur cinq ans disponible trois ans après le millésime du recensement.

Zoom sur...le chômage des jeunes

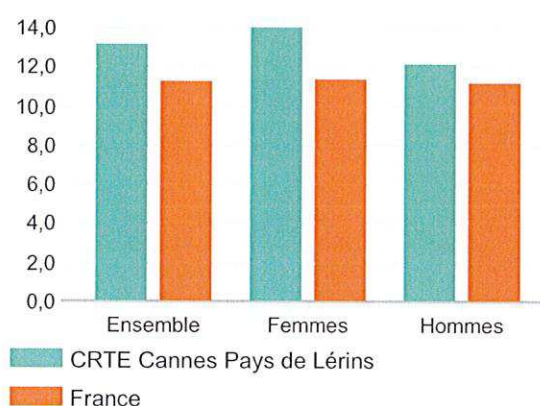
Quel est le taux de chômage chez les 15-24 ans ?



Source : Insee, RP - 2017

Zoom sur...le chômage des seniors

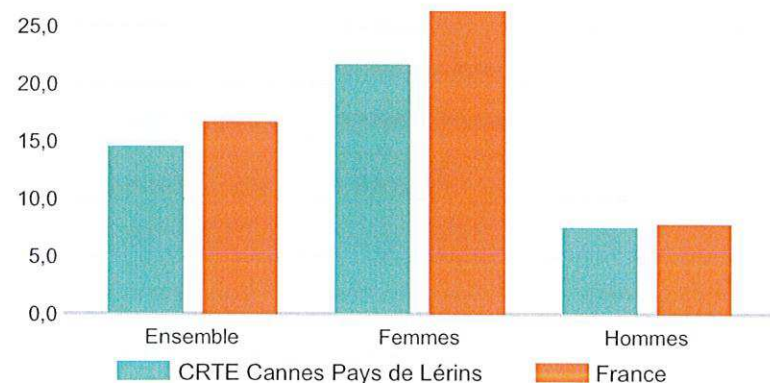
Quel est le taux de chômage chez les 55-64 ans ?



Source : Insee, RP - 2017

Les actifs ayant une activité professionnelle à temps partiel

Quelle est la part des actifs en emploi mais dont l'activité professionnelle ne correspond pas à un temps plein ?



Source : Insee, RP - 2017

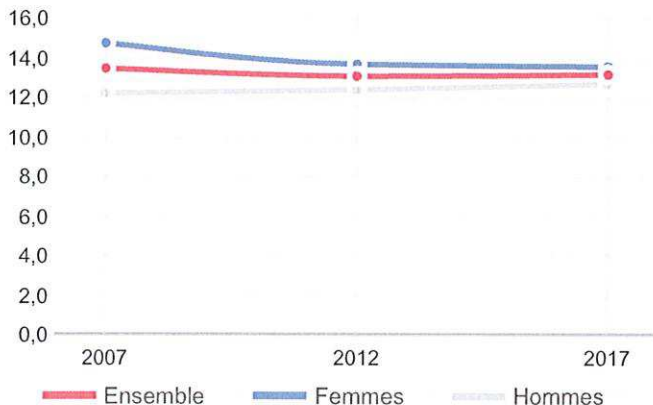
Le taux d'emploi à temps partiel d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'actifs de la classe ayant un emploi à temps partiel au nombre total d'actifs en emploi (15-64 ans). Un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure.



Zone d'étude **CRTE Cannes Pays de Lérins (crte)**, comparée avec **France**
CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Les salariés en emploi précaire

Quelle est la part des salariés vivant sur mon territoire mais dont l'emploi n'est pas stable ?



Source : Insee, RP

Les emplois précaires correspondent à la part des contrats qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Il s'agit des contrats en intérim, apprentissage, les emplois jeunes, CES (contrats emploi solidarité), contrats de qualification ou autres emplois aidés, les stages rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, CDD (contrats à durée déterminée), contrats courts, saisonniers, vacataires, etc.

Quels sont les enjeux autour des déplacements domicile-travail dans mon territoire ?

Les modes de déplacements des actifs vers leur lieu de travail

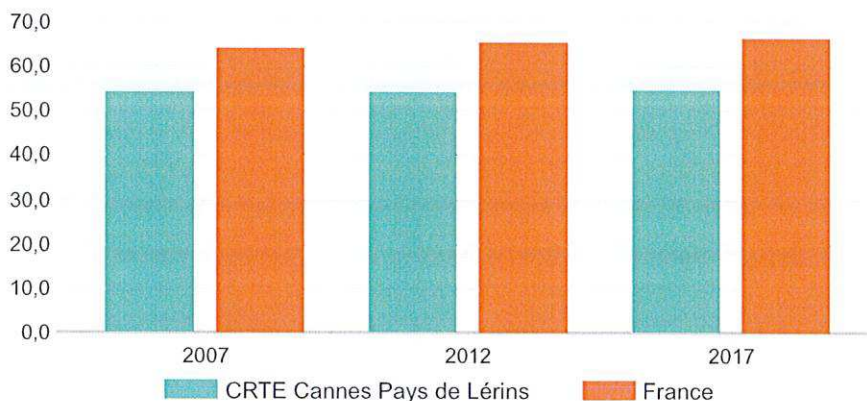
Quelle est la proportion d'actifs se rendant à leur travail en voiture ? En transports en commun ? En deux roues ?

Indicateurs	CRTE Cannes Pays de Lérins		France
Part des déplacements domicile-travail en voiture (%)	68,7	▼	70,5
Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (%)	9,6	▼	15,2
Part des déplacements domicile-travail en deux roues (%)	8,8	▲	4,0

Source : Insee, RP - 2017

Les actifs qui changent de commune pour rendre sur leur lieu de travail

Quelle est la part des actifs qui vivent et travaillent dans des communes différentes



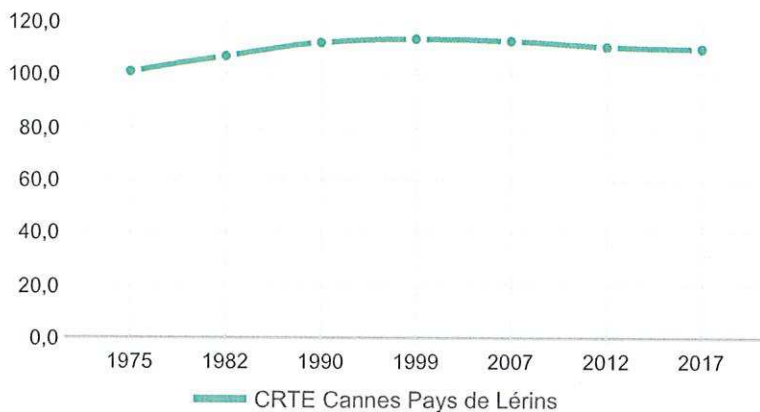
Source : Insee, RP 2007-2012-2017

Zone d'étude **CRTE Cannes Pays de Lérins (crte)**, comparée avec **France**
CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Quelle est la proximité entre mon territoire et les pôles d'emplois voisins ?

Evolution de l'indice de concentration de l'emploi

La fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle de mon territoire s'est-elle renforcée au cours du temps ?



Source : Insee, RP

L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

Les pôles d'emplois situés à proximité

Indice de concentration de l'emploi : comment se structure géographiquement le marché du travail autour de mon territoire ? - CRTE Cannes Pays de Lérins



France
 Source : Insee, RP - 2017



Zone d'étude CRTE Cannes Pays de Lérins (crte), comparée avec France

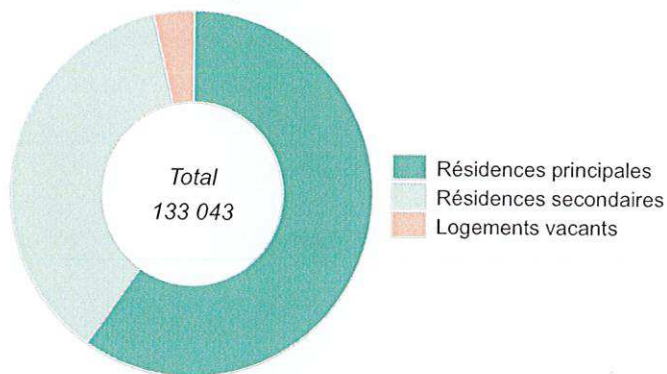
CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?

Quelle part de l'offre de logements sert à accueillir des habitants tout au long de l'année, uniquement à titre occasionnel et quelle part est inoccupée (vacance) ?

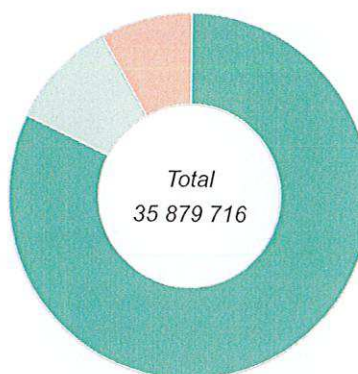
Le parc de logements

Quelle proportion des logements est occupée tout au long de l'année ? Quelle part n'est utilisée que ponctuellement (résidences secondaires) ? Quelle part est inoccupée (vacance) ?

CRTE Cannes Pays de Lérins



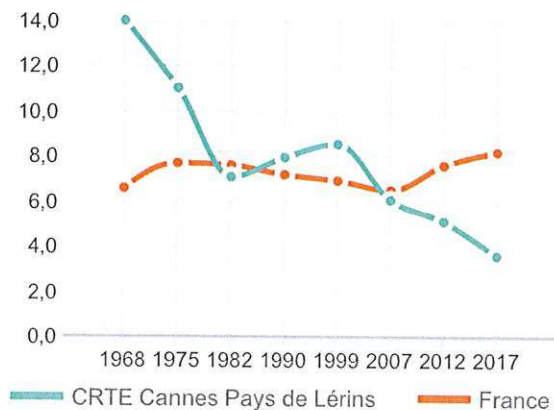
France



Source : Insee, RP - 2017

Zoom sur...la part des logements vacants

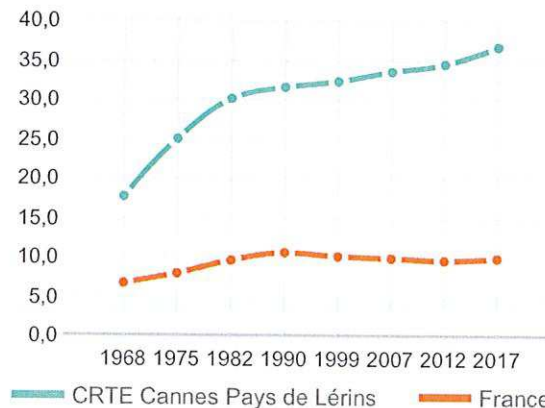
La part des logements inoccupés a-t-elle globalement diminué (par exemple par le biais des réhabilitations) ou a-t-elle augmenté (par exemple par le biais de désaffectations pour certains types de bien) au cours des dernières décennies ?



Source : Insee, RP

Zoom sur...la part des résidences secondaires

La part des logements occupés occasionnellement ou en tant que résidence secondaire a-t-elle progressé ou diminué ? L'entretien du parc immobilier local est-il de plus en plus lié à des propriétaires qui ne résident pas en permanence sur place ?



Source : RP, Insee

Zone d'étude **CRTE Cannes Pays de Lérins (crte)**, comparée avec France

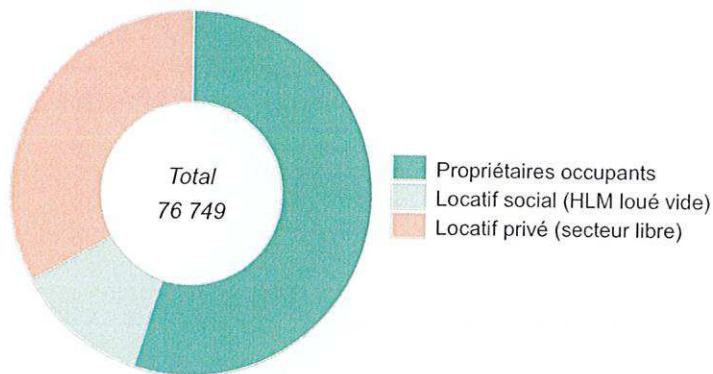
CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?

Quelles caractéristiques et quelle occupation des résidences principales ?

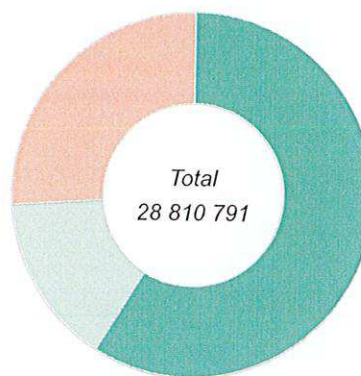
Nombre et part des résidences principales selon le statut d'occupation

Quelle part de logements est occupée par des propriétaires occupants ? Par des locataires du parc social ou du parc privé ?

CRTE Cannes Pays de Lérins



France



Source : Insee, RP - 2017

Taille moyenne des ménages selon le statut d'occupation

Combien de personnes vivent en moyenne dans les résidences principales occupées par des propriétaires, par des locataires du parc social et des locataires du parc privé ?

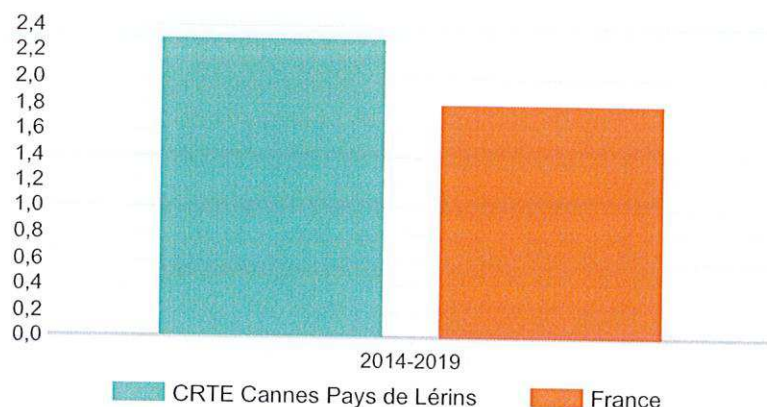
Quelles sont les différences d'occupation au sein du parc ?

Période	Propriétaires occupants (personnes par ménage)		Locatif social (personnes par ménage)		Locatif privé (personnes par ménage)	
	CRTE Cannes Pays de Lérins	France	CRTE Cannes Pays de Lérins	France	CRTE Cannes Pays de Lérins	France
2007	2,0	2,4	2,4	2,4	1,9	2,0
2012	2,0	2,4	2,3	2,4	1,9	1,9
2017	1,9	2,3	2,3	2,3	1,9	1,9

Source : Insee, RP

Evolution annuelle du nombre de logements sociaux

Comment a évolué en moyenne chaque année le parc locatif social entre 2014 et 2019 ?



Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire), Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), 2014-2019

Créé au 1er janvier 2011, le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) a pour objectif de dresser l'état global du parc de logements locatifs « ordinaires » des bailleurs sociaux au 1er janvier de l'année de collecte (nombre de logements, modifications intervenues au cours de l'année écoulée, localisation, taux d'occupation, mobilité, niveau des loyers, financement et conventionnement). L'enquête est annuelle et la transmission des informations incombe au propriétaire des logements locatifs sociaux.

Zone d'étude **CRTE Cannes Pays de Lérins (crte)**, comparée avec **France****CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?****Une construction dynamique ?****Les constructions neuves**

Une construction immobilière dynamique ? Quelle surface en moyenne pour les nouveaux logements ?

Indicateurs	CRTE Cannes Pays de Lérins	France
Nombre de logements commencés (constructions neuves) (logements par an pour 1 000 habitants)	4,5	4,5
Surface moyenne des logements commencés (constructions neuves) (m ²)	72,8 ▼	81,2

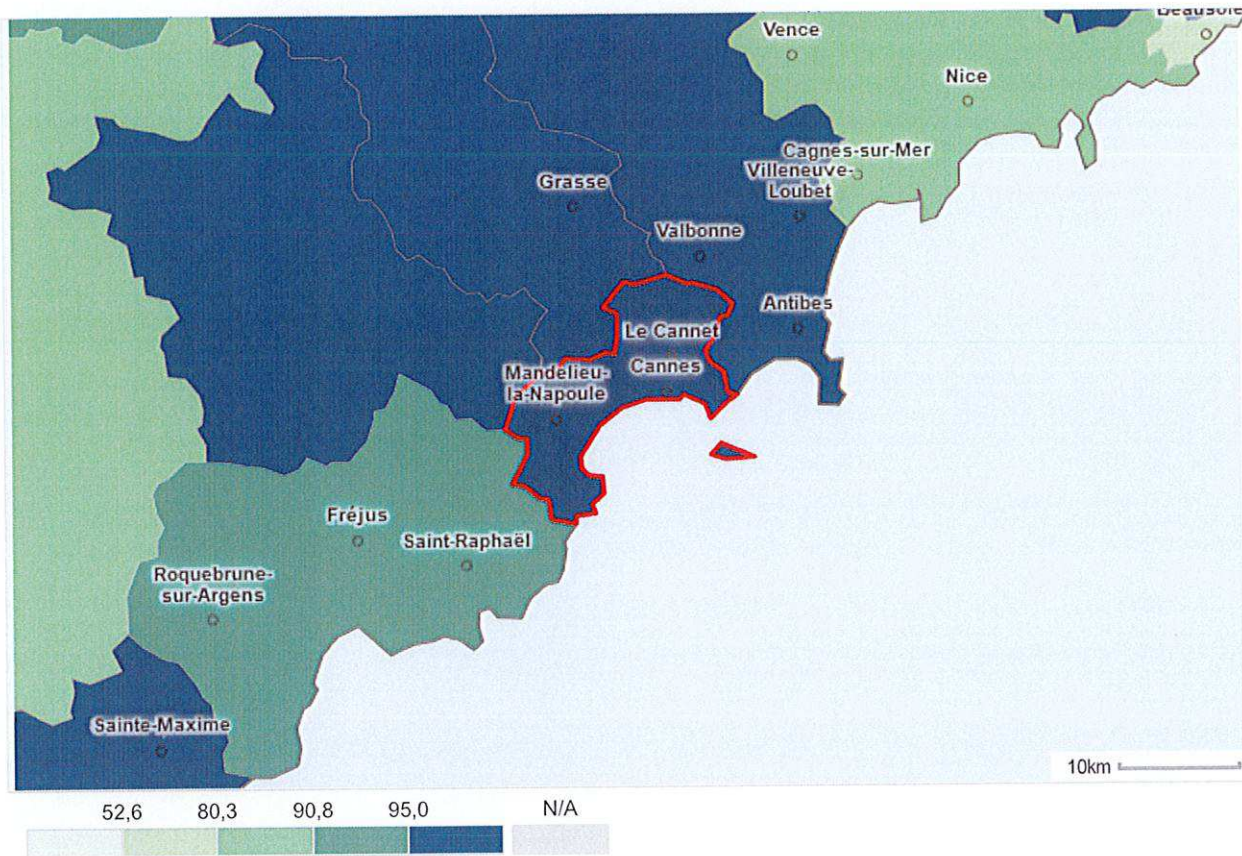
Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et
solidaire), Sit@del 2, 2008-2012 et 2013-2017 - 2013-2017

Zone d'étude CRTE Cannes Pays de Lérins (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - QUELLE ACCESSIBILITÉ AU NUMÉRIQUE ?

Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire à la technologie 4G ?

Part de la surface du territoire couverte en 4G par a minima un opérateur (en %)

Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire au réseau mobile 4G vis-à-vis des territoires environnants ? - CRTE Cannes Pays de Lérins



Source : Arcep, données du 1er trimestre 2020 - 2020

Ces proportions reflètent la disponibilité, à l'extérieur des bâtiments, d'accès à un service, tel que les opérateurs l'affichent sur leurs cartes de couverture. Elles sont le résultat d'une modélisation informatique, produite par les opérateurs. Celles-ci sont théoriques et prennent en compte de multiples paramètres liés au réseau de l'opérateur. Comme toute simulation informatique théorique, il se peut que, localement, la réalité du terrain ne soit pas conforme à la simulation. De plus, la couverture peut varier selon un certain nombre d'éléments, telles que la typologie du terrain (montagnes, vallées, forêts...), la densité d'habitat de la zone, la sensibilité du terminal ou encore le fait d'être à l'intérieur d'un bâtiment.

Comparaison temporelle de la part de surface couverte en 4G par a minima un opérateur (en %)

Comment a évolué l'accessibilité au réseau mobile 4G sur mon territoire ?

Périodes	CRTE Cannes Pays de Lérins	France
2017	97,1	82,6
2020	99,1	85,1

Source : Arcep, données du 3ème trimestre 2017 et du 3ème trimestre 2020



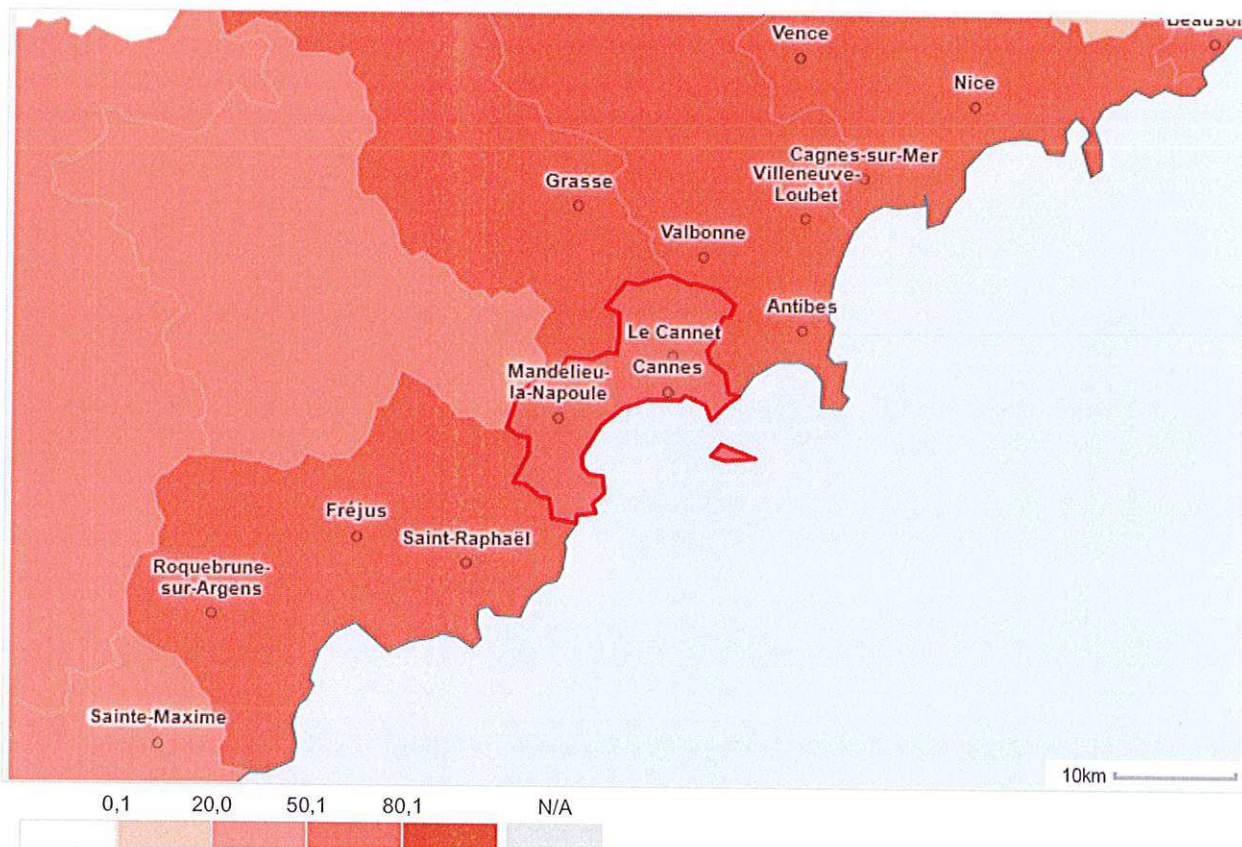
Zone d'étude CRTE Cannes Pays de Lérins (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - QUELLE ACCESSIBILITÉ AU NUMÉRIQUE ?

Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire à la fibre optique ?

Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique)

Les logements et locaux à usage professionnel de mon territoire sont-ils plus ou moins raccordés à la fibre optique que les territoires environnants ? - CRTE Cannes Pays de Lérins



Source : Arcep, données du 1er trimestre 2020 - 2020

Les locaux raccordables au réseau FtH correspondent aux logements ou locaux à usage professionnel raccordés à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique par l'intermédiaire d'un point de mutualisation.

Comparaison temporelle du nombre et de la part de locaux raccordables à la fibre optique

Comment a évolué l'accessibilité de mon territoire à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique

Période	Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique) (%)		Nombre de locaux raccordables FTTH (fibre optique) (locaux)	
	CRTE Cannes Pays de Lérins	France	CRTE Cannes Pays de Lérins	France
2019	60,4	38,9	84 499	14 456 225
2020	72,9	59,5	113 731	24 188 142

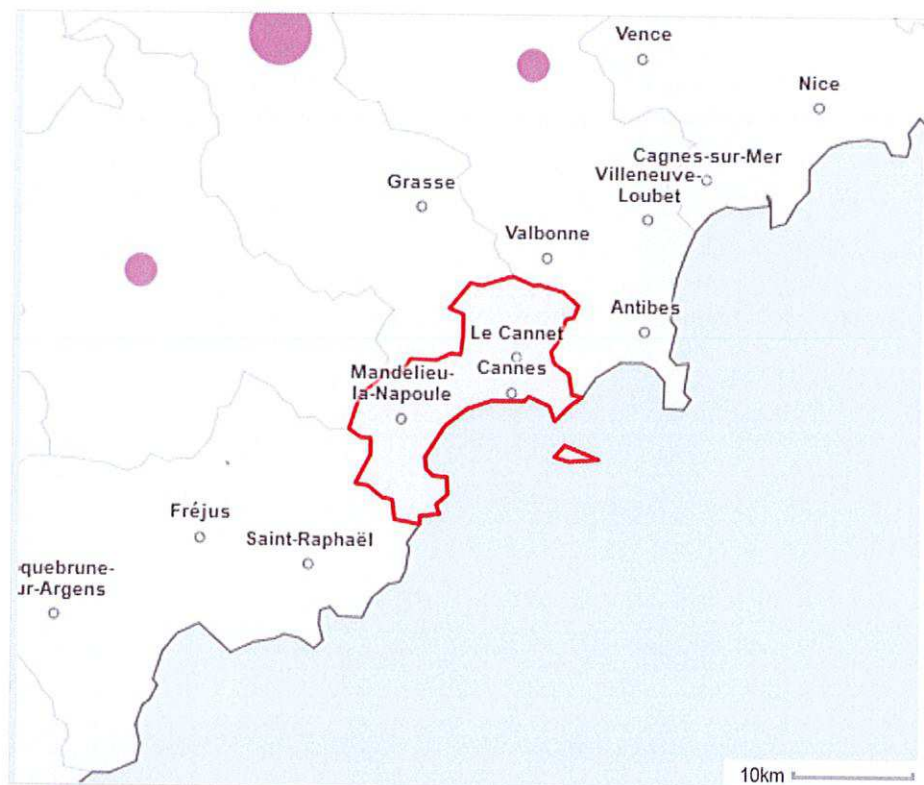
Source : Arcep, données du 1er trimestre 2019 et du 4ème trimestre 2020

Zone d'étude CRTE Cannes Pays de Lérins (crte), comparée avec France CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE SERVICES PUBLICS ?

Quelle est l'offre de services publics disponibles sur mon territoire ?

Les Maisons France Services

Combien de MFS sont disponibles sur ou à proximité de mon territoire ? - CRTE Cannes Pays de Lérins



 = 4

Source : ANCT - 2020

France Services

La création du réseau France Services a été annoncée par le Président de la République le 25 avril 2019.

L'objectif poursuivi est de permettre à chaque Français d'accéder, à moins de 30 minutes de son domicile, à un lieu d'accueil physique ouvert au moins 24 heures et cinq jours par semaine, dans lequel il puisse obtenir des réponses complètes, sans réorientation systématique, à ses démarches du quotidien sur le périmètre d'intervention de neuf opérateurs : Pôle emploi, CNAM, MSA, CAF, CNAV, La Poste, Dgfp, ministères de la Justice et de l'Intérieur.

France Services repose, avant toute chose, sur une exigence de qualité de service garantie dans chacune de ces structures d'accueil de proximité, indépendamment de celui qui est en charge du portage et du lieu où elle est déployée. Les premières structures France Services, aussi bien fixes qu'itinérantes, ont été labellisées en janvier 2020, à l'issue d'une démarche de sélection et d'audit qui associe les préfetures de département, les collectivités, les partenaires du dispositif et les porteurs de projet locaux.

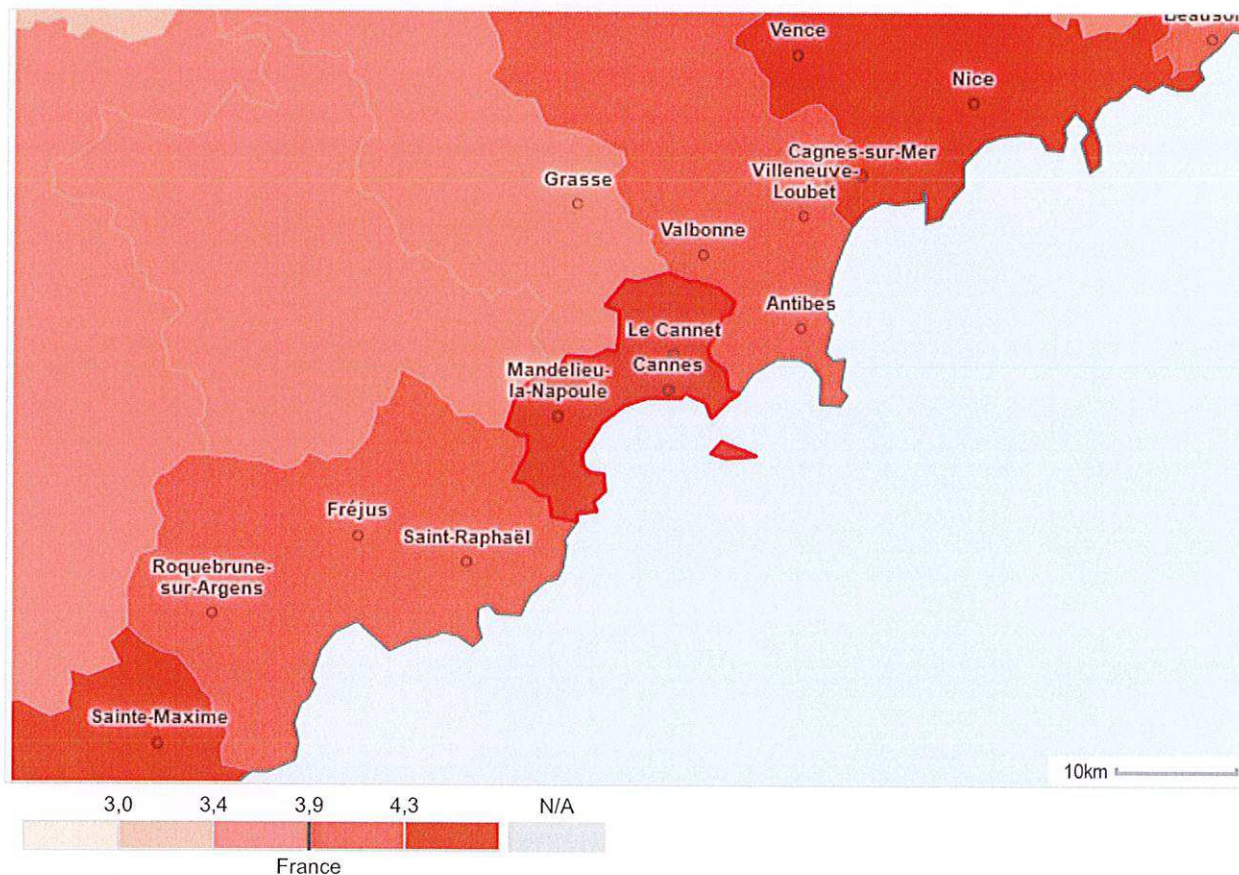
[Pour en savoir plus sur le dispositif France Services de l'ANCT](#)

Zone d'étude CRTE Cannes Pays de Lérins (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - UNE OFFRE DE SERVICES DE SANTÉ ACCESSIBLE ?

Quel accès à la médecine générale ?

Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes

CRTE Cannes Pays de Lérins



Source : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS ; populations par sexe et âge 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES. - 2018

L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local qui tient compte de l'offre et de la demande issue des territoires environnants. Calculé à partir de l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

Les médecins pris en compte sont les suivants :

- des cabinets de médecins généralistes libéraux, cabinets secondaires inclus, les omnipraticiens et les médecins à exercice particulier suivants : homéopathes, acupuncteurs, gériatres et médecine physique ;
- des consultations effectuées dans les centres de santé ;
- l'activité des remplaçants est prise en compte, de manière agrégée à celle des médecins remplacés.

L'offre de consultations externes de médecine générale proposée par les hôpitaux n'est pas prise en compte dans cette version de l'indicateur : un peu moins de 3,68 millions d'actes (soit 1,3% de l'offre de médecine générale).

L'APL prend aussi en compte dans son calcul :

- un recours dégressif avec la distance entre 0 et 20 minutes.
- le nombre de consultations et visites (ou « nombre d'actes ») réalisées sur une année. Pour tenir compte du lien entre niveau d'activité des médecins et densité médicale locale, le nombre d'actes pris en compte dans le calcul de l'indicateur est borné à 6 000 actes par cabinet libéral. Inversement, un niveau d'activité minimal de 3 600 actes par an est affecté aux libéraux (sauf cabinets secondaires).
- La demande de soins : les besoins de recours à un médecin généraliste varient notamment en fonction de l'âge. Pour tenir compte de ces variations, chaque personne est affectée d'un poids qui dépend de la consommation moyenne observée de sa tranche d'âge.

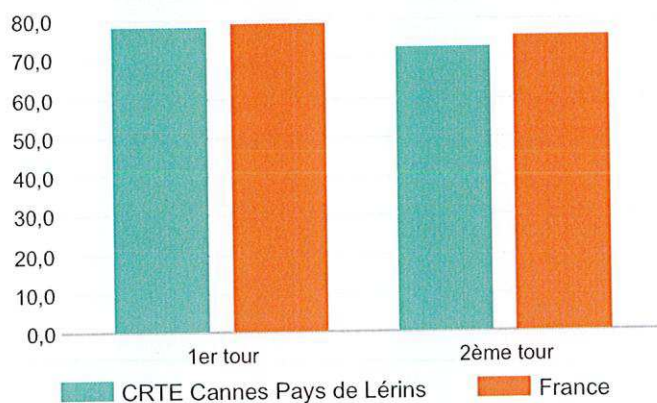
Zone d'étude CRTE Cannes Pays de Lérins (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - QUELLE INTENSITÉ DE LA VIE CITOYENNE ET ASSOCIATIVE ?

Quelle relation à la vie démocratique ?

Participation aux élections présidentielles

Quel taux de participation au sein de la population ?



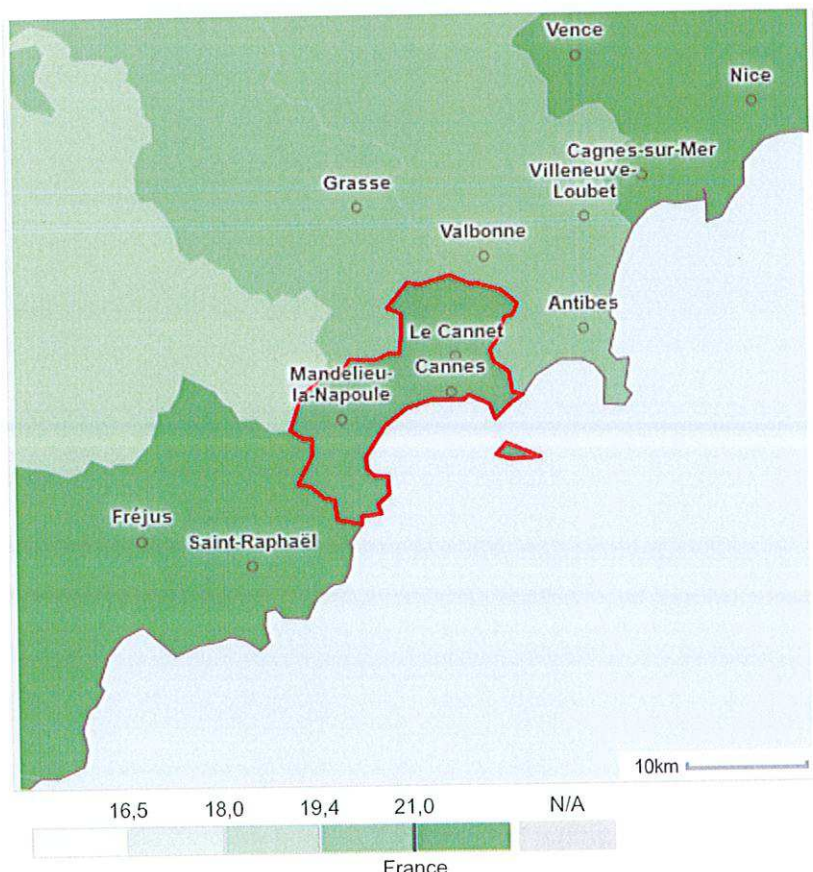
Source : Ministère de l'intérieur - 2017

Le taux de participation aux élections rapporte le nombre de personnes ayant voté au nombre de personnes inscrites sur les listes électorales lors des élections concernées.

Taux d'abstention aux élections présidentielles

Une abstention plus importante sur mon territoire qu'ailleurs ? - CRTE Cannes Pays de Lérins

Le taux d'abstention aux élections est calculé en rapportant le nombre des citoyens inscrits sur les listes électorales mais s'étant abstenu au nombre total de personnes inscrites sur les listes électorales, à la date du scrutin.



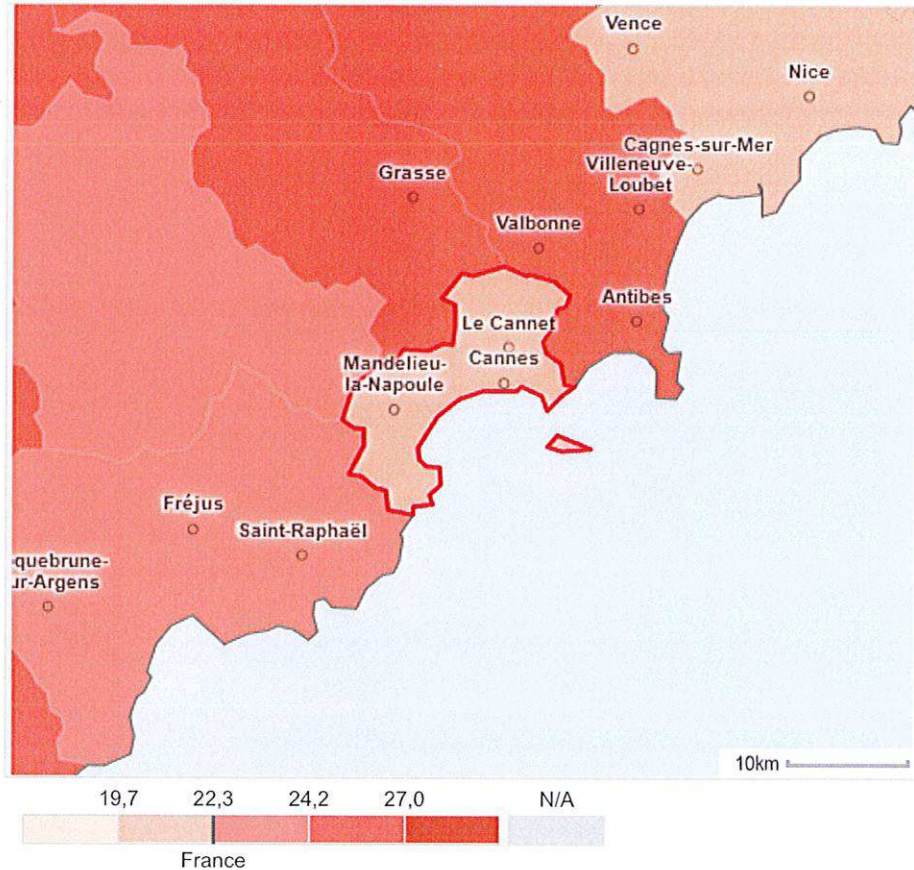
Source : Ministère de l'intérieur - 2017

Zone d'étude CRTE Cannes Pays de Lérins (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - QUELLE INTENSITÉ DE LA VIE CITOYENNE ET ASSOCIATIVE ?

Quelle dynamisme de la vie associative locale ?

Nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants

Combien de personnes sont engagées dans un activité sportive associative sur le territoire ? -
CRTE Cannes Pays de Lérins



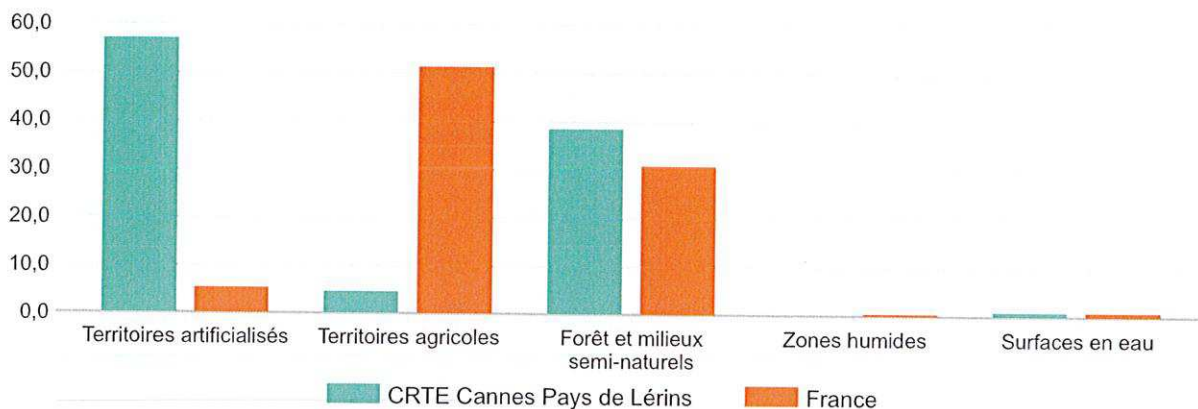
Source : Recensement des licences et clubs sportifs / Injep - Meos - 2016

Zone d'étude CRTE Cannes Pays de Lérins (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Occupations des sols et artificialisation : quels enjeux de consommation des espaces ?

Part des surfaces selon l'occupation du sol (en %)

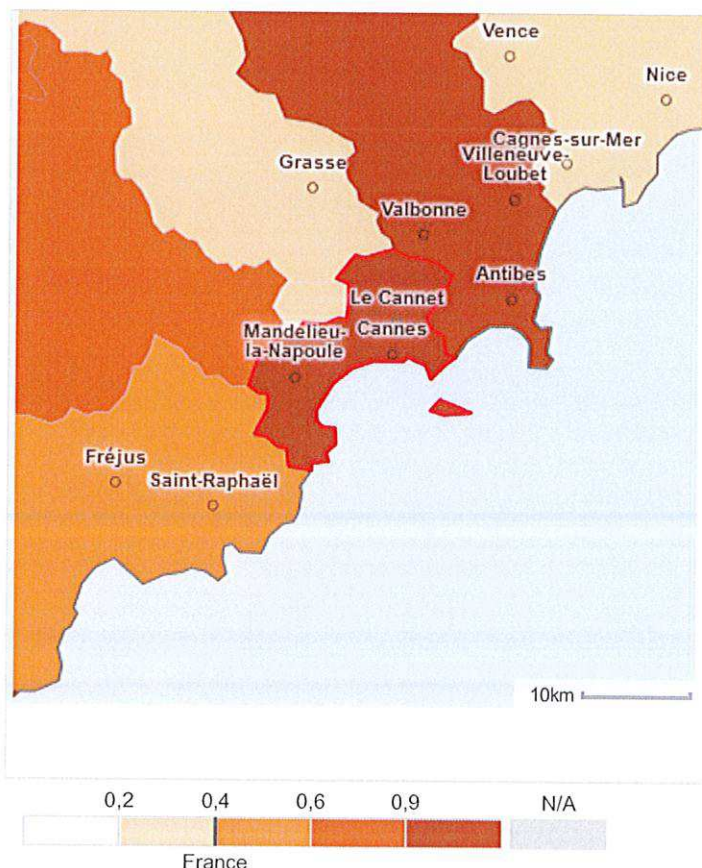
Quelle proportion de mon territoire les zones artificialisées occupent-elles ?



Source : CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018

Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018 (en %)

Comme se positionne mon territoire en matière d'évolution de la surface artificialisée ? - CRTE Cannes Pays de Lérins



Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2018 - 2009-2018

Les chiffres de l'artificialisation des sols sur mon territoire

Quelle proportion de mon territoire a été artificialisée ? Combien d'hectares cette artificialisation représente-t-elle ?

Indicateurs	CRTE Cannes Pays de Lérins	France
Nombre d'hectares artificialisés entre 2009 et 2018 (hectares)	113,8	255 606,2
Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018 (%)	1,2 ▲	0,4

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2018 - 2009-2018

Les chiffres exposés mesurent l'artificialisation des sols, qui constitue un type de consommation d'espaces, c'est-à-dire le passage d'un sol d'une occupation "naturelle, agricole ou forestière", à une occupation "urbanisée".

Zone d'étude **CRTE Cannes Pays de Lérins (crte)**, comparée avec **France**
CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Le territoire est-il soumis à des aléas, risques naturels ou technologiques ?

Catastrophes naturels, plans de prévention naturels (PPRN) et technologiques (PPRT)

Quelles sont les procédures mises en oeuvre sur mon territoire pour faire face aux aléas, risques naturels ou technologiques ?

Indicateurs	CRTE Cannes Pays de Lérins	France
Nombre d'Arrêtés de Catastrophes Naturelles publiés au J.O. depuis 1982 (arrêtés)	126	161 748
Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) (communes couvertes par PPRN)	5	13 761
Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) (communes couvertes par PPRT)	0	792

Source : GASPAR

Aléas et risques naturels ou technologiques locaux

Quelles sont les aléas et risques naturels ou technologiques identifiés dans le DDRM ?

Catégories	Communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (communes)		Part des communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (%)	
	CRTE Cannes Pays de Lérins	France	CRTE Cannes Pays de Lérins	France
Nucléaire	0	499	0,0	1,4
Risque industriel	0	1 861	0,0	5,3
Risques technologiques	0	1	0,0	0,0
Transport de marchandises dangereuses	5	15 458	100,0	43,7
Phénomènes météorologiques	0	7 453	0,0	21,1
Inondation	5	20 778	100,0	58,8
Feu de forêt	5	6 711	100,0	19,0
Mouvement de terrain	5	19 260	100,0	54,5
Séisme - fort	0	66	0,0	0,2
Séisme - modéré	4	6 917	80,0	19,6
Séisme - moyen	0	1 964	0,0	5,6
Séisme - faible	1	10 914	20,0	30,9
Séisme - très faible	0	13 389	0,0	37,9
Rupture de barrage	4	3 792	80,0	10,7
Avalanche	0	607	0,0	1,7
Eruption volcanique	0	68	0,0	0,2
Risques miniers	0	17	0,0	0,0
Emissions en surface de gaz de mine	0	61	0,0	0,2
Radon	4	2 364	80,0	6,7
Engins de guerre	0	1 418	0,0	4,0

Source : Base Gaspar - DDRM, 2018

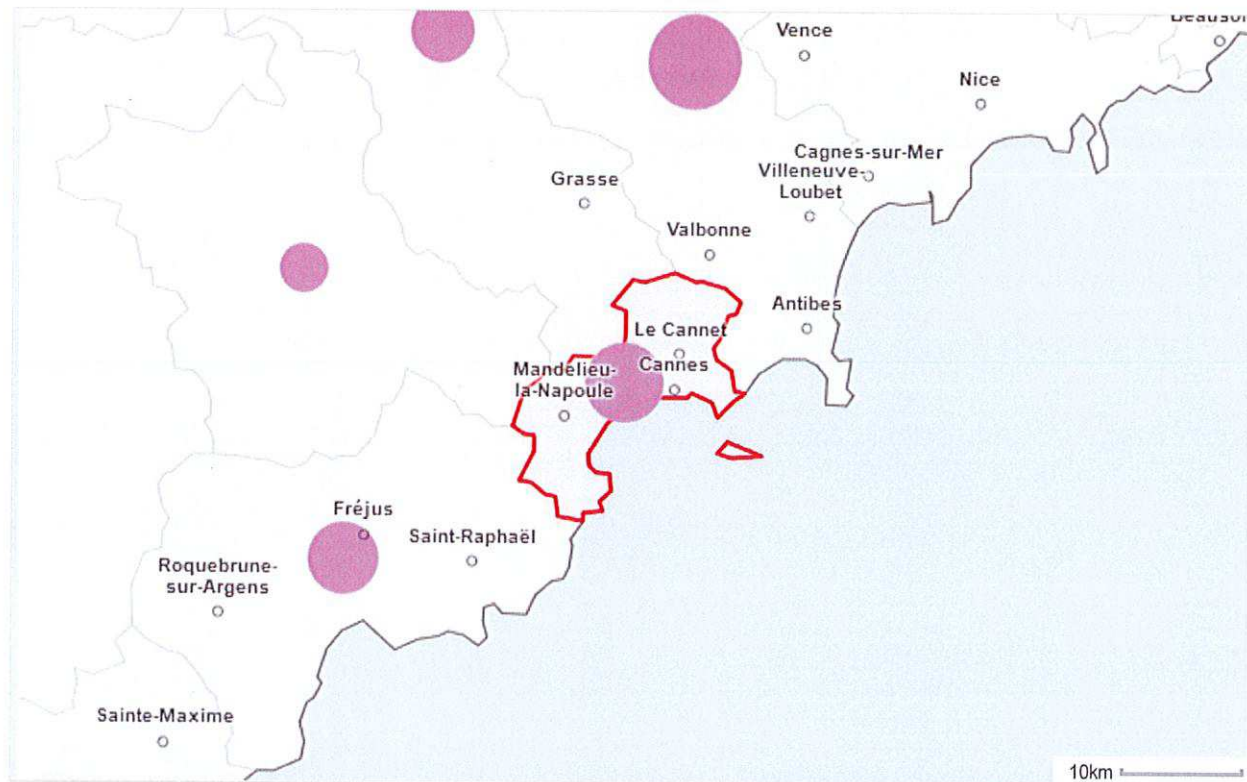
Le DDRM (le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs) est un document où le préfet (Conformément à l'article R125-11 du Code de l'Environnement) consigne toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau de son département, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. En précisant les notions d'aléa et de risque majeur, le DDRM doit recenser toutes les communes à risques du département, dans lesquelles une information préventive des populations doit être réalisée.

Zone d'étude CRTE Cannes Pays de Lérins (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Quelles contributions aux émissions de gaz à effet de serre ?

Emissions de gaz à effet de serre hors puits (PRG)

Combien de milliers de tonnes équivalent CO2 sont relâchées localement dans l'atmosphère ? - CRTE Cannes Pays de Lérins

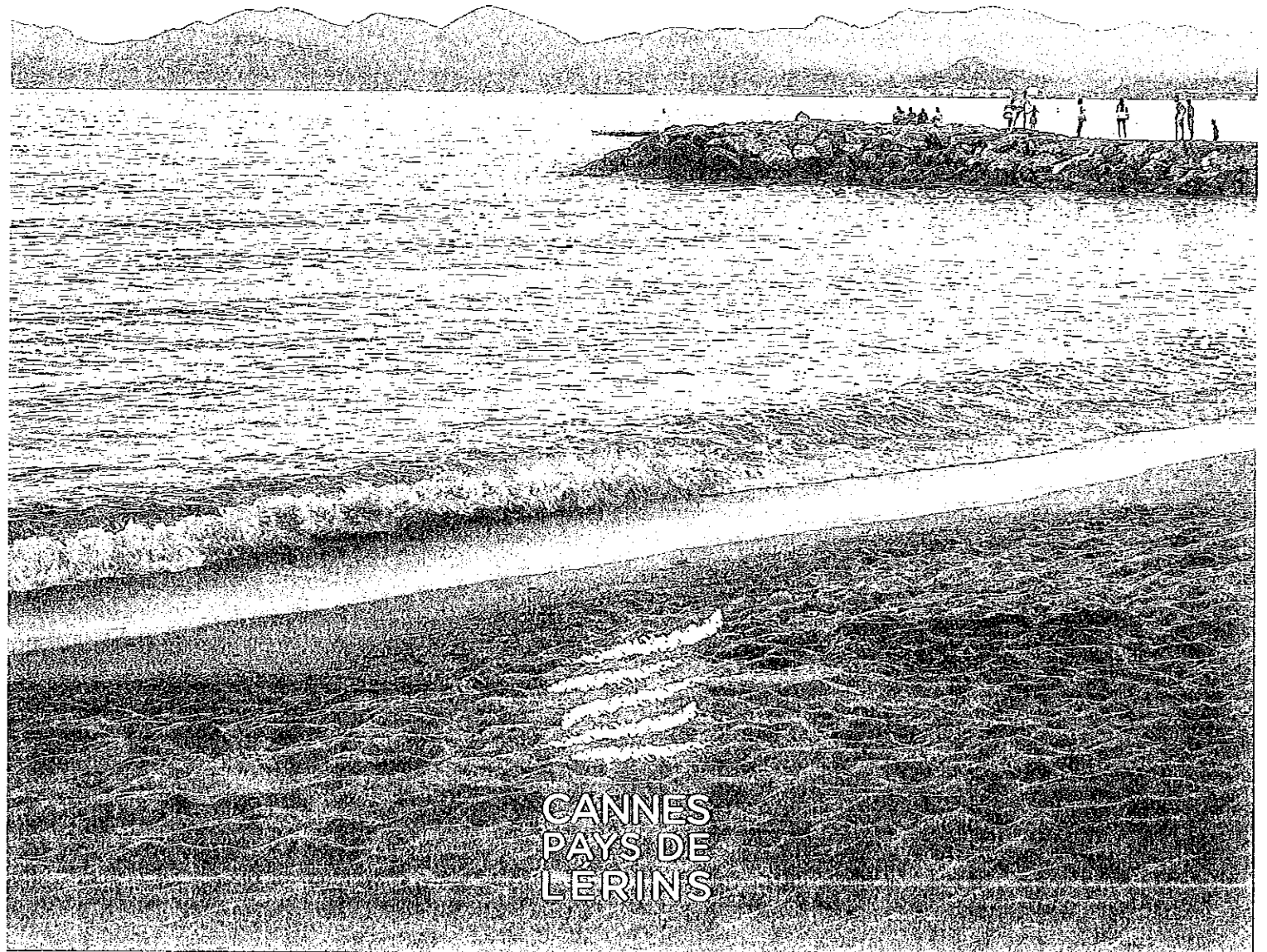


= 440

Source : Inventaire national spatialisé (INS) des émissions PA/GES, 2012 - 2012

Le pouvoir de réchauffement global (PRG) exprime, en milliers de tonnes équivalent CO2, l'effet cumulé des substances émises dans l'air qui contribuent à l'accroissement de l'effet de serre. Il est calculé sur la base du pouvoir de réchauffement de chaque gaz à l'horizon de 100 ans comparé à celui du CO2. Les gaz à effet de serre direct sont pris en compte : le dioxyde de carbone CO2 (non biotique), le méthane CH4, le protoxyde d'azote N2O, les hydrofluorocarbures HFC, les perfluorocarbures PFC et l'hexafluorure de soufre SF6. Le PRG est exprimé ici sans tenir compte des puits de carbone. Ces puits correspondent principalement à l'absorption de CO2 pour la croissance de la végétation (photosynthèse) et à celle de méthane (CH4) par les sols forestiers. De même ne sont pas prises en compte les émissions des sources biotiques (forêts non gérées par l'homme, prairies naturelles, zones humides et rivières, feux de forêt). Sont donc prises en compte uniquement les émissions occasionnées par les activités humaines ou gérées par l'homme. Les émissions maritimes et aériennes internationales ne sont pas comptabilisées.

RAPPORT D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



CANNES
PAYS DE
LÉRINS

/// EDITO

La crise sanitaire sans précédent que nous traversons, depuis plusieurs mois maintenant, impose de manière impérieuse un plan de relance concerté, à la hauteur des conséquences humaines et économiques désastreuses de cette pandémie.

Plus que jamais, Etat, communes et établissements publics doivent œuvrer de concert afin d'impulser le renouveau, agir de manière concrète et opérationnelle dans des domaines fondamentaux, tels que l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale.

La clarté dans la définition et l'arbitrage d'objectifs prioritaires, la coordination de stratégies territoriales tant à l'échelon du Pôle Métropolitain CAP AZUR que de l'Agglomération Cannes Lérins et de leurs communes membres, constituent des enjeux majeurs de performance pour accompagner efficacement la relance nationale et locale, désormais vitale.

Cette dernière passe nécessairement par un soutien financier massif de l'Etat à destination des collectivités territoriales, résultant de procédures simplifiées et unifiées d'accès aux financements extérieurs.

Tels sont bien les enjeux du Contrat de Relance Territoriale et de Transition Ecologique (CRTE).

Dans une volonté de consolidation d'une analyse prospective, les communautés d'agglomération de Cannes Lérins, du Pays de Grasse, de Sophia Antipolis, ainsi que la communauté de communes des Alpes d'Azur, ont travaillé ensemble à l'élaboration d'une ambition partagée. Cette démarche collective donne ainsi le cap de notre stratégie de bassin. En tant qu'actuel Président du Pôle Métropolitain, c'est une avancée significative que je tiens à saluer.

A l'échelle intercommunale, l'Agglomération Cannes Lérins et ses communes membres - Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer - ont également veillé à coordonner leurs actions au travers d'un rapport d'orientations stratégiques ambitieux, pragmatique, destiné à apporter toute la lisibilité et la visibilité nécessaire à l'Etat afin de pouvoir bénéficier de son soutien financier.

Dès lors, notre approche commune s'articule autour de trois thématiques majeures :

- Renouvellement urbain, dynamisme économique et cohésion sociale ;
- Transition énergétique et valorisation environnementale ;
- Résilience et préservation de nos ressources naturelles.

Parce que l'efficacité de l'action publique passe nécessairement par la déclinaison d'orientations préalablement pensées et structurées, en réalisations concrètes, l'ensemble des thématiques stratégiques présentées dans ce rapport d'orientations stratégiques se concrétise, naturellement, en actions opérationnelles avec une exigence partagée : celle de la performance publique, au service de qualité de vie des habitants et de l'attractivité de nos territoires.

Aussi, avec l'ensemble des Maires et Présidents des Intercommunalité, et communauté de communes du territoire du Pôle Métropolitain Cap Azur, nous appelons de nos vœux une collaboration fructueuse et équilibrée avec l'Etat, matérialisée par ce CRTE porteur d'orientations conjointes.

La réussite de cette démarche partenariale est impérative pour assurer la nécessaire relance et l'indispensable mise en œuvre de la transition écologique au sein de nos communes.

DAVID LISNARD

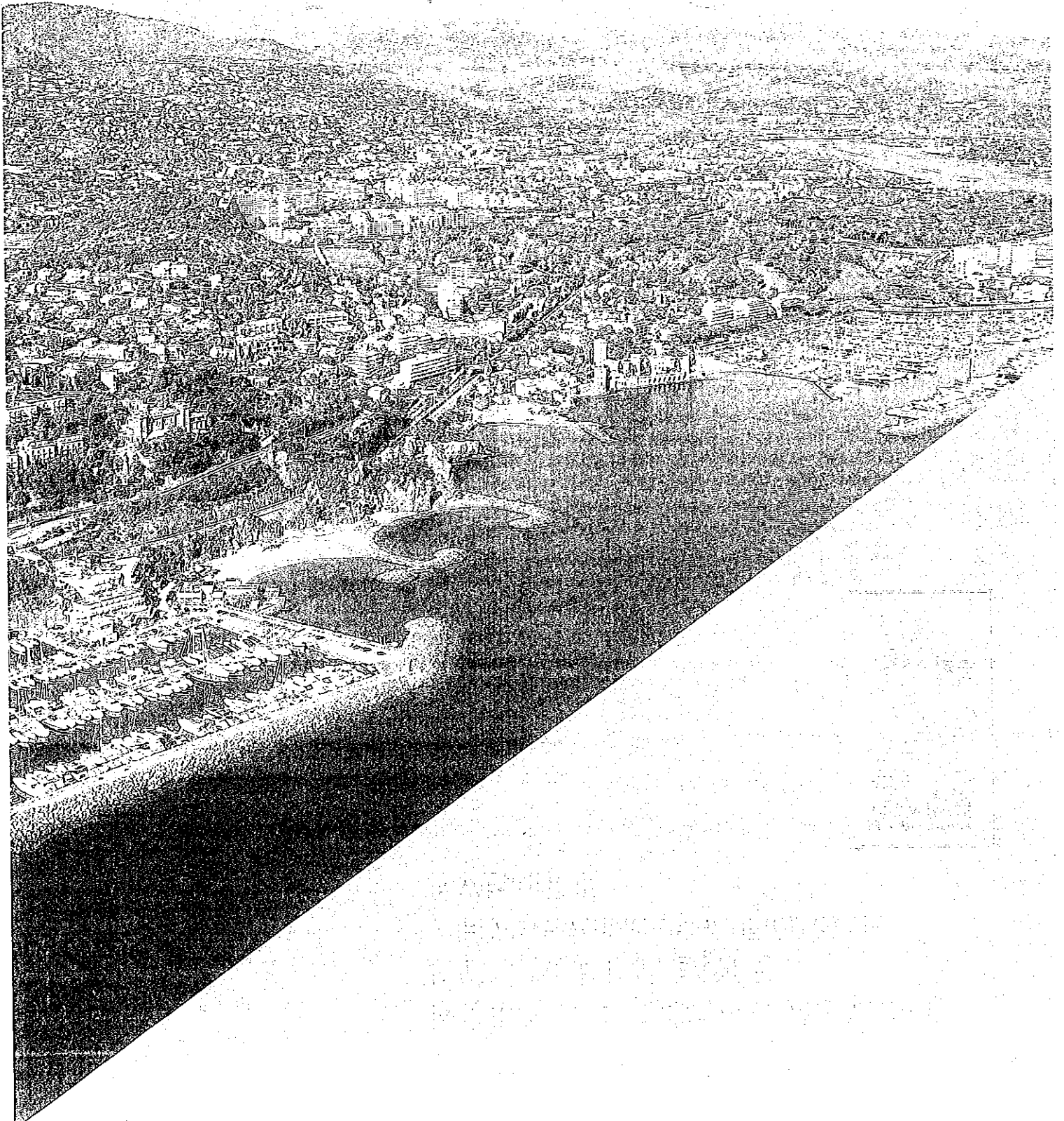
Maire de Cannes

Président de l'Agglomération Cannes Lérins

Vice-président du Département des Alpes-Maritimes

AR Prefecture

006-200039915-20220106-CONTRELANCECRTE-CC
Reçu le 13/01/2022
Publié le 13/01/2022



/// PARTIE I

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1

UN TERRITOIRE RÉSILIENT FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUX RISQUES NATURELS POUR CONSERVER LA QUALITÉ DE VIE DE SES HABITANTS

Anticiper le changement climatique et ses conséquences pour construire l'agriculture durable de demain

- Restaurer des capacités d'accueil de projets agricoles par la reconfiguration de friches agricoles
- Développer la R&D au bénéfice de l'agriculture durable
- Mobiliser l'agriculture locale au bénéfice d'une alimentation de qualité et des filières industrielles du territoire

Tendre vers une réduction des déchets, un traitement optimisé et une meilleure valorisation des déchets

- Poursuivre les efforts de sensibilisation pour réduire les déchets
- Identifier des solutions communes de traitement des déchets et optimiser la collecte
- Développer une économie circulaire sur la question des déchets

Favoriser la transition énergétique dans tous les domaines

- Déployer les ENR
- Valoriser les espèces naturels et la biodiversité
- Construire la résilience aux risques naturels
- Protéger la ressource en eau et anticiper la baisse des ressources hydriques

- Poursuivre le développement du véhicule électrique par l'installation des infrastructures de recharge et le changement de flottes de véhicules
- Développer la mobilité à l'hydrogène
- Conforter une offre de services équilibrée sur le territoire pour un accès de tous, en s'appuyant sur une articulation entre lieux physique et numérique

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3

UN TERRITOIRE QUI RELANCE SON ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN INNOVANT POUR UNE ÉCONOMIE DURABLE

- Maîtriser la consommation foncière et conforter les centralités
- S'adapter au vieillissement par le développement de la Silver Economie et d'offres adaptées aux personnes âgées sur le territoire
- Affirmer l'identité économique du territoire et soutenir ses filières d'excellence pour assurer un équilibre habitat/emploi à l'échelle locale favorisant la ville des courtes distances, dans le respect d'une trajectoire de transition écologique
- Renforcer l'offre de l'enseignement secondaire au supérieur en lien avec les filières existantes et en devenir du territoire et la diversifier
- Renforcer les services aux jeunes/étudiants

Le territoire du pôle métropolitain de CAP AZUR, bien que vaste et diversifié, présente **des caractéristiques communes**. On note ainsi un territoire de renommée internationale, générateur d'une grande attractivité résidentielle et touristique grâce à des paysages et un patrimoine de grande qualité, mais également diversifié avec sa bande littorale, son moyen-pays et son haut-pays. On y trouve ainsi des espaces naturels riches et protégés, une agriculture spécifique avec notamment les plantes à parfum qui complète un territoire de terroirs variés.

Ce territoire accueille par ailleurs **des activités économiques de pointe** dans différents domaines, du tourisme aux nouvelles technologies et des actifs qualifiés. En effet, le territoire est aujourd'hui très bien desservi par des réseaux structurants.

Pour autant, **sa géographie contraint son développement**. Le territoire de CAP AZUR fait globalement face à une pénurie de foncier disponible et à des risques naturels importants (inondations, ruissellements, incendies, mouvements de terrain), entraînant des difficultés à construire suffisamment de logements pour répondre aux besoins résidentiels. La cohabitation des différentes fonctions sur le territoire est ainsi complexe, entre infrastructures de mobilité et réseaux générant des nuisances, émiettement des activités économiques, terres agricoles subissant la pression foncière. Ceci génère par ailleurs une congestion forte, notamment pour rejoindre les différents pôles économiques depuis les zones plus résidentielles du territoire.

De plus, la diversité du territoire apparaît comme un enjeu, avec une disparité entre bande littorale et haut-pays en termes d'accès aux services, de fracture numérique, de revitalisation de certains centres-villes ou bourgs-centres, le territoire n'étant pas homogène. C'est aussi un territoire qui a subi la crise sanitaire et économique liée à la Covid-19, avec une dépendance forte au tourisme et à l'événementiel qui ont été particulièrement impactés.

Enfin, le territoire de CAP AZUR est confronté **au vieillissement de sa population** avec un fort accroissement de personnes entrant dans la dépendance à court terme.

Il apparaît par ailleurs **particulièrement vulnérable au changement climatique**. Outre sa sensibilité aux risques naturels, son littoral est soumis au retrait du trait de côte. Par ailleurs, afin de préserver leurs ressources naturelles maritimes, les EPCI du littoral souhaitent s'engager conjointement dans l'élaboration d'un Schéma Territorial de Restauration Ecologique. La ressource en eau constitue, enfin, un enjeu majeur, et pourrait devenir, à très court terme, un élément limitant le développement du pôle métropolitain.

Le territoire de CAP AZUR peut cependant rebondir tant par les nombreuses coopérations déjà engagées à l'échelle du pôle métropolitain, des projets européens ou d'autres cadres de coopérations que par les tendances déjà en cours (circuits courts) ou renforcées par la crise sanitaire (tourisme de proximité, démobilité et nouveaux modes de travail...).

<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire avec une forte identité patrimoniale et paysagère, rurale et urbaine • Une forte attractivité résidentielle et touristique • Une renommée internationale pour ses paysages et ses filières (tourisme, industrie) • Un taux d'actifs importants et plutôt qualifiés • Un tissu économique riche et complémentaire • Un territoire de pointe avec des filières structurées dans le domaine du spatial, de l'événementiel, des industries créatives, des nouvelles technologies, de l'intelligence artificielle, de la Silver Economy, de l'agritech, de la filière plantes à parfums - saveurs - senteurs • Une agriculture riche (grande variété de terroirs, productions locales valorisées, développement de circuits courts) • Un territoire disposant de réseaux de mobilités structurants • Des espaces naturels riches et protégés (un PNR commun à trois EPCI) • Un territoire pluriel avec des complémentarités (types d'espaces très variés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire fortement contraint géographiquement et réglementairement, subissant une forte pression foncière • Le manque de foncier disponible • Le vieillissement de la population • Une disparité territoriale entre territoires urbains et ruraux (en termes de dynamisme économique et social, fracture numérique) • Une partie des centres villes à revitaliser • Une carence en logements sociaux bien qu'une dynamique de rattrapage soit en cours • Une grande dépendance au tourisme, fortement impacté par la crise sanitaire • Un émiettement du territoire (industries éparpillées, développement commercial mettant en péril le foncier économique et les espaces agricoles) • La vulnérabilité du territoire au changement climatique et aux risques (incendie, inondations) • L'importance des flux de déplacement et la congestion des axes reliant les principaux pôles économiques (notamment forte polarité de la Technopole Sophia Antipolis) • L'importance des nuisances liées aux flux qui traversent le territoire (pollutions) • L'attachement à l'usage de la voiture
<ul style="list-style-type: none"> • Des coopérations nombreuses déjà mises en place au sein du pôle métropolitain CAP AZUR et dans d'autres formats (ex. PCAET Ouest 06, projets européens, SCOT), sur lesquelles capitaliser • Une croissance démographique encadrée, fixée à un seuil plancher • Les nombreux engagements dans des démarches nationales (Action Cœur de Ville, Petites villes de demain, NPNRU, TEP-CV...) • Un intérêt croissant pour le développement de circuits courts et la valorisation des productions locales • Une progression de l'utilisation des services de véhicules électriques sur le territoire • Une certaine résilience de la technopole de Sophia-Antipolis en matière d'emploi • Nouveaux modes de travail sur la technopole de Sophia-Antipolis avec la crise sanitaire : des effets attendus sur la mobilité et la baisse de la congestion • Emergence de flux touristiques de proximité vers les espaces naturels du nord du territoire • Un territoire refuge en période de crise sanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Une très forte concurrence entre les pôles économiques et universitaires de la Méditerranée et plus largement (France voire international pour l'enseignement supérieur) • L'accroissement du nombre de personnes dépendantes dans un futur proche (2025) • La vulnérabilité du dynamisme économique face à la crise sanitaire (tourisme d'affaires et événementiel) • La vulnérabilité du territoire et de la biodiversité face aux effets du changement climatique et aux risques naturels

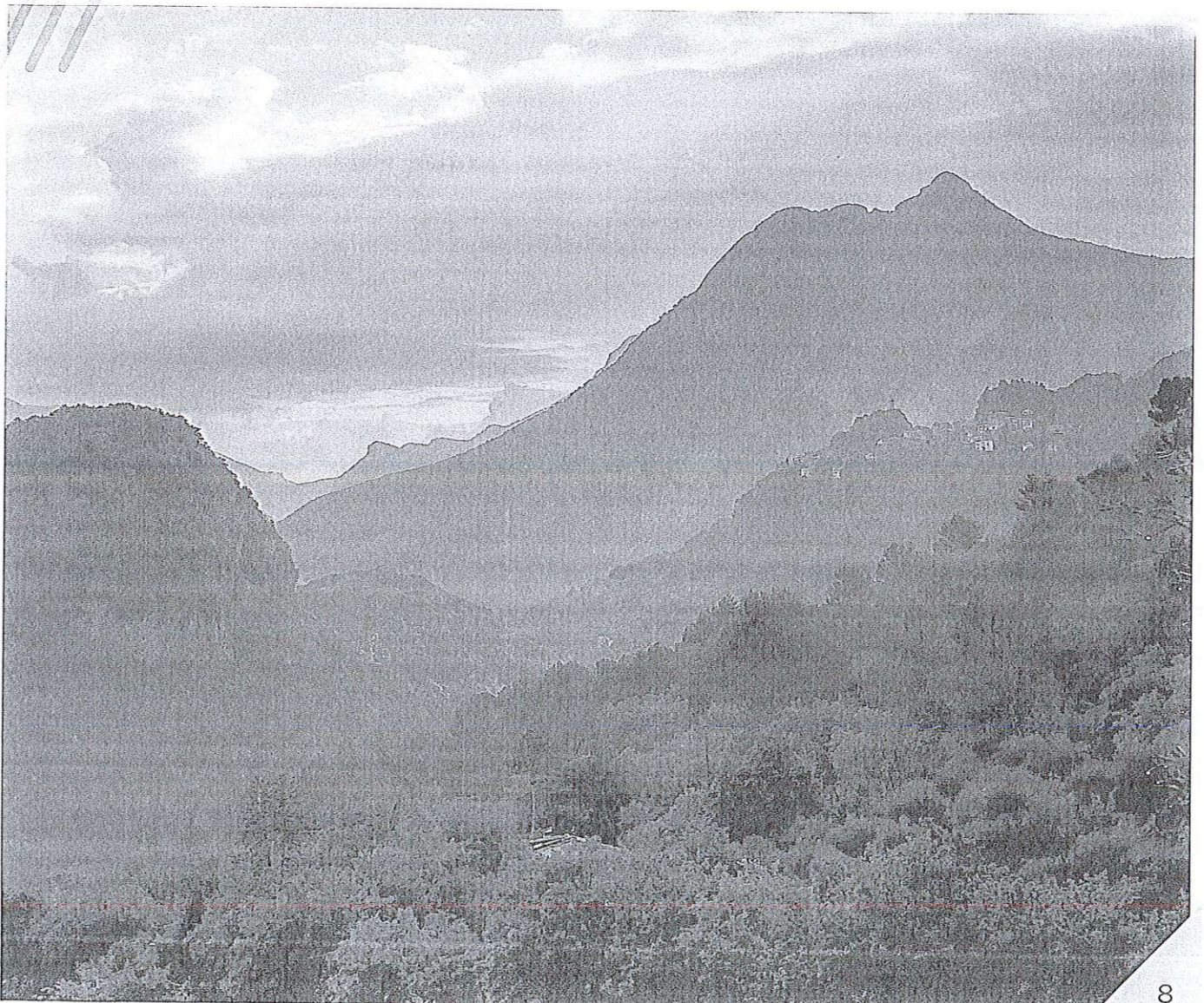
/// Trois ambitions pour le territoire de CAP AZUR

De cette matrice commune ressortent ainsi un certain nombre d'enjeux similaires, qui se traduisent dans les **3 ambitions stratégiques** et les **13 orientations** retenues pour le territoire de CAP AZUR.

Ainsi, les 4 EPCI de CAP AZUR se retrouvent dans les ambitions suivantes :

1. Un territoire résilient face au changement climatique et aux risques naturels pour conserver la qualité de vie de ses habitants ;
2. Une cohésion sociale et territoriale qui offre toutes les facettes de la qualité de vie, équilibrée entre sa bande littorale et son haut-pays ;
3. Un territoire qui relance son attractivité économique en innovant pour une économie durable.

Parmi les 13 orientations retenues, 4 ont été identifiées comme directement opérationnelles au sein du pôle métropolitain CAP AZUR car faisant déjà l'objet de coopérations à cette échelle.



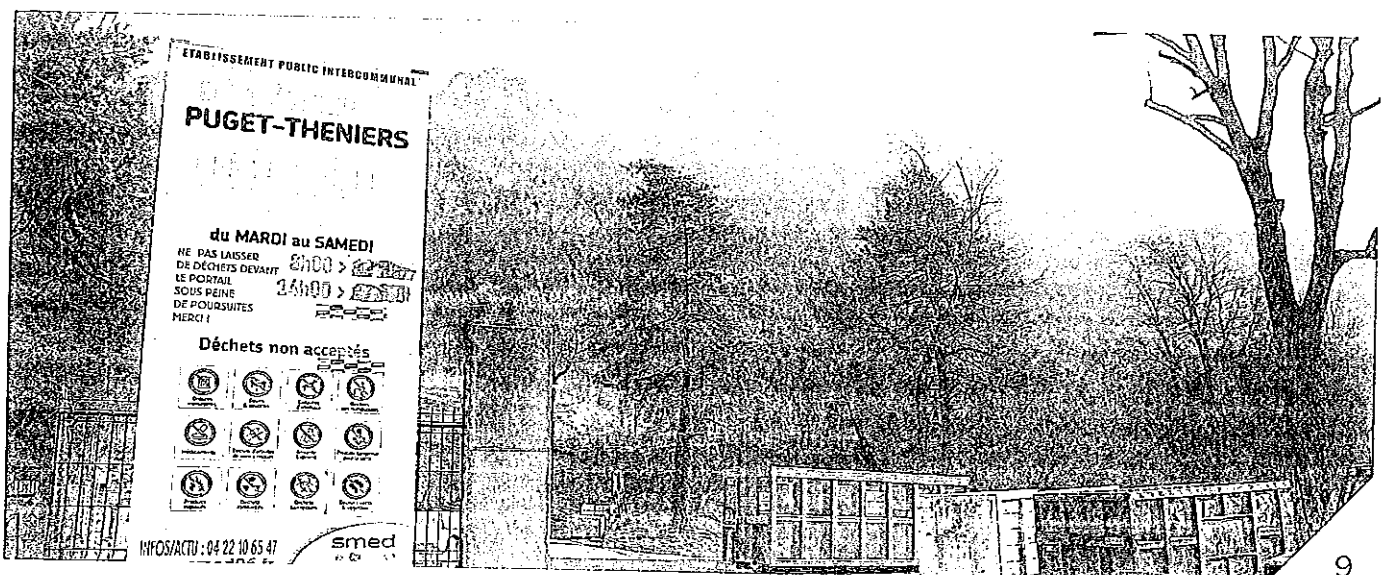
Territoire qui fait face aux risques naturels, CAP AZUR se doit ainsi de construire sa résilience face à ces risques et au changement climatique pour protéger ses habitants et maintenir la qualité de vie qui fait la force et la renommée du territoire. Maintenir cette qualité de vie par la résilience passe par l'anticipation du changement climatique et de ses conséquences sur l'agriculture **pour construire l'agriculture durable de demain**, et ainsi offrir une alimentation de qualité pour les habitants mais aussi un devenir pour les agriculteurs du territoire ou ceux souhaitant s'y installer : cette thématique opérationnelle vise à renforcer la place de l'agriculture et à en faire une voie d'excellence écologique du territoire, en restaurant des capacités d'accueil de projets agricoles par la reconfiguration de friches agricoles, en développant la recherche et développement au bénéfice de l'agriculture durable et en mobilisant l'agriculture locale au bénéfice d'une alimentation de qualité et des filières industrielles du territoire (notamment la filière plantes à parfums - saveurs - senteurs).

C'est aussi **tendre vers une réduction des déchets**, un traitement optimisé et une meilleure valorisation des déchets, en poursuivant les efforts de sensibilisation pour les réduire, en identifiant des solutions communes de traitement des déchets, en optimisant la collecte et en œuvrant pour une véritable économie circulaire sur cette question.

Être résilient face au changement climatique **passé aussi par la transition énergétique** dans tous les domaines pour décarboner au plus vite l'énergie et atténuer le changement climatique : par le déploiement des énergies nouvelles renouvelables et en agissant pour une mobilité décarbonée.

La valorisation des espaces naturels et de la biodiversité, véritable force du territoire, doit également être recherchée afin de préserver ces espaces, véritable source de services écosystémiques. C'est également un vecteur pour construire la résilience aux risques naturels qui risquent de s'accroître avec le changement climatique.

Enfin, et afin d'anticiper les conséquences à venir du changement climatique et ses pressions qui vont grandir, **la protection de la ressource en eau** et l'anticipation de la baisse des ressources hydriques apparaît essentielle, tant pour les activités économiques, agricoles que pour le maintien de la qualité de vie sur le territoire de CAP AZUR.



Construire la cohésion sociale et territoriale au bénéfice d'un territoire équilibré et de la qualité de vie des habitants, c'est construire une **mobilité décarbonée à l'échelle de CAP AZUR** pour offrir des conditions de mobilité améliorées pour les habitants et moins émettrices de gaz à effet de serre. Cet objectif se réalisera en poursuivant le développement du véhicule électrique par l'installation des infrastructures de recharge et le changement de flottes de véhicules (particuliers et de transport en commun) et en développant la mobilité à l'hydrogène, tout en facilitant l'interconnexion des réseaux de transport en commun et la meilleure information des habitants pour les trajets traversant plusieurs EPCI.

Cela passe également par une offre de services équilibrée sur le territoire pour un accès de tous, en s'appuyant sur une articulation entre lieux physique et numérique.

Maîtriser la consommation foncière pour préserver les différents usages et privilégier les centralités pour des centres-villes et centres-bourgs vivants, sur tout le territoire, apparaît comme une condition essentielle pour un développement soutenable et apaisé du territoire.

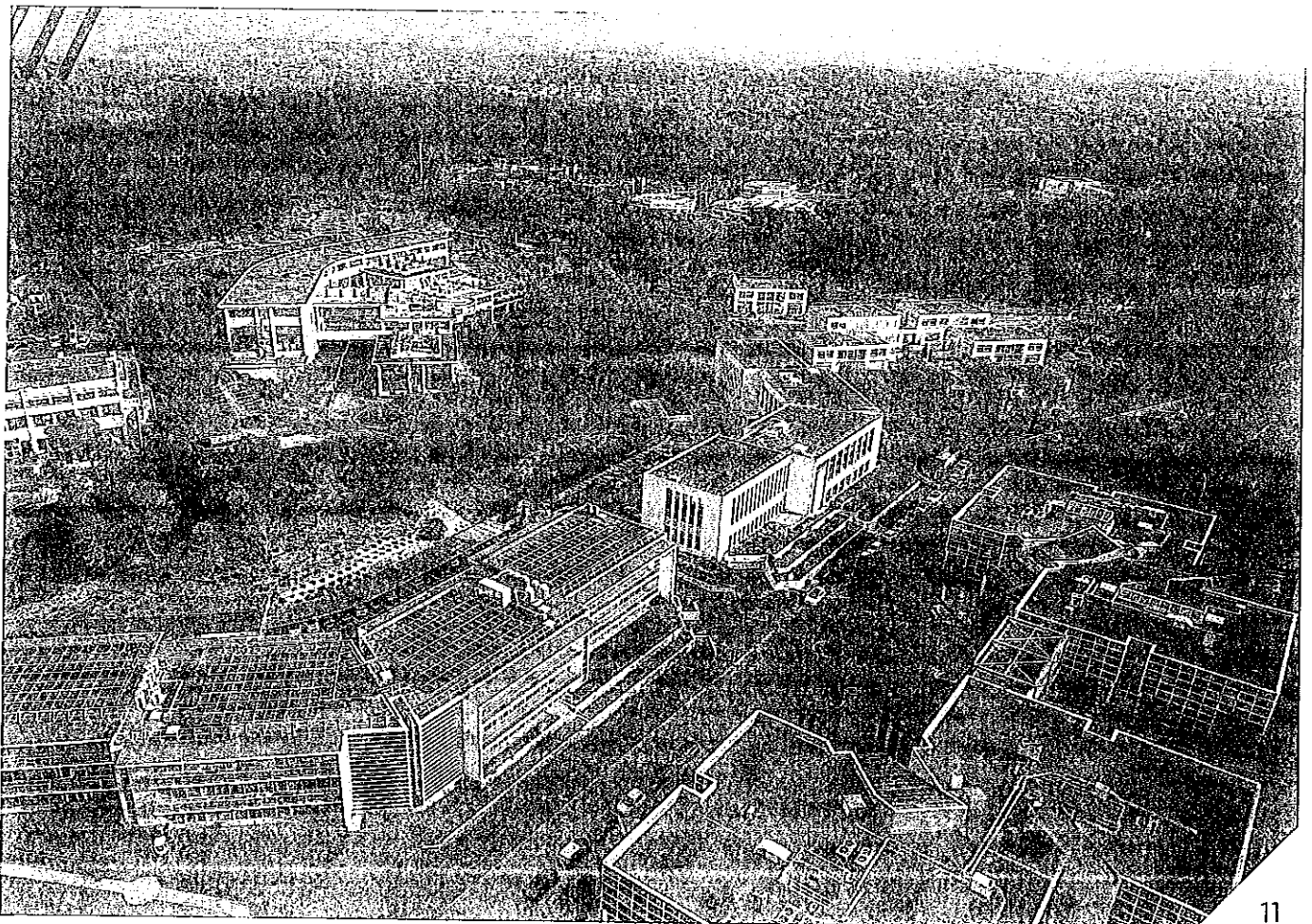
C'est enfin s'adapter **au vieillissement de la population**, par le développement de la Silver Economie pour un déploiement d'offres adaptées aux personnes âgées dans tous les domaines, afin d'offrir une qualité de vie qui se maintient avec l'âge.

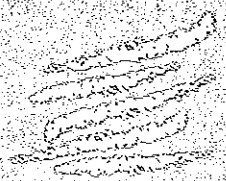
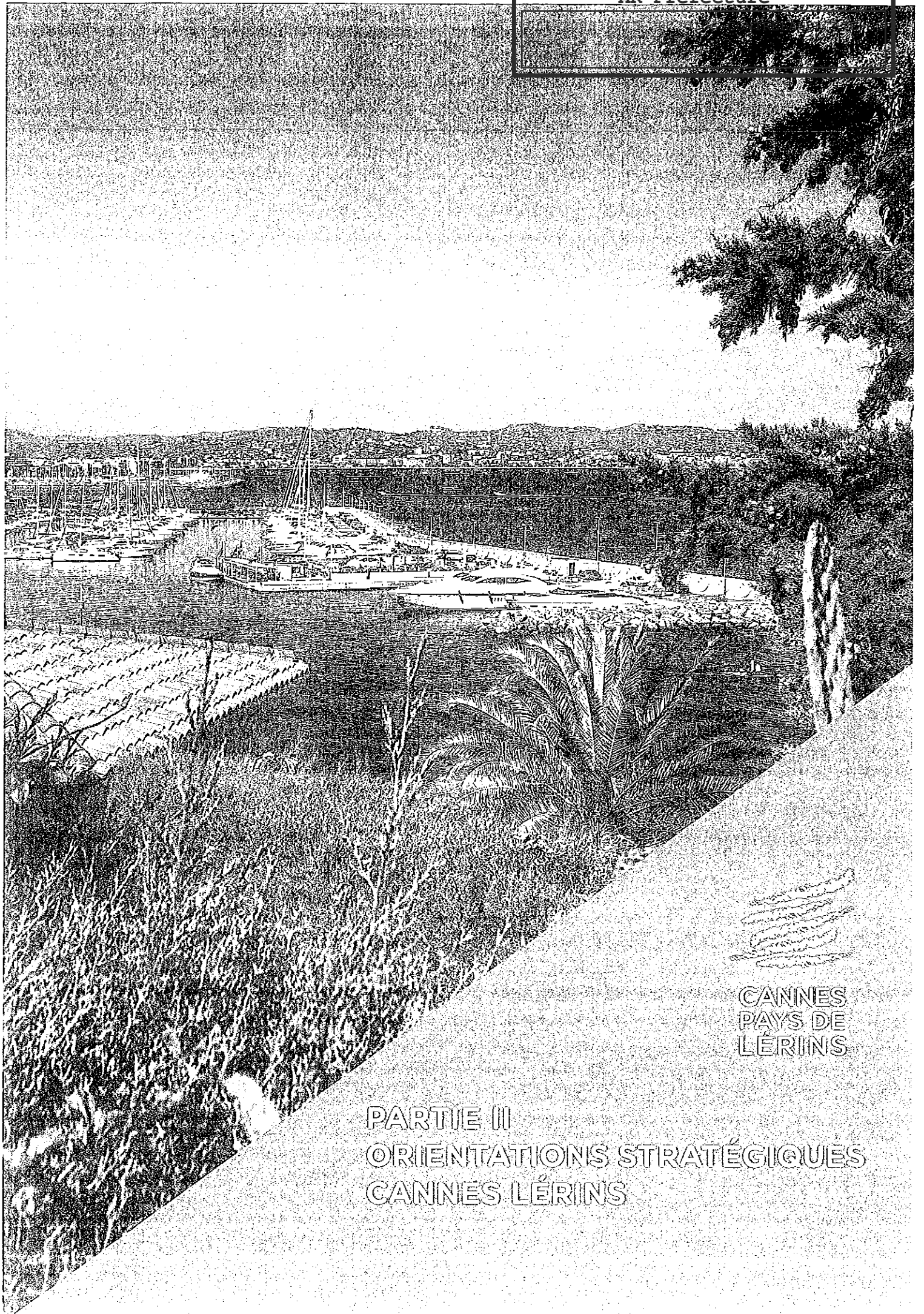


Enfin, le territoire de CAP AZUR souhaite **relancer son attractivité économique au bénéfice d'une économie durable, dans un contexte de crise sanitaire** qui a diversement touché son économie (impacts importants sur le tourisme et l'événementiel, résilience plus forte sur les autres filières d'excellence). L'affirmation de l'identité économique du territoire par le soutien aux filières d'excellence (spatial, événementiel, industries créatives, nautisme, nouvelles technologies/numérique, intelligence artificielle, Silver Economie, agritech, filière plantes à parfums - saveurs - senteurs) s'avère ainsi plus que jamais d'actualité, portée également par l'ambition d'assurer un équilibre habitat/emploi à l'échelle locale favorisant la ville des courtes distances, le tout dans le respect d'une trajectoire de transition écologique (foncier, émissions de gaz à effet de serre...).

Ce renforcement de l'attractivité économique va de pair **avec le renforcement de l'enseignement secondaire au supérieur** en lien avec les filières existantes et en devenir et, plus largement, la diversification de l'enseignement supérieur. Il est ainsi indispensable d'offrir des conditions d'études aux étudiants locaux voire de rayonner en matière d'enseignement supérieur pour s'affirmer comme un pôle d'enseignement supérieur et économique à part entière.

En lien avec l'orientation précédente, le **renforcement des services aux jeunes et aux étudiants** constitue un axe de travail pour leur permettre de vivre sur le territoire dans des conditions optimales.





CANNES
PAYS DE
LÉRINS

PARTIE III
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES
CANNES LÉRINS

/// PARTIE II

P. 16 / ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1

RENOUVELLEMENT URBAIN,
DYNAMISME ÉCONOMIQUE
ET COHÉSION SOCIALE

Action stratégique n° 1
Engager le renouvellement urbain et la valorisation du territoire

Action stratégique n° 2
Développer nos filières stratégiques pour renforcer notre attractivité territoriale et impulser la relance économique

Action stratégique n° 3
Des équipements culturels, sportifs et de proximité citoyenne au service de la cohésion sociale

P. 42 / ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2

ÉNERGIE
ÉCARTILLAGES
ÉNERGIE ÉCOLOGIQUE

Action stratégique n° 1
Écarter notre consommation énergétique d'un plan écologique ambitieux

Action stratégique n° 2
Agir pour la rénovation énergétique des bâtiments existants

Action stratégique n° 3
Mettre en œuvre des actions pour la production d'énergie

Action stratégique n° 4
Mettre en œuvre des actions pour la production d'énergie

Action stratégique n° 5
Mettre en œuvre des actions pour la production d'énergie

P. 43 / ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3

RÉSILIENCE ET
PRÉSERVATION DE NOS
RESSOURCES NATURELLES

Action stratégique n° 1
Protéger les habitants et les biens contre le risque inondation

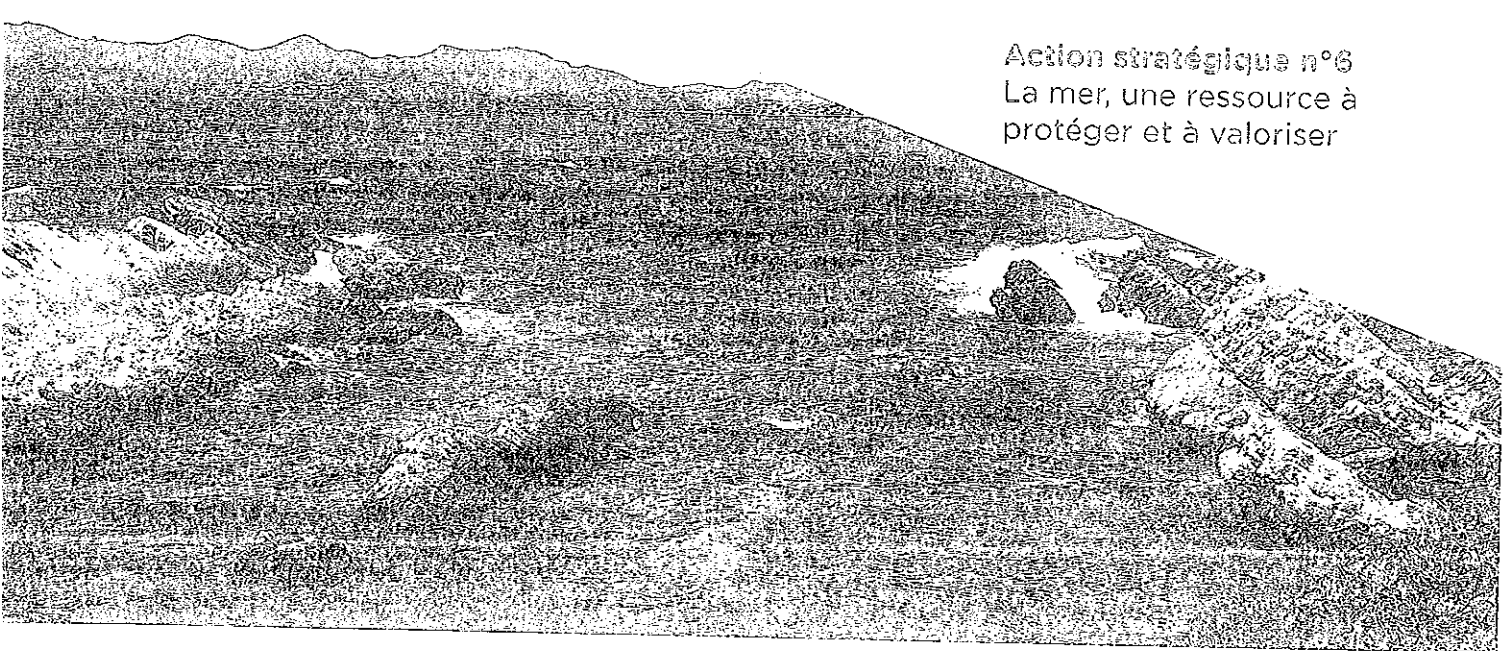
Action stratégique n° 2
Œuvrer en faveur de la préservation de la qualité de l'air et de la protection du climat

Action stratégique n° 3
Préserver nos ressources en eau

Action stratégique n° 4
Remettre la nature au cœur des projets urbains de territoire

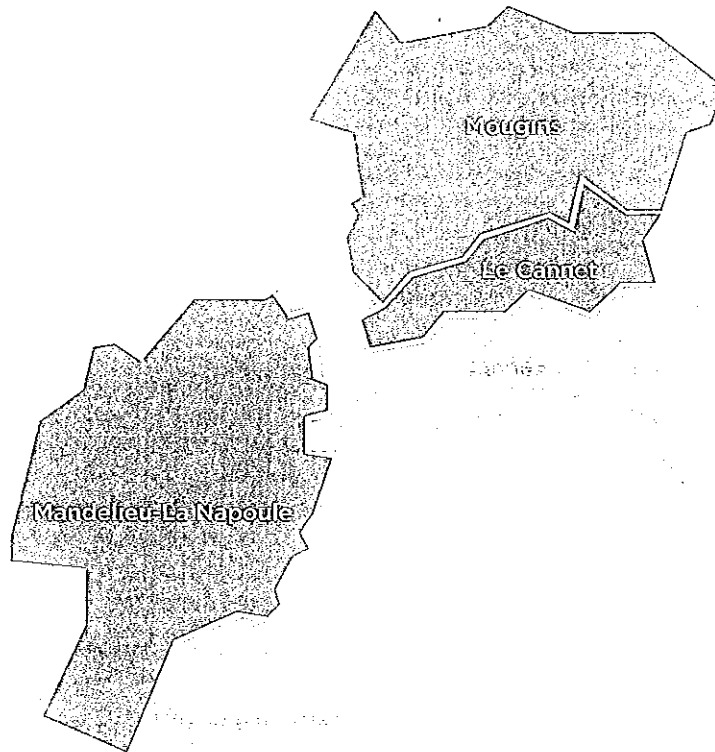
Action stratégique n° 5
Soutenir le développement de l'agriculture

Action stratégique n° 6
La mer, une ressource à protéger et à valoriser



/// CANNES LÉRINS AUJOURD'HUI

L'Agglomération Cannes Lérins est aujourd'hui la 2^{ème} communauté d'agglomération la plus peuplée des Alpes-Maritimes.



CARTE D'IDENTITÉ

Date de création : 1^{er} janvier 2014

Situation : Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur / Département des Alpes-Maritimes

Superficie : 95 km²

Population : 160 000 habitants environ

Agglomération Cannes Lérins
Aéroport Cannes-Mandelieu (Hangar 16)
277 avenue Francis Tonner
06150 CANNES LA BOCCA
cannespaysdelerins.fr

contact@cannespaysdelerins.fr
Tél: 04 89 82 27 00
Fax : 04 89 82 27 20

/// COMPÉTENCES



- Développement Économique : Animation et structuration du Pôle d'Excellence Nautisme.
- Aménagement de l'espace communautaire : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), schéma de secteur et Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).
- Transports publics : régie des transports publics PALM BUS.
- Équilibre social de l'habitat : Programme Local de l'Habitat (PLH) et réserves foncières.
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :
 - > Lutte contre la pollution de l'air et le bruit ;
 - > Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
 - > Traitement des déchets et gestion des déchetteries.



- Politique de la Ville :
 - > Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du Contrat de ville ;
 - > Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale.
- Développement Économique :
 - > Accompagnement à l'emploi : Maisons de l'Économie et de l'Emploi à Mandelieu-La Napoule et Mougins.

→ 2016

Mutualisation

Création des services communs de Cannes Lérins : Systèmes d'information et des télécommunications, Systèmes d'Information Géographique (SIG), Habitat / Logement, Aménagement du Territoire et Routage.

Compétences obligatoires

- Développement Économique :
 - > Zones d'activités : Cannes-Roubine et Ferrandou à Mougins ;
 - > Accompagnement des entreprises de la filière du nautisme.
- Équilibre social de l'habitat :
 - > Actions et aides financières en faveur du logement social et à destination des personnes défavorisées ;
 - > Action d'amélioration du parc immobilier bâti.

Compétences optionnelles

- Voirie et parcs de stationnement en lien avec le BHNS (parking relais) ;
- Équipements culturels et sportifs : centre aquatique du Grand Bleu à Cannes.

Compétences facultatives

- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et grand cycle de l'eau ;
- Création, aménagement, gestion et promotion du Parc Maritime Départemental Esterel Théoule à Théoule-sur-Mer ;
- Soutien à l'organisation des circuits natures pédestres et VTT reliant plusieurs communes membres ;
- Organisation de nouvelles manifestations et d'actions culturelles et sportives ;
- Promotion des activités du Syndicat Mixte du centre éducatif et culturel des Campelières à Mougins.

→ 2017

Mutualisation

Création d'un service commun communication et relations publiques avec la ville de Théoule-sur-Mer et avec le SICASIL. Création des services communs : "Moyens Généraux", "Finances", "Travaux" et "Cycles de l'eau" entre l'Agglomération Cannes Lérins et le SICASIL.

Compétences obligatoires

- Développement Économique :
 - > Intégration de l'ensemble de la compétence (zones d'activités et actions du développement économique) ;

- Promotion du tourisme ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Rattachement de l'Office Public de l'Habitat (O.P.H.) Cannes et Rive Droite du Var.

Compétences optionnelles

- Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ;
- Mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE).

Compétences facultatives

- Collecte des encombrants et des dépôts sauvages ;
- Contribution obligatoire au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

→ 2018

Compétences facultatives

- Création, aménagement et gestion de réseaux d'eau brute à partir des eaux usées traitées de la station d'épuration Aquaviva ;
- Gestion des réseaux publics d'irrigation de la Basse Vallée de la Siagne dont le Canal du Béal depuis l'ouvrage de captage jusqu'à son exutoire en mer ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains sur les quartiers Frayère, Bastide Rouge, Roubine et leurs zones contiguës.

→ 2019

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

- Eau
- Assainissement des eaux usées (incluant les eaux pluviales).

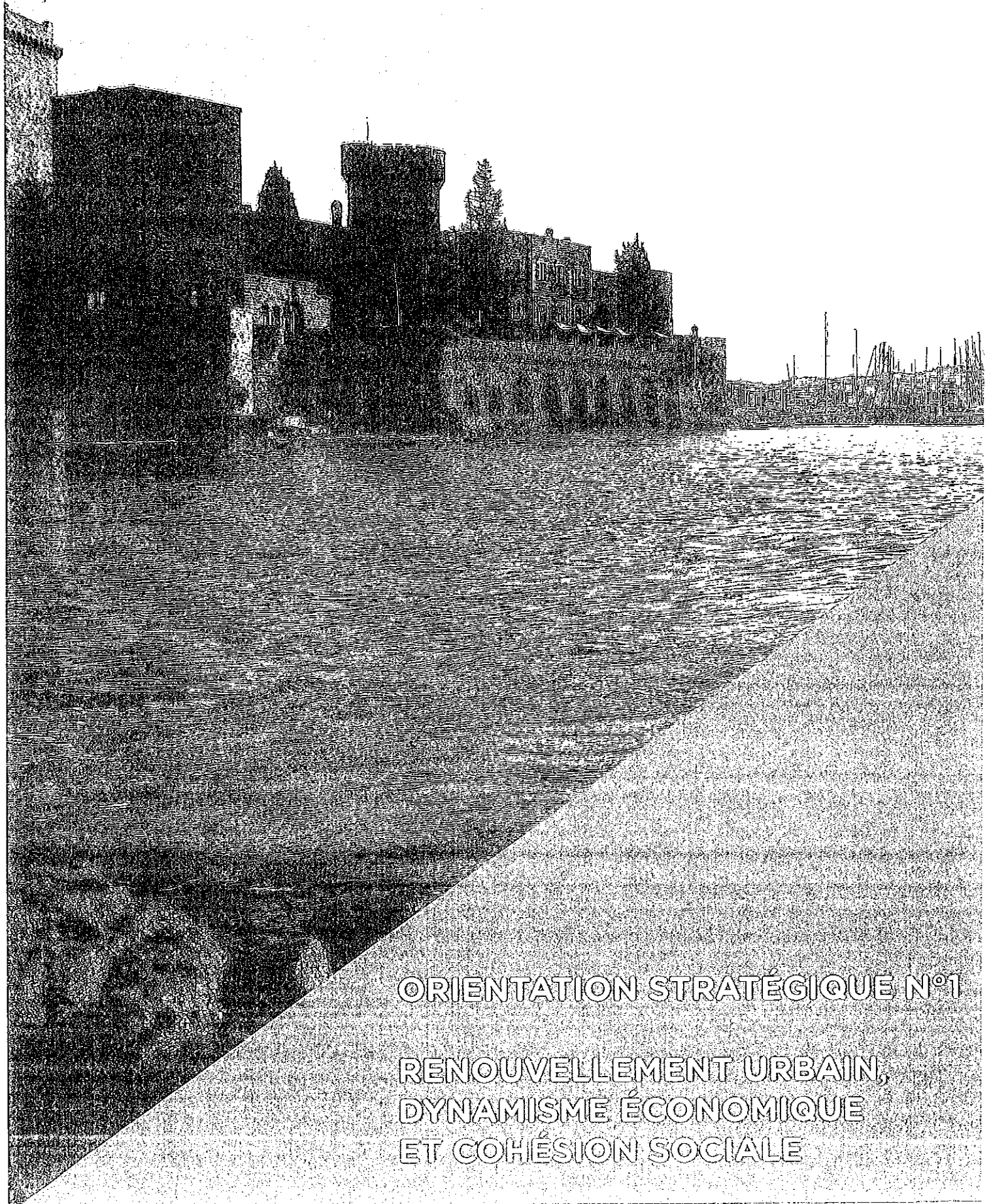


Création d'un service commun des services techniques entre l'Agglomération Cannes Lérins, la Commune de Cannes, le SICASIL et le SMED.

Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbain.

AR Prefecture

006-200039915-20220106-CONTRELANCECRTE-CC
Reçu le 13/01/2022
Publié le 13/01/2022



ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1

RENOUVELLEMENT URBAIN,
DYNAMISME ÉCONOMIQUE
ET COHÉSION SOCIALE

/// Action stratégique n° 1 Engager le renouvellement urbain et la valorisation du territoire

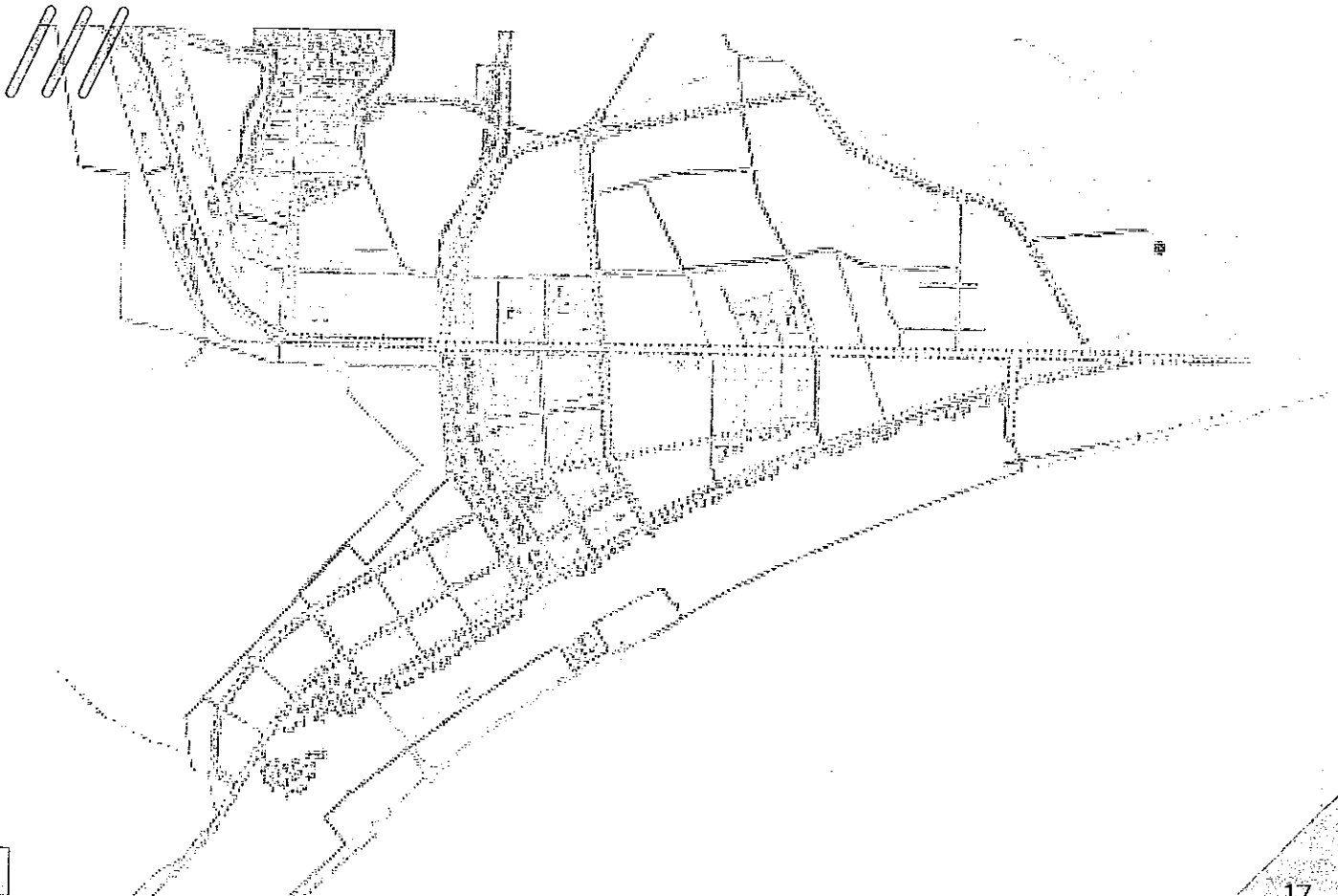
Dans un contexte d'urbanisation déjà importante sur le territoire et d'une exposition forte au risque inondation, les élus ont choisi de prioriser la qualité de vie sur le territoire. Dès lors, il s'agit de reconstruire « la ville sur la ville », de valoriser le patrimoine existant, de préserver et de renforcer l'attractivité du territoire et d'assurer une protection renforcée des milieux et des sites.

Ainsi, **l'Agglomération Cannes Lérins et ses communes membres se sont engagées dans d'importantes opérations de renouvellement urbain et de valorisation du territoire.**

A titre d'illustration, on peut notamment mettre en exergue les projets de renouvellement urbains de Cannes La Bocca Grand ouest, ou encore du quartier politique de la Ville, la Frayère, inscrit en son sein.

1. Opérer le renouvellement stratégique de Cannes La Bocca Grand Ouest

Le territoire de Cannes La Bocca Grand Ouest revêt des enjeux particulièrement stratégiques en matière d'attractivité du territoire, de renouvellement foncier et urbain nécessaire pour loger les actifs du bassin cannois et faire face aux besoins des entreprises, de mobilité, de protection des personnes et des biens face au risque inondation, ou de mise en valeur des espaces paysagers et environnementaux.



Ainsi, à hauteur de la zone de la Roubine, **un vaste projet de renouvellement urbain est d'ores et déjà enclenché** sur une centaine d'hectares, dans le cadre d'un schéma directeur d'aménagement qui va permettre de faire émerger un nouveau quartier entre le centre de La Bocca, le pôle universitaire et entrepreneurial de Bastide Rouge.

Par ailleurs, une requalification complète de Cannes La Bocca est en cours sur plus de 76 000 m², mobilisant un budget global de 40 millions d'euros, avec des circulations fluidifiées, des vallons sécurisés, des espaces végétalisés et des nombreux services à la population améliorés (mairie annexe, poste de police, poste, office de tourisme).

2. Conduire un grand projet de renouvellement urbain à la Frayère

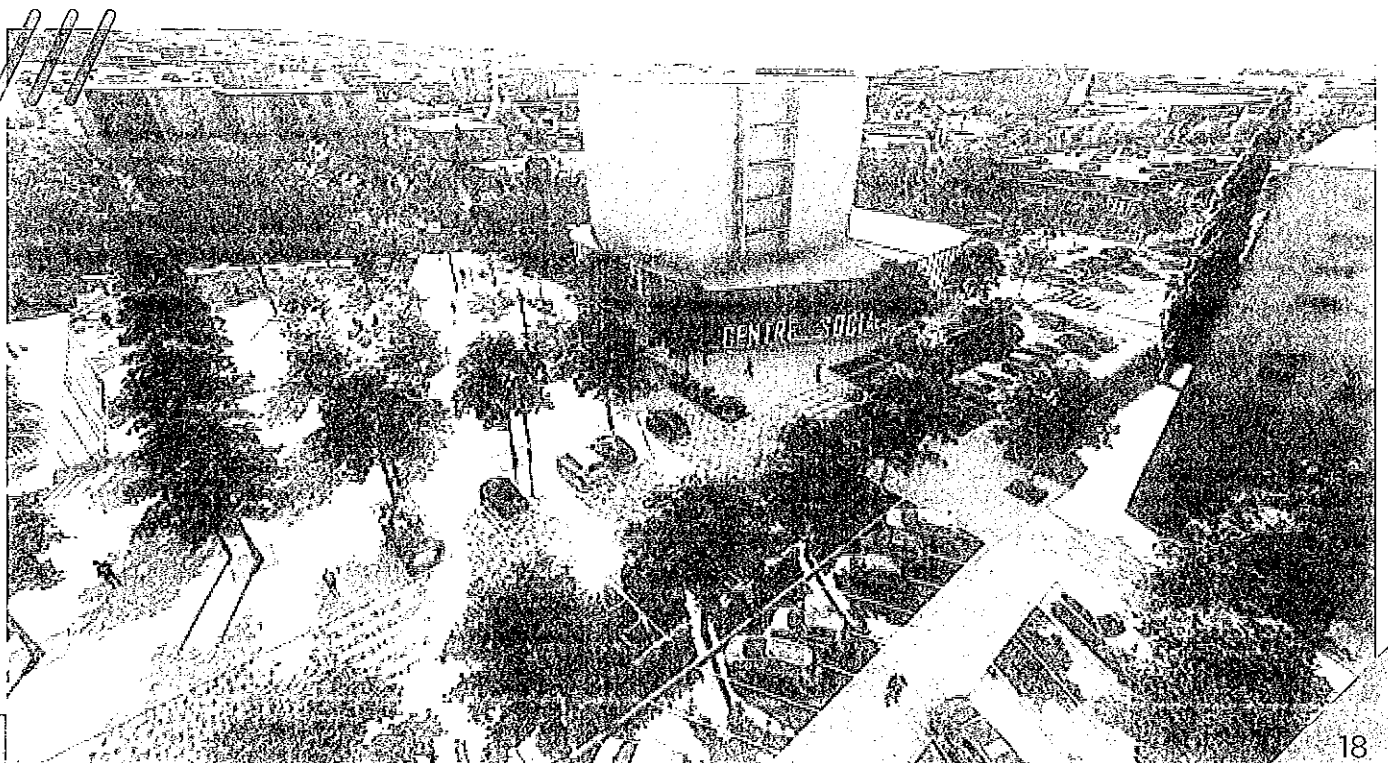
Le projet de renouvellement urbain de La Frayère va opérer **une véritable renaissance de ce quartier politique de la ville**, avec la livraison de quatre nouveaux pôles : social et culturel, sports et loisirs, santé et entrepreneurial.

En outre, des espaces publics à l'esthétique améliorée et aux fonctionnalités optimisées (végétalisation, sécurisation, éclairage, stationnement, etc.) seront déployés, tout en assurant une rénovation en profondeur de plusieurs centaines de logements, y compris relevant du parc privé (copropriétés dégradées).

3. Des ambitions multiples portées par les communes sur l'ensemble du territoire

D'autres projets structurants portés par l'Agglomération Cannes Lérins et ses communes membres concourent également à la réalisation de cet objectif stratégique parmi lesquels :

- Rénovation de la Croisette ;
- Aménagement et embellissement du centre de Cannes La Bocca (phase 2).
- Aménagement du quartier du Grand Capitou (Mandelieu-La Napoule);
- Valorisation du village historique de Mougins ;
- Requalification du Centre-Ville de Théoule-sur-Mer ;
- Création d'un chemin piétonnier Bellevue (Le Cannet).



/// Action stratégique n° 2

Développer nos filières stratégiques pour renforcer notre attractivité territoriale et impulser la relance économique

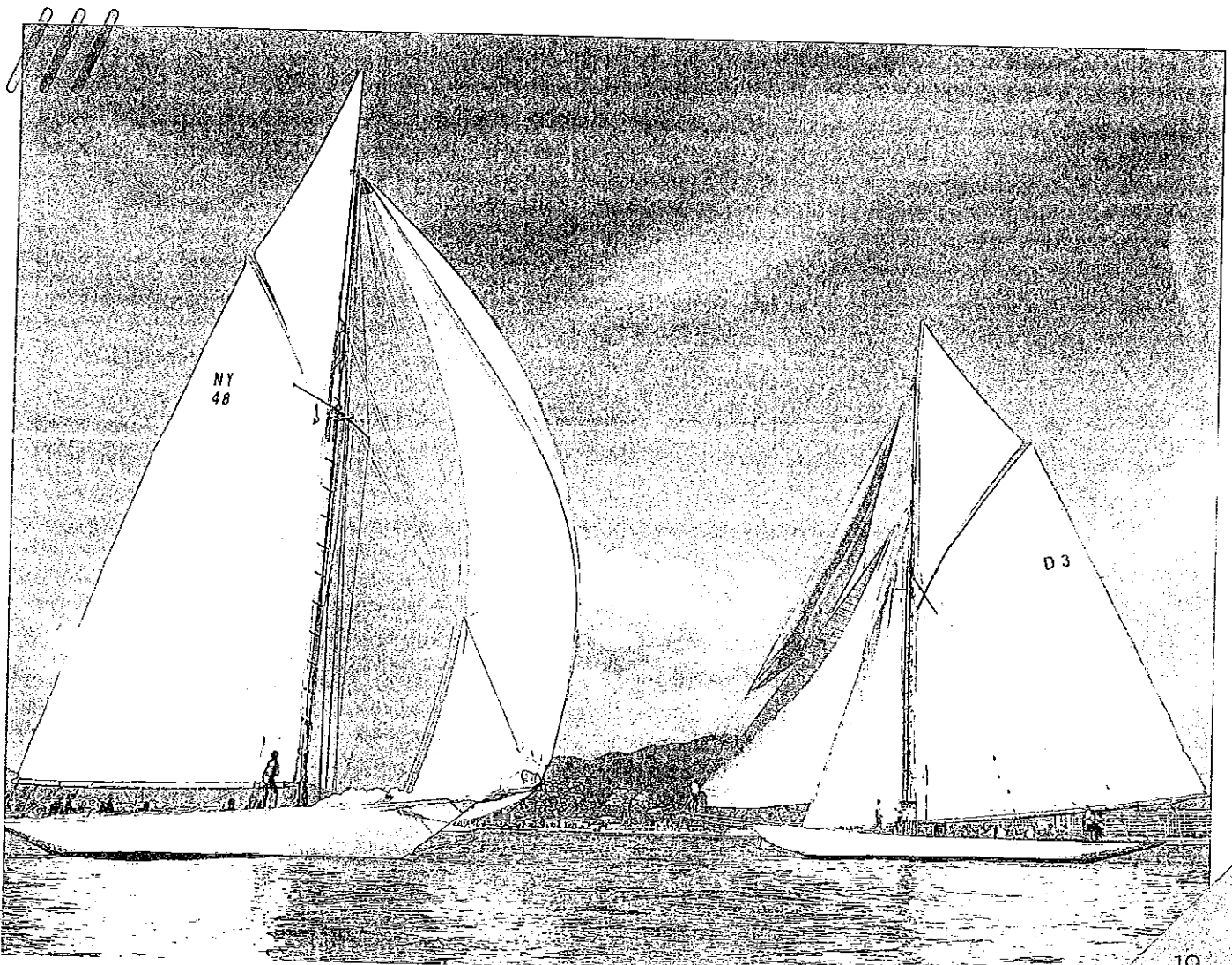
1. Construire et déployer une stratégie de filière économique

La stratégie de l'Agglomération Cannes Lérins en matière de développement économique se structure autour de **6 filières prioritaires et identitaires du territoire** :

a) Les industries culturelles et créatives : constituent un vecteur historique du développement économique de notre bassin de vie. Au périmètre de l'Agglomération, elles génèrent 122 millions d'euros de chiffres d'affaires et occupent plus de 630 actifs répartis au sein de 70 sociétés.

En outre, le bassin cannois devient une terre de tournage très plébiscitée : près de 600 jours de tournage y ont été comptabilisés en 2018.

b) Le nautisme : la filière génère plus de 270 millions d'euros de chiffres d'affaires sur le territoire et regroupe quelques 270 entreprises, soit près d'un tiers de toutes celles que compte le Département dans ce secteur. Par ailleurs, l'Agglomération Cannes Lérins abrite sur son territoire 16 ports : 12 ports maritimes, 3 ports de rivière et 1 port à sec.



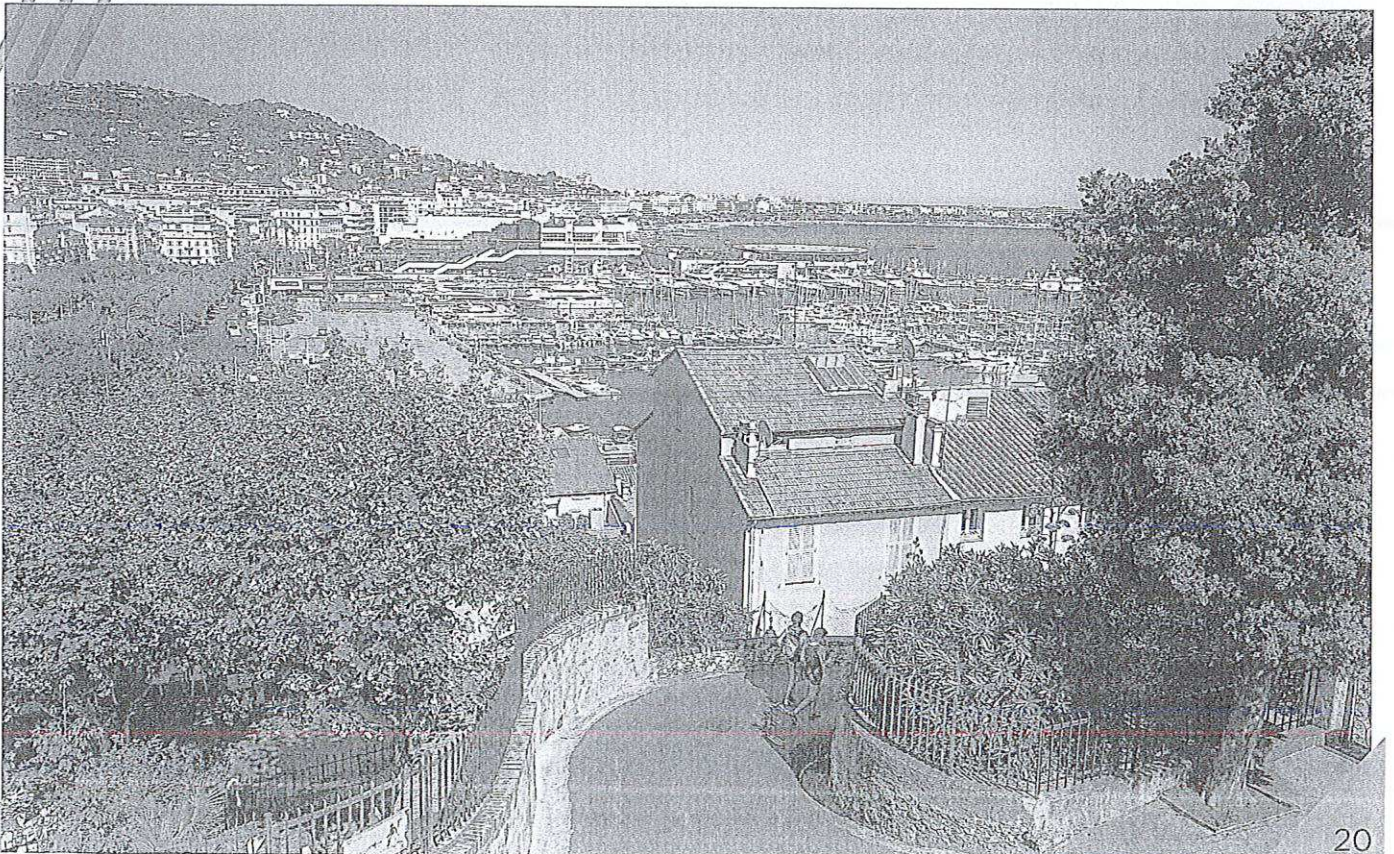
c) L'événementiel/tourisme : l'Agglomération Cannes Lérins est l'épicentre du tourisme d'affaires et de la villégiature haut de gamme de la Côte d'Azur.

Avec 27 000 lits marchands (dont plus de 50% dans l'hôtellerie) et une dépense moyenne de 110 € par jour et par touriste en hébergement marchand, Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer sont des pôles majeurs de rangs nationaux et internationaux reconnus pour l'accueil d'événementiels majeurs dans leur domaine (cinéma, musique, immobilier, plaisance, gastronomie, etc.) et dotés de centres de congrès reconnus (le Palais des Festivals de Cannes, le Centre Expo Congrès à Mandelieu-La Napoule et La Palestre au Cannet). À noter : le territoire est le second pôle de salons professionnels de France.

Ainsi, chaque année, Cannes accueille plus de 300 000 congressistes au cours de 52 grands événements dont la plupart constituent les leaders mondiaux de leur secteur d'activité (MIPIM pour l'immobilier, FIF pour l'audiovisuel, cinéma, Cannes Yachting Festival pour le nautisme, etc.). Ces salons et congrès font vivre quelques 17 000 personnes et génèrent, au bénéfice de l'ensemble de la Côte d'Azur, plus de 850 millions d'euros de retombées économiques !

d) Le spatial : fortement représenté sur le territoire, grâce à l'implantation historique (site dédié à l'aéronautique depuis 90 ans) de **Thalès Alenia Space**, 1^{er} intégrateur de satellites en Europe. Son site bocassien et ses sous-traitants occupent plus de 2 300 personnes, la plupart hautement qualifiées et confèrent à Cannes le statut moral de 2^{ème} capitale française du spatial, après Toulouse.

En décembre 2022 le Palais des Festivals accueillera **les Finales France et International d'Act In Space**. Ainsi, Cannes deviendra le centre d'un rendez-vous planétaire dont l'objectif est de lancer des start-ups du spatial, véritable plateforme des dernières innovations et technologies, moteur de rencontres et de collaborations pour la filière.



e) La Silver Economie : plus de 34 % de la population de l'Agglomération Cannes Lérins est âgée de 60 ans et plus. Cette filière représente 2 860 emplois salariés dont 2/3 sont basés à Cannes. **Les activités se concentrent sur les trois secteurs majeurs : le maintien à domicile, la santé et le bien-vieillir.** Près de 52% des établissements sont positionnés sur les activités « maintien à domicile » avec la ville de Cannes et de Mougins qui concentrent 75% de ces établissements et des emplois.

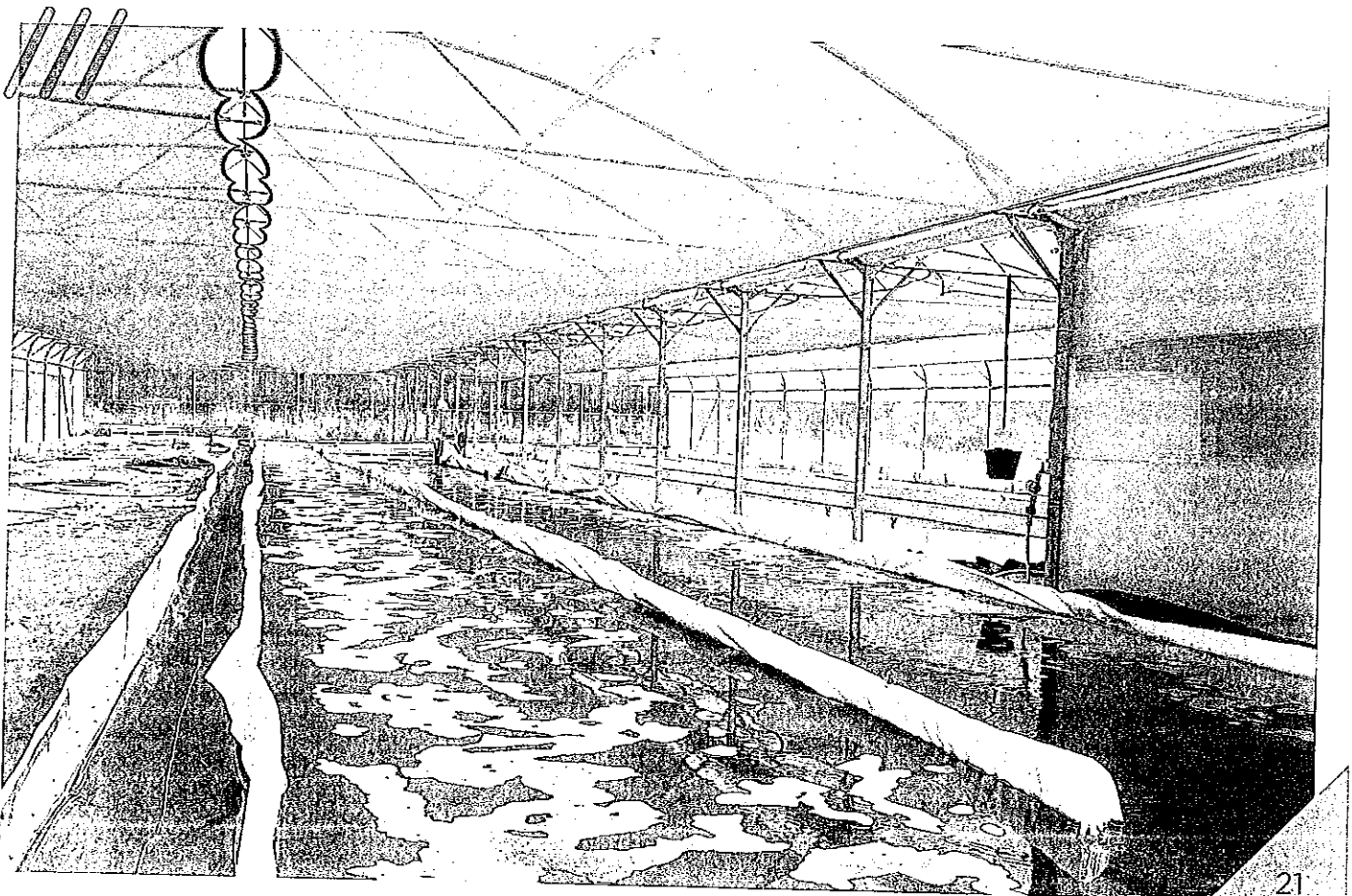
En décembre 2021, Cannes Lérins et ses communes membres accueilleront l'évènement international « Silver Night - Silver Days - Festival du bien vieillir ». Cet évènement aura pour objectif de récompenser les meilleures innovations, initiatives et les projets dédiés au bien-vieillir.

La tenue de ce festival à Cannes est un accélérateur et une vitrine, a minima nationale, pour notre territoire et particulièrement pour l'essor de la filière Silver Economie qui permettra de :

- afficher l'engagement de nos efforts relatifs à la structuration et la valorisation de la filière Silver Economie sur notre territoire ;
- mobiliser l'écosystème (associations, sociétés, communes, etc.) autour de cet évènement ;
- attirer sur le territoire les principaux acteurs industriels et institutionnels de la filière.

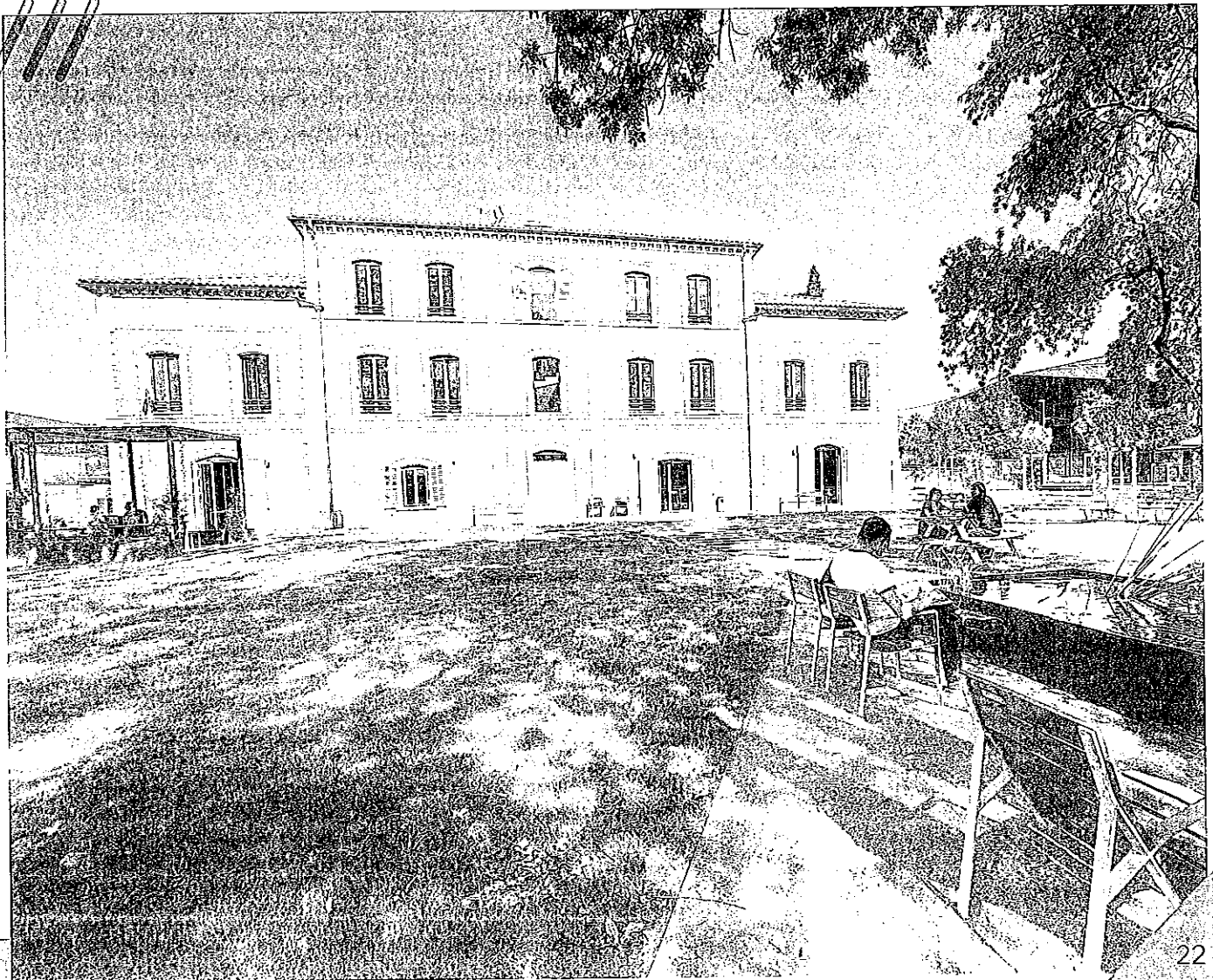
f) Agritech : bien que le volume d'actifs dédiés à l'agriculture se soit effondré au cours des dernières décennies, le secteur demeure néanmoins stratégique pour le territoire.

Si la frange littorale ne compte que 1% de la surface agricole utile du SCoT, elle accueille néanmoins la partie avale de **la plaine agricole de la Basse Vallée de la Siagne** où des exploitations de grande taille ont accompli une reconquête agricole importante autour des plantes à parfums et de l'agriculture alimentaire axée sur le bio, les circuits courts et des productions à forte valeur ajoutée (ex. spiruline, etc.).



Forte de ces spécialisations sectorielles, l'Agglomération Cannes Lérins a engagé, dès 2018, un **travail d'accompagnement et de valorisation des dites filières**, structuré autour des actions suivantes :

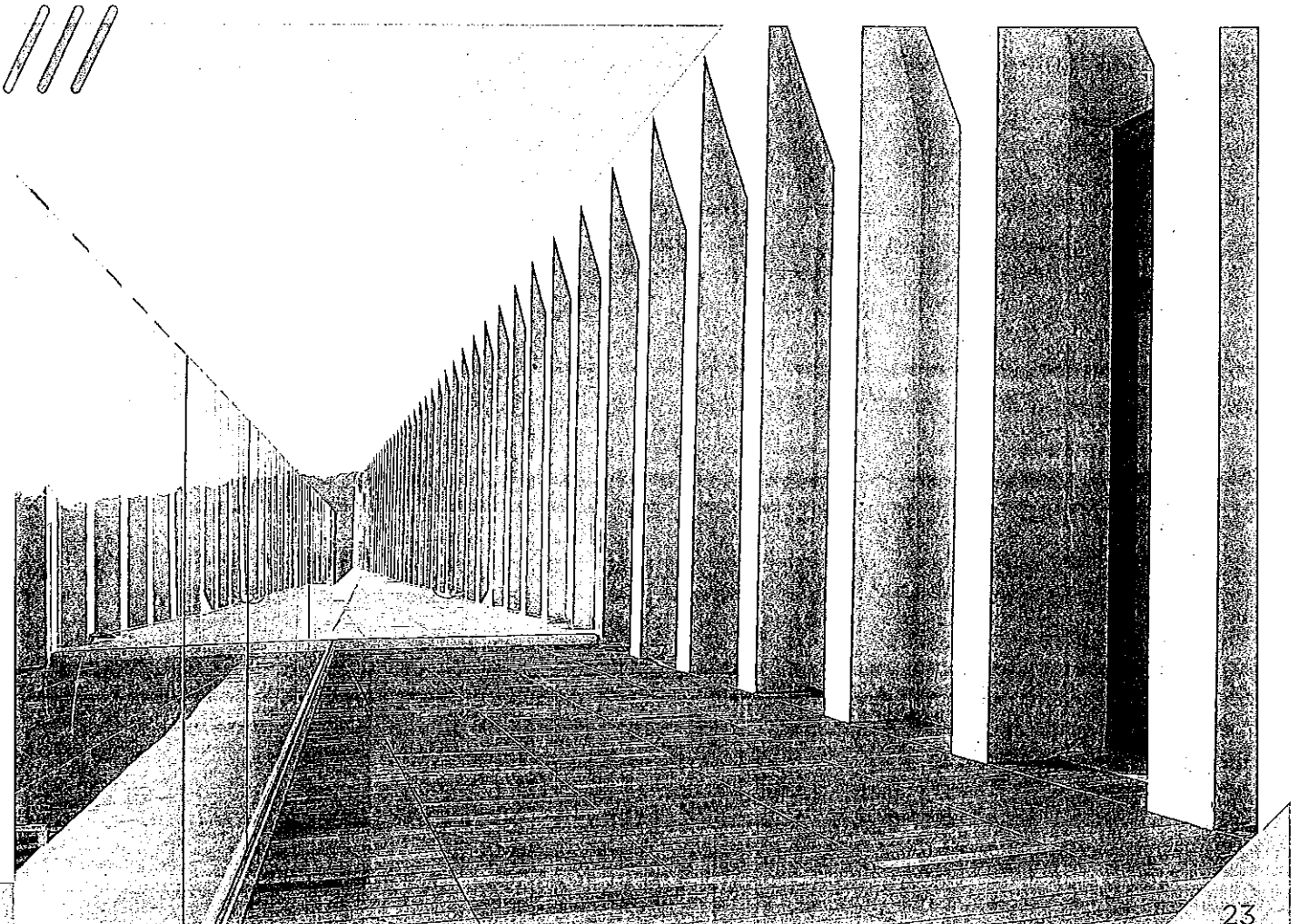
- **cartographie** (définition des chaînes de valeur, identification des acteurs innovants et des ambassadeurs, qualification du fichier entreprises) ;
- **animation** (événements physiques dédiés, collaboration digitale, mise en relation) ;
- **promotion** (présence aux salons, accompagnement dans la conquête de nouveaux marchés, partenariats internationaux) ;
- **emploi** (détection et anticipation des besoins en formation et recrutement, événements emploi dédiés) ;
- **compétitivité** (accompagnement au virage technologique et à l'adaptation des business models, aide à la recherche de partenaires) ;
- **lobbying** (anticipation et action sur textes réglementaires, soutien politique aux revendications sectorielles).



2. Ancrer territorialement ces filières au travers de grands projets économiques

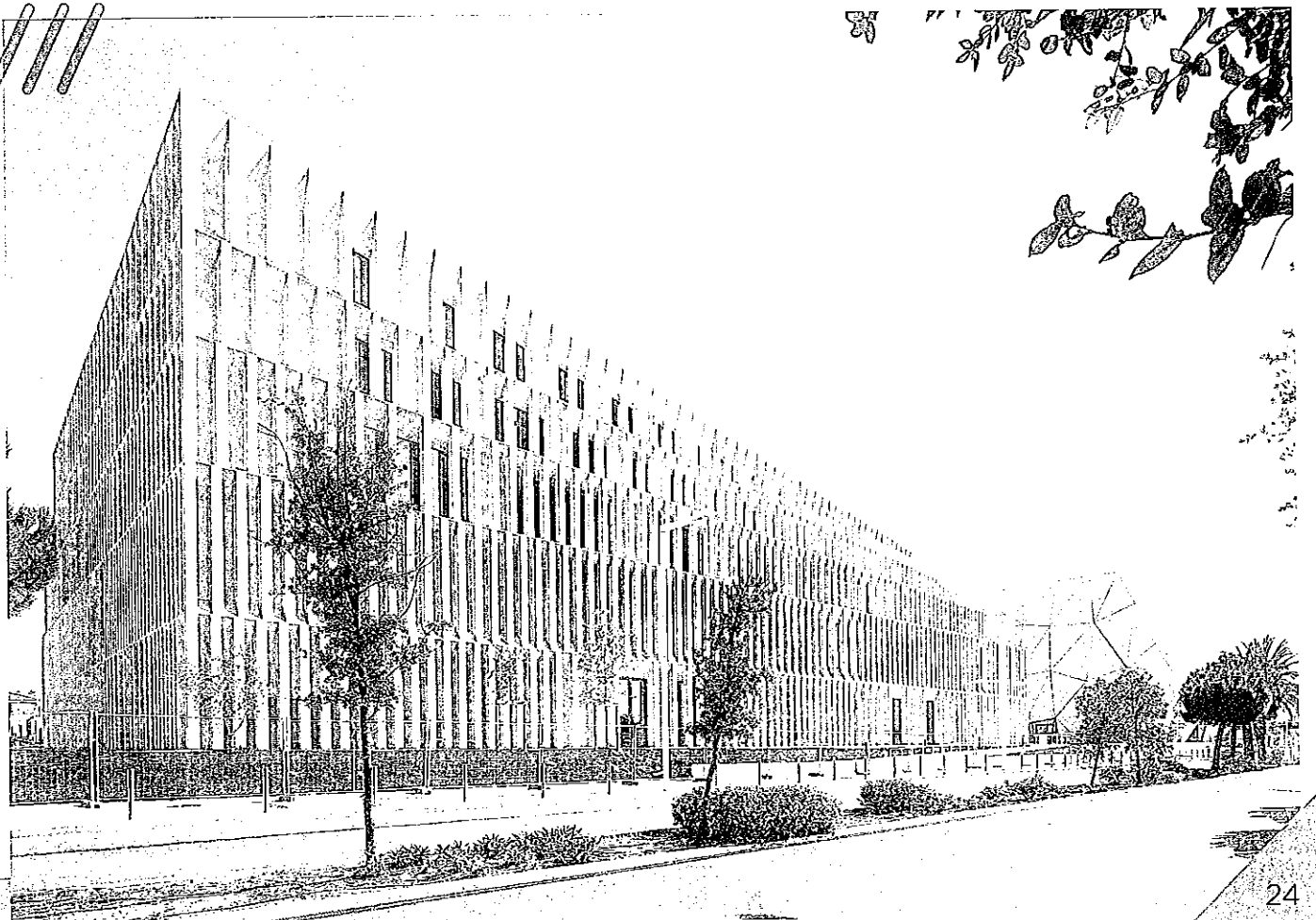
Cette stratégie a vocation à se renforcer au travers de la **conduite de grands projets économiques par filière**, tels que :

- **filière nautique** : **création d'une zone d'activités économiques** de 18 hectares sur la commune de Mandelieu-La Napoule, ayant vocation à devenir le Living Lab de la filière, mixant des usages et surfaces à vocation industrielle, académique et tertiaire. L'étude pré-opérationnelle est en cours et sera finalisée d'ici à la fin 2022.
- **filière agricole** : projet de création d'un Campus sur une friche agricole de 5 hectares, combinant à terme enseignement supérieur dans les domaines de la circularité et de la résilience en agriculture et énergie, couplé à des laboratoires de recherche, des surfaces d'expérimentation en pleine terre et l'accueil de startups/PME actives sur ces sujets (projet **Agritech**) ;
- **filière industrie culturelle et créative** :
 - reconquête d'une friche industrielle de 6 hectares en plein cœur de La Bocca et **création d'un pôle dédié aux métiers techniques de la scène**, sous le leadership du leader européen de la technique événementielle ;
 - **livraison de l'écosystème Bastide Rouge**. Celui-ci réunit sur un même site universitaire, étudiants, entrepreneurs, autour d'une thématique stratégique et identitaire pour notre bassin économique : l'industrie créative.



L'écosystème Bastide Rouge s'articule autour de :

- **1 campus universitaire de 8145 m²** (rappel coût 38,2 M€ d'investissement), labellisé Campus des Métiers et des Qualifications Industries Créatives et culturelles.
 - Près de 1000 étudiants dans 4445 m² de locaux mis à la disposition de l'Université Nice Côte d'Azur ;
 - 40 formations tournées vers les nouveaux médias, l'industrie créative et les métiers du cinéma.
- **1 label 100 % EAC** entre l'université, la ville, l'Agglomération Cannes Lérins et la DRAC, avec une programmation culturelle pour tous à partir de septembre 2021, l'accueil de résidences d'artistes, des expositions, des ateliers...
- **1 cité d'entreprises** sur 2020 m² destinée à héberger et accompagner les porteurs de projet et entreprises de la filière, équipée de studios de captation, post production et projection à destination des professionnels, d'espaces de créativité pouvant accueillir les évènements d'entreprises, séminaires ... En complément de la « pépinière d'entreprises » existante sur le site d'une surface de 660 m² de plancher ;
- **1 résidence étudiante** avec 172 logements en projet pour une livraison septembre 2022 ;
- **1 multiplexe cinématographique**, « Cineum Cannes », de 12 salles de cinéma, 2426 fauteuils, un grand écran de 24 m de large, un pôle restauration...



3. Des équipements culturels, sportifs et de proximité citoyenne au service de la cohésion sociale

L'Agglomération Cannes Lérins et ses communes membres ont érigé **la qualité de vie** comme une priorité fondamentale de leurs actions. Outre la préservation environnementale du territoire, l'atteinte de cet objectif passe nécessairement par **la présence d'équipements publics de qualité** ; lesquels concourent à leur tour à renforcer la cohésion sociale du territoire.

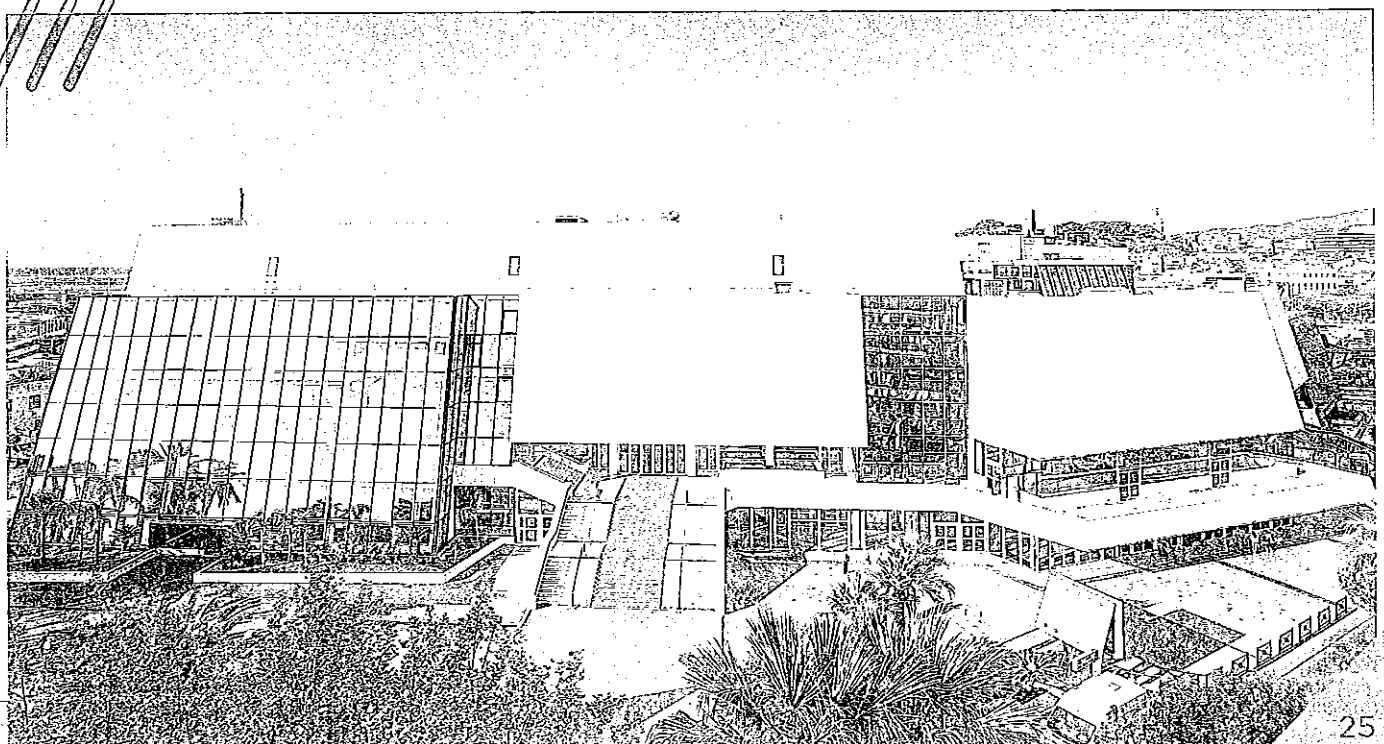
S'agissant de ses services à destination de la population, tel qu'évoqué préalablement, le projet de rénovation urbaine Frayère repose sur la création de **quatre nouveaux pôles** : social et culturel, sports et loisirs, santé et entrepreneurial.

Par ailleurs, afin de favoriser le vivre ensemble, une salle multifonctionnelle sera construite à proximité immédiate de ce quartier politique de la Ville. Dans ce même objectif, **un espace jeune** sera créé en centre de ville de Cannes. Enfin, une restructuration du carreau et **aménagement du marché Forville** seront réalisés afin de proposer à la population des commerces de proximité de qualité.

S'agissant de la culture, l'offre muséale à vocation à être considérablement renforcée avec **le développement du Musée Bonnard au Cannet**, la création d'un **Centre d'Art Moderne** la Malmaison, la création d'une **maison d'illustre**, ou encore, à moyen terme, la création du futur **musée international du cinéma**.

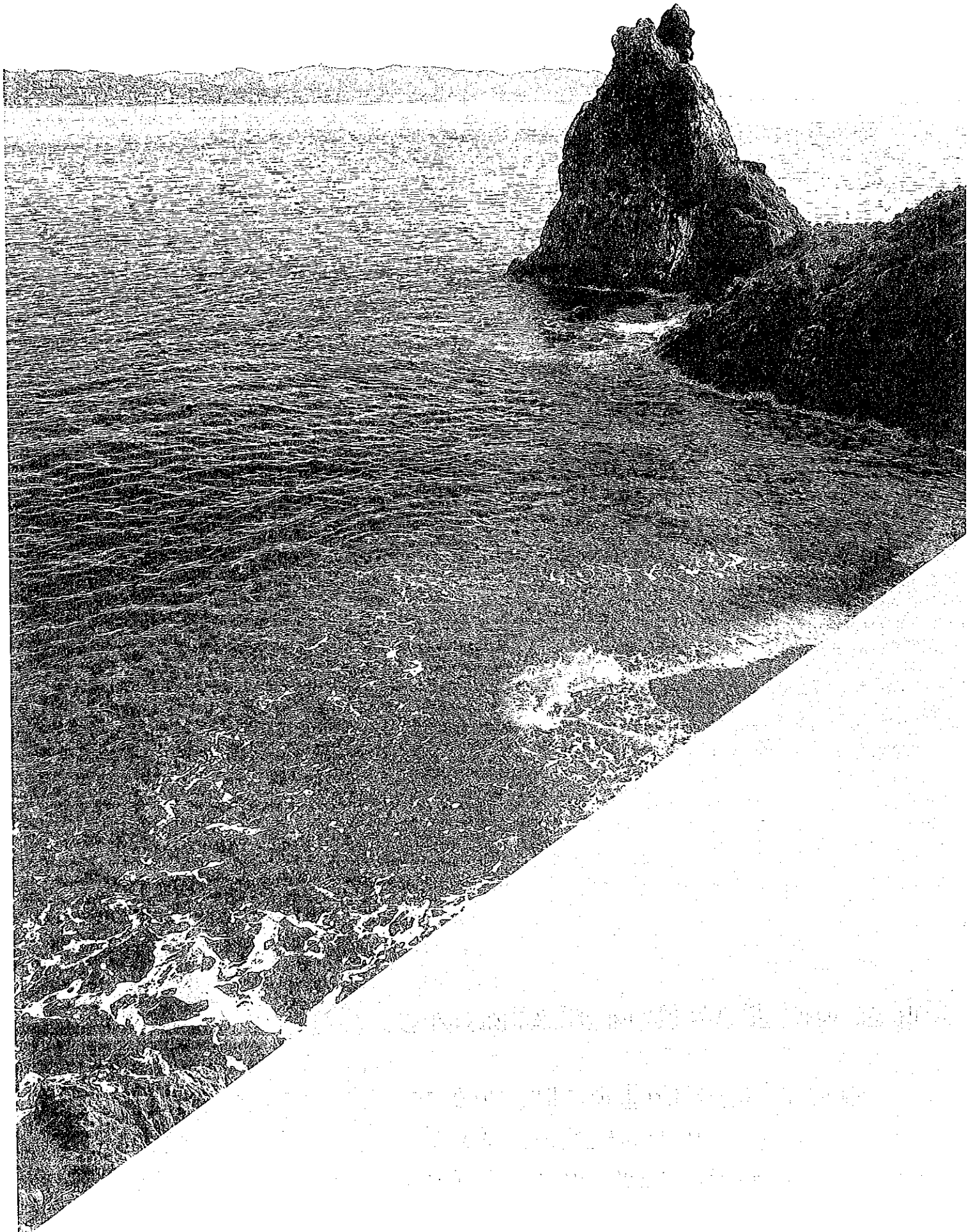
Par ailleurs, le **Palais des Festivals et des Congrès** de Cannes doit bénéficier d'une nouvelle extension, très attendue dans le cadre du Festival International du Film ainsi que de l'ensemble des salons professionnels de tourisme d'affaire qui rythment et alimentent l'activité économique de notre bassin de vie.

Enfin, s'agissant des équipements sportifs, la ville de Cannes prévoit, notamment, une **extension du gymnase des Mûriers**.



AR Prefecture

006-200039915-20220106-CONTRELANCECRTE-CC
Reçu le 13/01/2022
Publié le 13/01/2022



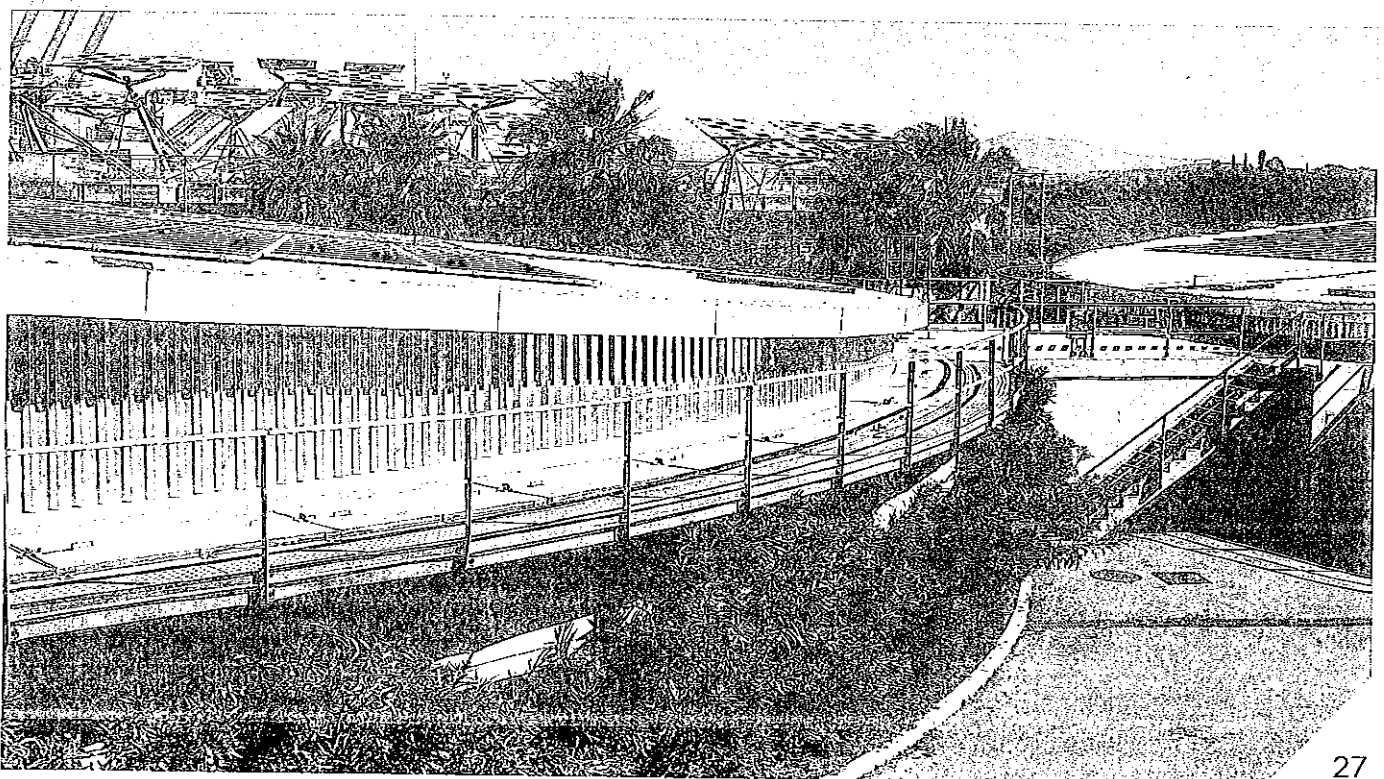
A l'occasion du Conseil des Maires du 9 janvier 2020, un **plan énergie écologique ambitieux a été adopté**. La transition énergétique constitue en effet une priorité majeure avec le développement d'un plan d'actions complet, autour des projets stratégiques permettant de développer des énergies renouvelables afin de participer à la réduction des gaz à effets de serre et de limiter l'impact des activités du territoire sur le réchauffement climatique.

Dans cet objectif, et après une première prise de compétence en 2018, un nouvel arrêté préfectoral en date du 1er juin 2021 a permis de faire évoluer les statuts de la Communauté d'Agglomération Cannes Lérins, en vue d'acter le **transfert de la compétence facultative relative aux réseaux de chaleur ou de froid urbains**.

Il s'agit notamment de permettre la réalisation des projets suivants :

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine portant sur le quartier Frayère, **quartier prioritaire de la politique de la Ville de Cannes**, l'Agglomération Cannes Lérins a réalisé une étude sur l'amélioration de la performance énergétique et la faisabilité de la **création d'un réseau de chaleur, alimenté par une chaufferie biomasse**.

L'étude de faisabilité a ainsi permis d'identifier 25 prospects à raccorder sur les quartiers Frayère, Bastide Rouge et Roubine : bâtiments publics, habitations (résidences, copropriétés, maisons de retraite), établissements scolaires et équipements sportifs.



Le réseau d'assainissement dispose d'un flux d'eaux usées qui recèle, grâce à une température normalement supérieure à 10°C, une quantité d'énergie récupérable et valorisable par l'intermédiaire d'une pompe à chaleur.

Dès lors, l'Agglomération Cannes Lérins a lancé une étude de faisabilité pour évaluer le potentiel thermique du réseau d'assainissement et l'éventuelle mise en œuvre d'un système de récupération de chaleur, afin d'assurer une partie des besoins en chauffage et en froid des bâtiments du site de Thales Alenia Space. Ce site semble en effet propice à la mise en place de ces installations dans la mesure où deux canalisations importantes (respectivement 1250 et 1350 mm de diamètre) y circulent.

L'avenue de la Croisette, mondialement connue, représente une véritable vitrine du territoire à l'international.

Pour autant, les bâtiments situés sur la Croisette - essentiellement des hôtels de luxe - sont considérés comme des bâtiments très énergivores. Dès lors, l'opportunité de couvrir leurs besoins énergétiques via une source d'énergies renouvelables permet d'améliorer le bilan énergétique du territoire, en valorisant une source d'énergie locale, sur un lieu hautement symbolique.



La STEP Aquaviva assure le traitement de l'eau des communes de l'agglomération Cannes Lérins ainsi que des communes de Pégomas, Auribeau et la Roquette.

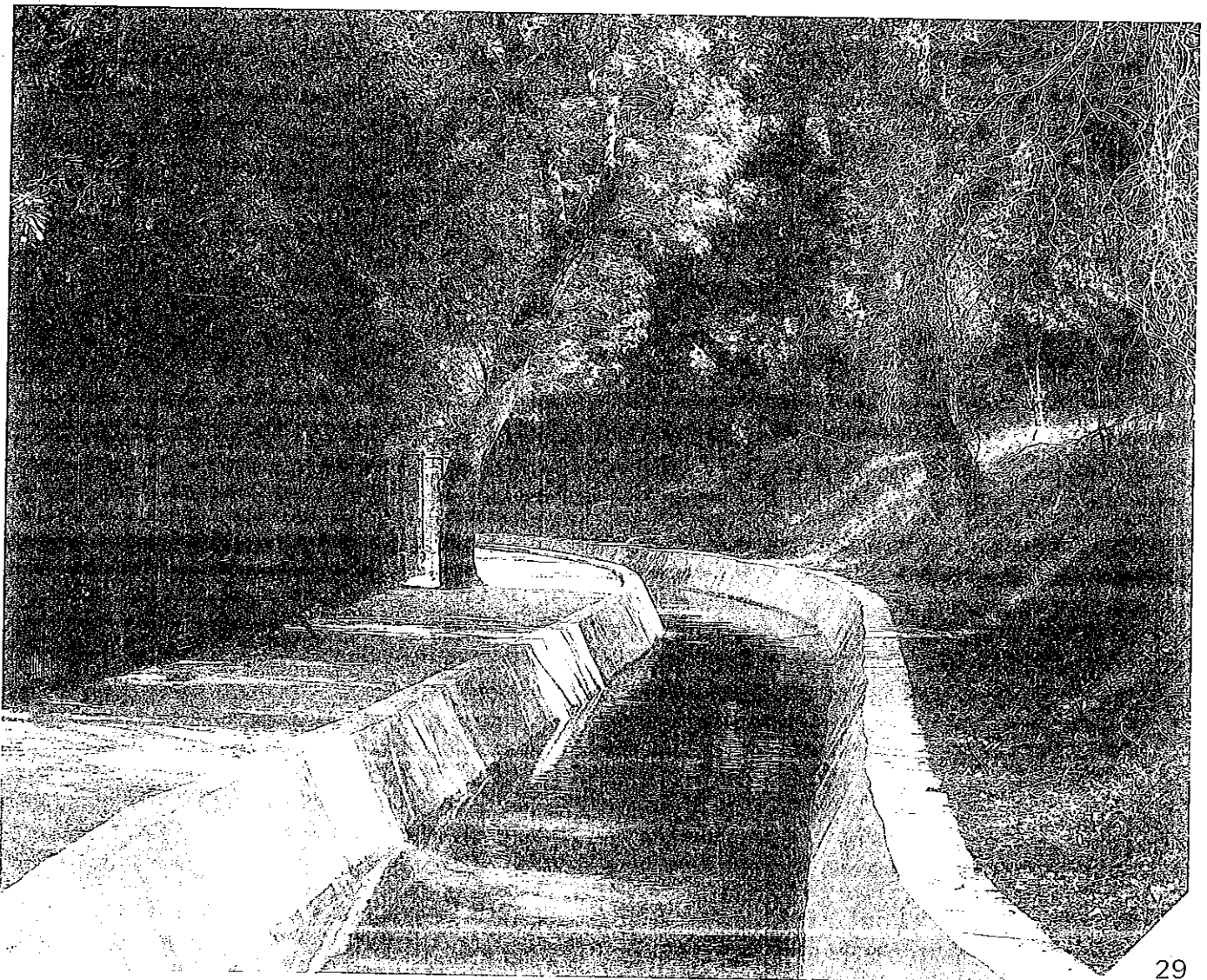
Le processus de méthanisation, actuellement à l'étude, permettra, non seulement, de valoriser énergétiquement les boues de la station d'épuration, mais également de réduire le volume de déchets à évacuer.

La réduction du volume des boues constitue, en effet, un enjeu crucial à l'échelle du département qui manque d'exutoires pour le traitement des déchets.

Ce projet permet donc d'atteindre deux objectifs :

- La production d'énergies renouvelables et l'autonomie énergétique de la station d'épuration ;
- L'amélioration du procédé de traitement de l'eau et des boues en réduisant le volume de déchets à évacuer.

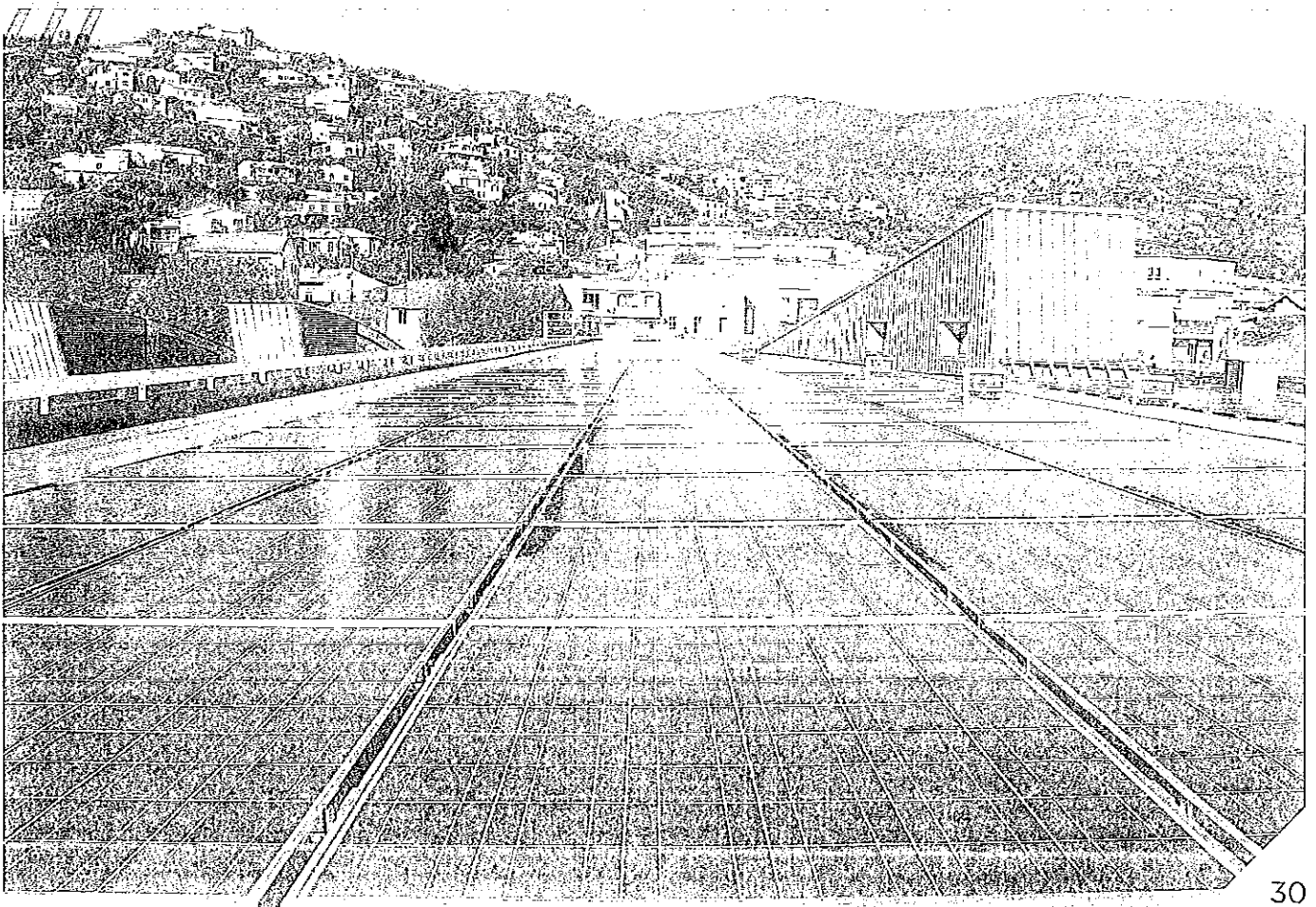
A l'heure de la rédaction de ce document, le projet de méthanisation est en cours d'étude.



Les communes membres de l'Agglomération s'engagent dans **d'importants travaux de rénovation énergétique des bâtiments municipaux, des écoles, ou encore de logements sociaux.**

A titre d'illustration, les projets suivants peuvent être mentionnés :

- Autoconsommation des bâtiments publics à Mougins ;
- Rénovation de l'école des Pins au Cannet ;
- Rénovation de l'école Bocca Verrerie à Cannes ;
- Rénovation énergétique de 4 bâtiments communaux à Mandelieu-La Napoule ;
- Rénovation et extension de l'école élémentaire communale à Théoule-sur-Mer ;
- Rénovation de l'Hôtel de Ville du Cannet, etc.



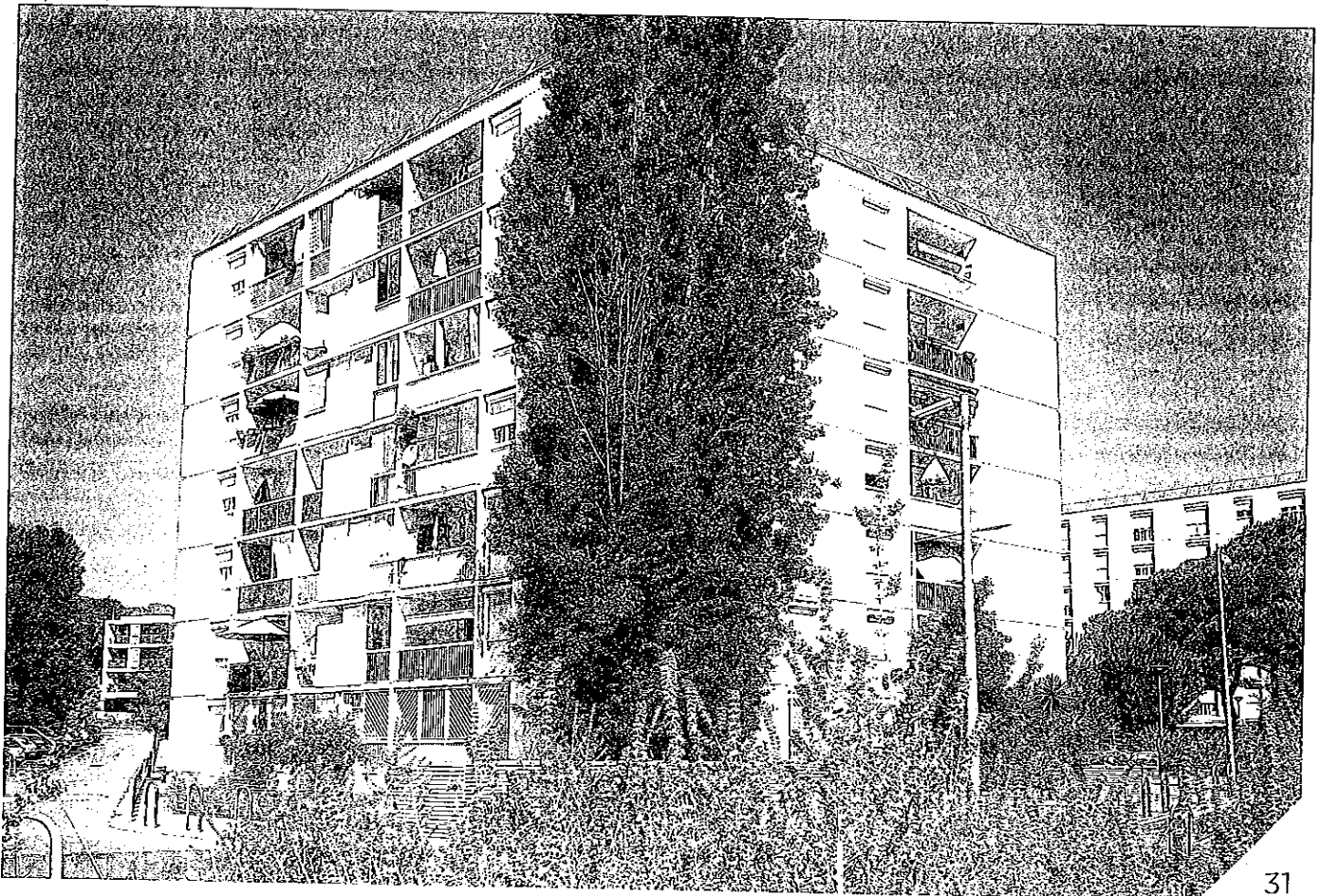
Les difficultés suivantes ont été mises en évidence sur le territoire Cannes Lérins :

- besoin d'adaptation du parc existant aux populations vieillissantes et en perte d'autonomie ;
- présence de quelques situations d'habitat indigne sur le territoire ;
- manque de confort thermique des logements ;
- difficulté des ménages à se loger à des coûts raisonnables dans ce secteur très tendu ;
- présence de copropriétés en situation de fragilité.

Dès lors, pour enrayer ces difficultés et soutenir les ménages, l'Agglomération Cannes Lérins a mis en place, par délibération en date du 28 septembre 2018 et en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), ainsi que le Conseil Régional, une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**. Afin d'atteindre l'objectif des 182 logements aidés, des permanences d'information et de conseil à destination des habitants ont été instituées sur l'ensemble du territoire. La Commune du Cannet, qui disposait déjà d'un OPAH, a rejoint le dispositif communautaire en juillet 2020.

A ce jour, plusieurs comités d'attribution se sont d'ores et déjà tenus. 55 logements ont été accompagnés, pour un montant global de subventions d'environ 600 000 €.

En outre, un **Programme Opérationnel d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC)** est également déployé sur le territoire communautaire, avec pour objectif de proposer aux copropriétés identifiées comme fragiles un diagnostic multicritères et de les accompagner dans la résolution de l'ensemble des problématiques relevées.



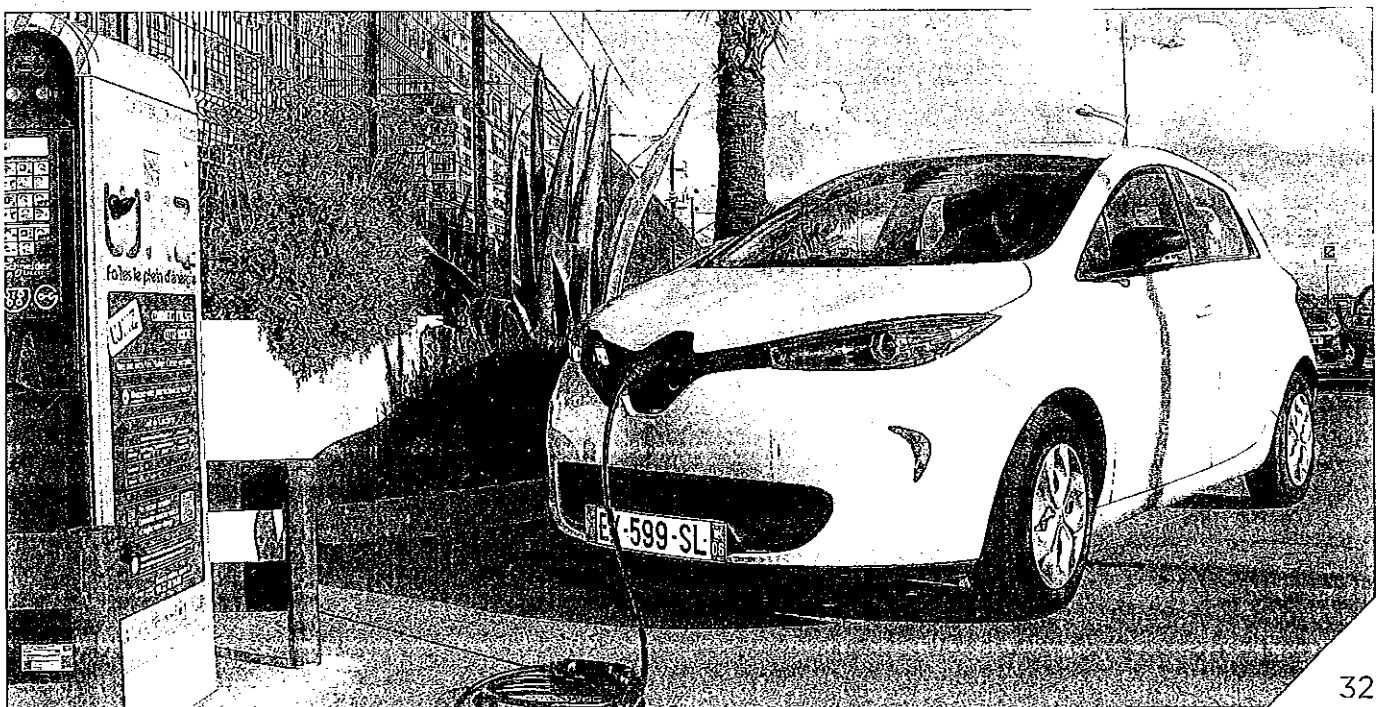
Conformément aux dispositions de la loi Grenelle 2, l'Agglomération Cannes Lérins a intégré le PCET Ouest 06 en 2014. Ce plan, déjà engagé par les communes d'Antibes, de Cannes et de Grasse ainsi que les Communautés d'Agglomération de Sophia Antipolis et du Pays de Grasse a permis d'encadrer le déploiement du premier réseau public d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques.

Ce dispositif est le premier commun aux trois agglomérations. Cette initiative, tout en facilitant la mobilité électrique sur un même bassin de vie, permet de répondre aux enjeux de qualité de l'air et de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes-Maritimes. Réalisation concrète de ce travail réalisé de concert, le réseau WiiiZ est opérationnel depuis juin 2018 pour le grand public.

L'offre va être étendue à la Communauté de Communes Alpes d'Azur et à la CAVEM, d'ici fin 2021.

Ce service WiiiZ présente un taux de disponibilité du parc de 97 %, ce qui le place parmi les réseaux les plus fiables de France. En 2020, plus de 13 500 charges ont été enregistrées, soit +42% par rapport à 2019.

Aujourd'hui, le réseau propose **120 bornes de recharges** pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, dont 40 sur le territoire Cannes Lérins. **140 nouvelles bornes vont être installées sur ce nouveau périmètre de WiiiZ d'ici 2026.** L'implantation de ces nouvelles bornes va permettre de densifier le maillage urbain et encourager l'usage de la voiture électrique pour les particuliers.



Une stratégie complète, particulièrement offensive en matière de mobilité décarbonée a été définie.

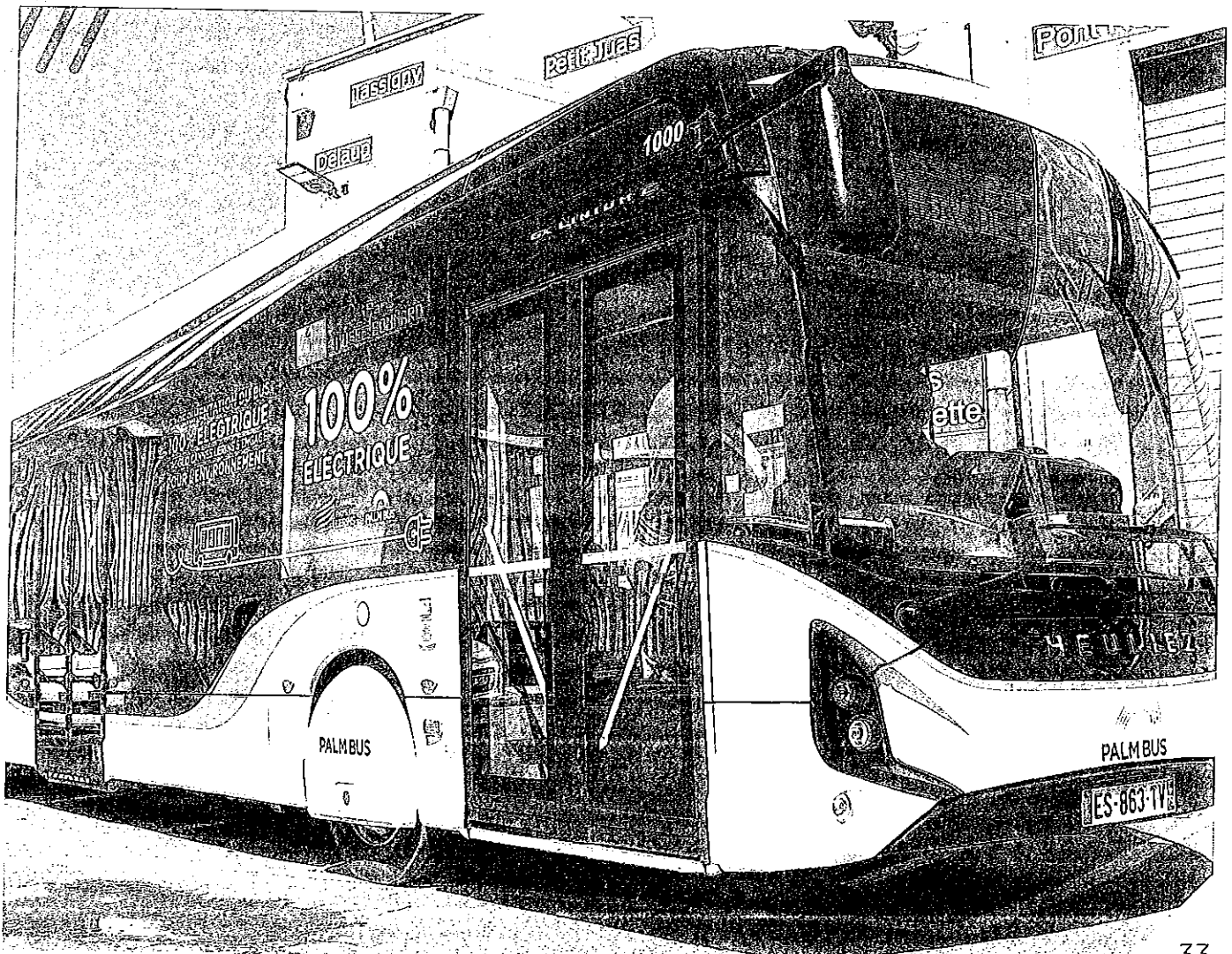
Ainsi, le réseau Palm Bus poursuit sa transition énergétique et son renouvellement du parc avec des véhicules plus propres et donc plus respectueux de l'environnement.

La dynamique actuelle de renouvellement du parc conduit aux résultats suivants :

- Plus de véhicule « Euro 3 » en 2021 ;
- Plus de véhicule « Euro 4 et 5 » en 2024.

En complément des 6 minibus à énergie électrique déjà en circulation sur le réseau et affectés aux lignes de type navette, un arbitrage stratégique a été effectué en faveur d'une flotte électrique. Il s'agit de déployer une flotte avec batterie, dans un premier temps, puis dans un second temps de disposer d'une flotte équipée de moteurs électriques alimentés par une pile combustible à hydrogène.

- **Perspectives : 1/3 du parc en véhicules électriques en 2025 ;**
- Pour la période 2020-2024, **réduction de 35 % de l'empreinte carbone** du réseau Palm Bus, soit une baisse de 3 500 tonnes de CO₂ par an.



En 2020, l'Agglomération Cannes Lérins s'est engagée dans un projet majeur de transition énergétique, **en faisant le choix de l'hydrogène pour son territoire**.

Cette initiative marque une étape fondamentale dans la démarche de décarbonation du territoire. Elle s'articule autour d'une chaîne complète de mobilité décarbonée à l'échelle de l'ensemble des secteurs de transports : routier, maritime et aérien.

Sur le terrain, ces ambitions se traduisent par les objectifs suivants :

- **L'achat de 72 autobus Palm Bus** roulant à l'hydrogène d'ici 2032 ;
- L'approvisionnement en hydrogène vert des **bennes de collecte des déchets**, des **véhicules de service** et de la **Propreté Urbaine** de Cannes, des **bateaux** assurant la liaison vers les Iles de Lérins et des hélicoptères assurant la liaison Cannes - St Tropez ;
- La vente d'hydrogène vert aux industriels implantés dans l'écosystème local.

Les premières pierres de ce projet d'envergure ont été posées en 2020 :

- 2 janvier 2020 : Lancement des études et des diagnostics.
- Avril 2020 : l'Agglomération Cannes Lérins répond à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'ADEME « projet innovant d'envergure européenne ou national sur la conception, la production et l'usage des systèmes à hydrogène ».
- 11 décembre 2020 : l'Agglomération Cannes Lérins délibère sur le lancement d'une grande unité de production d'hydrogène sur son territoire et acte le choix de ses partenaires industriels.
- 17 décembre 2020 : l'Agglomération Cannes Lérins répond à l'appel à projets (AAP) « Ecosystèmes territoriaux hydrogène » pour solliciter l'attribution des subventions. Les projets retenus seront subventionnés par l'ADEME pour la centrale de production d'hydrogène et l'achat de véhicules.

Le plan de financement du projet s'élève à 75 millions d'euros HT, dont :

- 60 millions d'euros HT comprenant un **électrolyseur** d'une capacité de 1.7 tonnes d'hydrogène par jour, une **station de compression** et de livraison, des équipements électriques de puissance (15 millions d'euros HT prévisionnels pour ces trois dispositifs), l'achat d'autobus à pile à combustible (45 millions d'euros HT prévisionnels) ;
- Et 12 à 15 millions d'euros HT qui pourraient être dédiés à la création d'un **site de production d'électricité solaire**, afin d'alimenter la chaîne de production d'hydrogène vert.

Le réseau Palm bus est un réseau de transport efficace, structuré et hiérarchisé autour de :

- lignes structurantes ;
- lignes complémentaires ;
- lignes de rocades ;
- services de proximité type navettes de quartier.

Les lignes structurantes sont les lignes qui relient les quartiers les plus denses de l'agglomération, le centre-ville, les principaux pôles générateurs de trafic (équipements publics, commerces, restaurants) et qui utilisent les voiries principales. Ces 4 lignes transportent à elles seules 70 % des clients quotidiens du réseau.

Elles proposent une fréquence de passage élevée et une large amplitude horaire :

- **Palm express A** : Mandelieu Cannes centre. Fréquence de passage 12 minutes. Amplitude horaire : 5h25 / 20h30.
- **Palm express B** : Mougins - Cannes centre. Fréquence de passage 15 minutes. Amplitude horaire : 5h30 / 20h30.
- **Ligne 1** : Le Cannet Penh Chaï - Cannes Ranguin. Fréquence de passage 11 minutes. Amplitude horaire 5h30 / 20h50
- **Ligne 2** : Le Cannet Blanchisserie - Cannes les Bastides. Fréquence de passage 12 minutes. Amplitude horaire 5h40 / 21h20.
- **Palm Night** : À partir de 20h30 et jusqu'à 1h30 en hiver et à 3h30 à compter du Festival de Cannes.



Afin de fluidifier le trafic aux abords des plages en saison estivale et de préserver notre environnement, des navettes estivales sont également proposées par les communes membres : Bocca Cabana, Mouré Rouge, Suquet, à Cannes et Mimo'Plage, à Mandelieu-La Napoule.

Notre future ligne Palm Express (association de la ligne A et de la ligne B) d'une longueur de 21,9 kms dont 8,941 kms en site propre, sera jalonnée de 10 parkings relais.

Connectée au pôle d'échange multimodal de la gare de Cannes - avec les TGV, les trains régionaux et les lignes routières départementales. Au niveau de son terminus à Mouans-Sartoux, elle se situe à 200 mètres de la gare SNCF.

Elle assurera également une correspondance quais à quais avec le réseau Sillages, de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Compte tenu de la rareté de grandes emprises foncières disponibles sur le territoire communautaire, la stratégie menée par l'Agglomération Cannes Lérins et ses communes membres consiste à créer une pluralité de parkings-relais, de tailles intermédiaires, le long du tracé de la ligne BHNS (Bus à Haut Niveau de Service).

Ainsi, le parking relais de la Canardière a d'ores et déjà été construit sur la commune de Mandelieu-La Napoule.

Dans les années à venir, un **important maillage de parking relais complémentaires va être déployé**. A titre d'exemple, on citera notamment le parking relais Bastide Rouge, qui doit prochainement concourir à la structuration d'une offre de mobilité adaptée à la création de ce Pôle d'attractivité.

De manière complémentaire, les communes membres de l'Agglomération Cannes Lérins s'emploient à **construire des parkings intermodaux**, à l'instar du projet de parking intermodal Place de France, à Mandelieu-La Napoule.



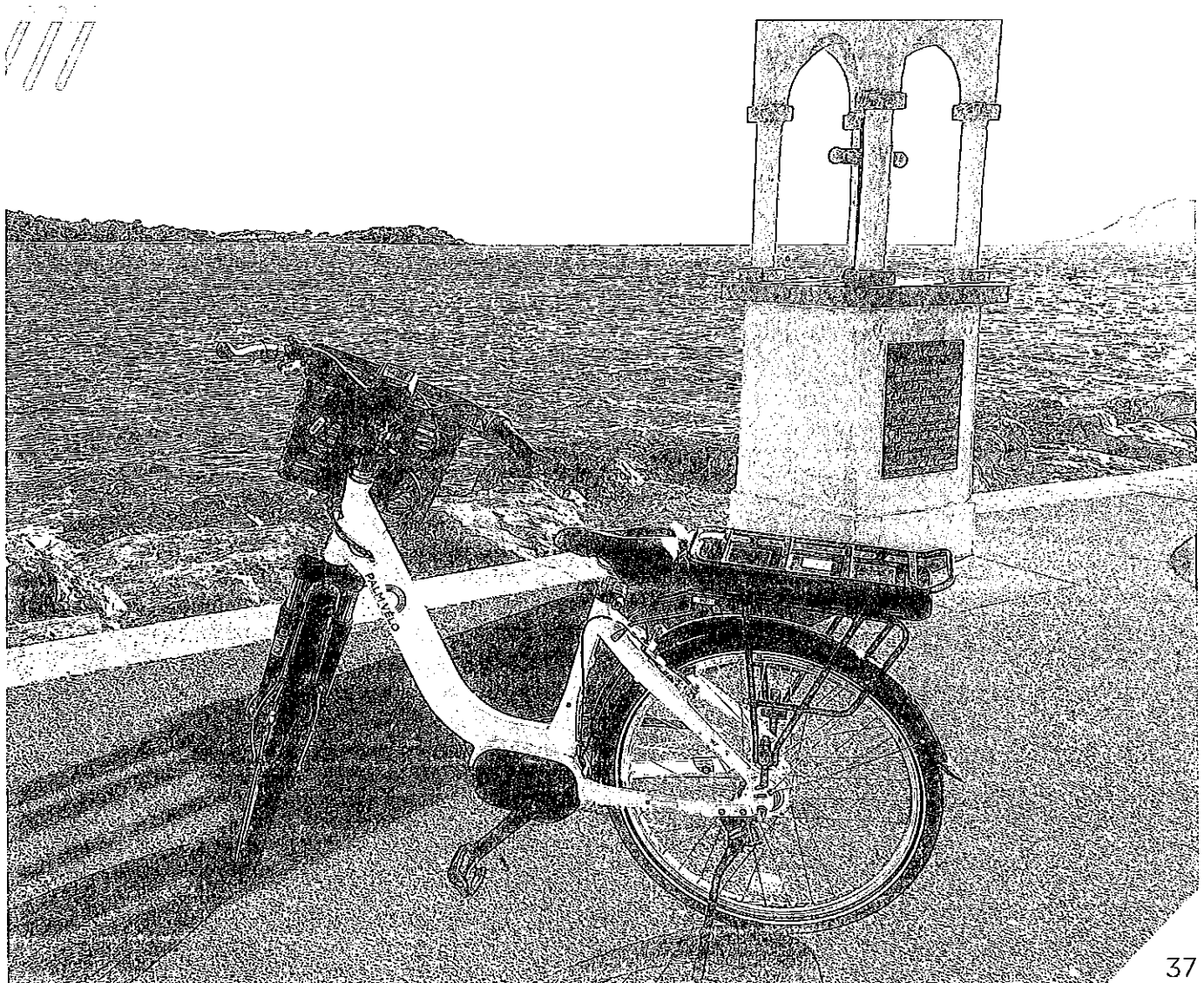
L'agglomération et ses communes membres entendent favoriser les modes doux et encouragent notamment à la pratique du vélo.

Ainsi, les communes travaillent activement à l'**élaboration de plans vélo** et au **déploiement de pistes cyclables**, dont notamment sur Courbertin / Poésie et le boulevard Alexandre III à Cannes, ou encore l'avenue Saint Martin et la route de la Valmasque à Mougins.

Par ailleurs, depuis septembre 2020, l'Agglomération Cannes Lérins propose un service de **location de vélos à assistance électrique (VAE)**. Cinquante vélos sont ainsi proposés en location de moyenne durée (de 1 à 3 mois) aux résidents majeurs de l'Agglomération.

Une acquisition annuelle de 50 vélos supplémentaires est ainsi prévue pour les 3 années à venir.

En complément, des **boxs à vélos électriques**, autonomes en énergie grâce à une alimentation par des panneaux photovoltaïques, sont désormais implantés sur le territoire de l'agglomération, et notamment sur les parkings relais, afin de faciliter le stockage et la recharge des vélos.



Dans une logique territoriale de Bassin, les agglomérations Cannes Lérins et du Pays de Grasse ambitionnent de créer une AOM unique. Plusieurs réunions de travail ont d'ores et déjà eu lieu à cet effet, avec une perspective de mise en œuvre opérationnelle en 2022. Dans ce cadre, une coopération renforcée pourrait également être envisagée avec la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis.

L'Agglomération Cannes Lérins s'est engagée dans l'**élaboration d'un Plan de Mobilité** pour définir la stratégie intercommunale d'organisation de la mobilité à l'horizon 2030.

Pour ce faire, une véritable démarche partenariale a été adoptée grâce à une association étroites des communes membres, des partenaires institutionnels, des habitants et acteurs socio-économiques.

A l'issue de plusieurs ateliers participatifs organisés dans les communes de Cannes, de Mandelieu-La Napoule, de Mougins et de Théoule-sur-Mer, un diagnostic a pu être établi en mai 2021. Les scénarios retenus et le détail du plan d'actions seront arrêtés en février 2022, pour une approbation prévisionnelle du Plan de Mobilité Intercommunale en mars 2022.



L'Agglomération Cannes Lérins conduit une démarche globale d'optimisation de la collecte des déchets sur son territoire. Celle-ci doit notamment permettre de **repenser le service à l'échelle intercommunale**, de l'adapter en fonction des besoins réels et d'améliorer in fine la qualité du service rendu aux usagers, tout en rationalisant les dépenses de fonctionnement. La **modernisation de la collecte** s'appuie notamment sur la mise en place d'outils performants et innovants de suivi de collecte.

Ainsi, Cannes Lérins a souhaité - dès 2018 - mettre en place un système d'aide à l'exploitation par géolocalisation des véhicules de collecte. Celle-ci a été mise en place sur 66 véhicules de la collecte. Elle permet principalement à l'équipe de planification et d'exploitation de suivre en temps réel les parcours et les collectes effectuées par l'ensemble de la flotte du service de collecte, via une plateforme Full Web qui renvoie les données GPS des véhicules.

Cette démarche globale, ambitieuse, repose sur les leviers complémentaires suivants :

- Optimisation des moyens logistiques : investissement sur le parc roulant, déploiement d'outil métier innovant et interconnecté, grâce au système d'aide à l'exploitation (SAE). Celui-ci permet notamment de disposer d'un outil de planification, de suivi en temps réel des tournées, d'éléments analytiques indispensables pour optimiser notre gestion: indicateurs de performance et de qualité ;
- Réorganisation complète des tournées en régie, à l'échelle du territoire communautaire ;
- Responsabilisation des usagers grâce à la formalisation de consignes communes, simples, partagées et pédagogiques ;
- Renforcement des actions de prévention des déchets et d'amélioration du tri sélectif grâce à la poursuite et au renforcement de campagnes de communication.



L'Agglomération Cannes Lérins mène une démarche active afin de favoriser le tri sélectif. Celle-ci s'articule autour de dispositifs complémentaires destinés à encourager le tri du verre via le dispositif Cliiink, le recyclage de petits appareils électroménagers grâce aux « déchèteries mobiles », ou encore par la sensibilisation des usagers au travers de manifestations telles que l'opération Zéro Déchet, les challenges « Inter-écoles » ou « Inter-associations ».

Focus sur le dispositif Cliiink

Le service consiste à **encourager le tri sélectif du verre**, en installant sur les points de collecte des bornes Bluetooth qui permettent de « rétribuer » les professionnels et particuliers - jouant le jeu - au travers de divers bons d'achat, à utiliser au sein du tissu commercial et artisanal local.

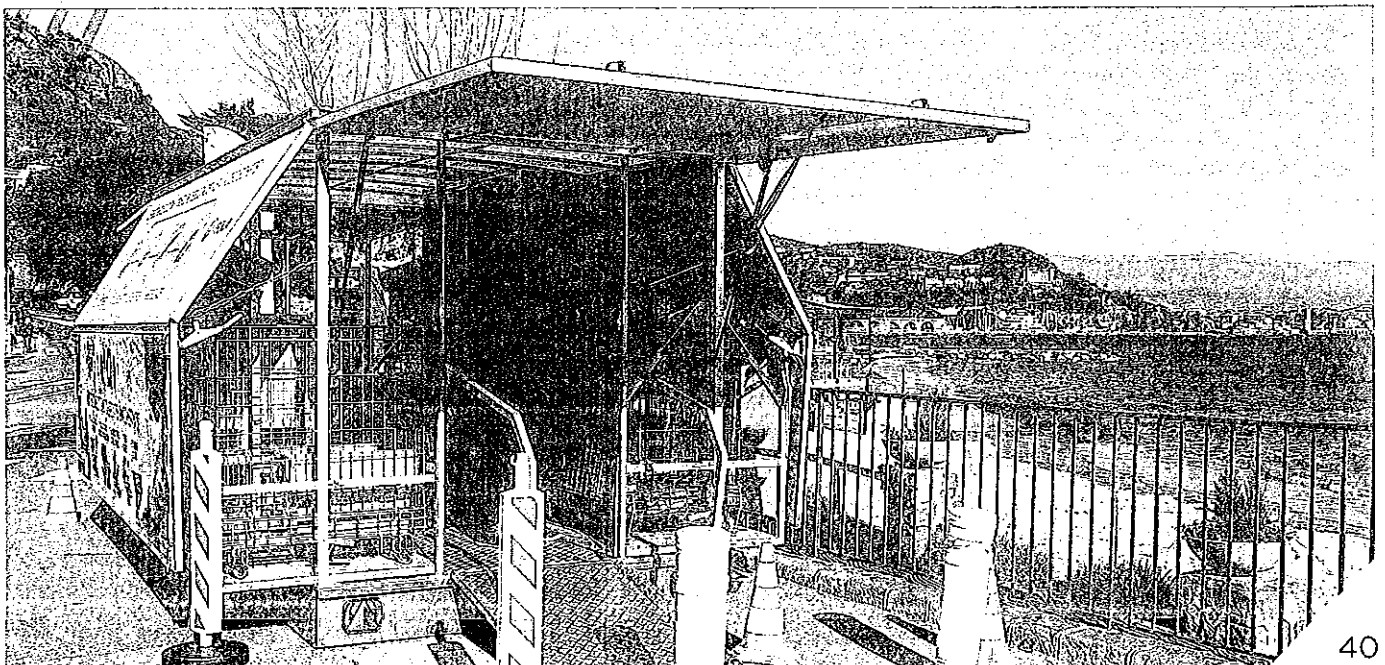
Cliiink a permis d'augmenter le tri du verre de 30 % l'an passé et de diminuer ainsi les volumes d'ordures ménagères, tout en optimisant les fréquences de collecte et en réduisant l'impact de nos déchets sur la planète.

Lancé en novembre 2018, plus de 4300 foyers y sont désormais inscrits.

Cette expérimentation favorise la réduction de l'empreinte carbone générée par la production du verre à hauteur de 90%, tout en soutenant les commerces et artisans de proximité.

Service de Relais tri mobile : la déchèterie ira à vous !

La Communauté d'Agglomération Cannes Lérins agit pour l'environnement et **simplifie le geste de tri** en mettant à disposition sur son territoire le Relais Tri Mobile ; un service ponctuel de proximité de collecte des petits encombrants et déchets dangereux. Depuis son lancement en février 2020, et malgré les restrictions sanitaires, plus de 11,1 tonnes de petits encombrants et déchets dangereux ont été collectés grâce au Relais Tri Mobile.



Plusieurs opérations destinées à valoriser nos déchets sont menées par l'Agglomération : **promotion du compostage** à l'échelle de CAP AZUR, **zone d'accueil des déchets à Bastide Rouge** afin de favoriser une gestion vertueuse des déchets, sur site, dans l'esprit de l'économie circulaire et projet de recyclerie, notamment.

Ainsi, depuis avril 2019 et à l'initiative du pôle métropolitain CAP AZUR, les quatre intercommunalités membres distribuent gratuitement des composteurs aux particuliers et professionnels, sous réserve du suivi préalable d'une formation d'une heure au compostage. Un dispositif qui porte ses fruits puisque, depuis sa mise en place, le nombre d'équipements distribués s'élève à 2 240.

Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation du technopôle créatif « Bastide Rouge » réunissant un campus universitaire, une cité des entreprises, un multiplexe cinématographique et des restaurants sur près de 6 500 m², l'Agglomération Cannes Lérins a pour ambition de proposer aux occupants et visiteurs de ce complexe un mode de gestion exemplaire de collecte des déchets.

Pour qu'aucune collecte - dite classique - avec des camions ne soit assurée dans l'enceinte du complexe, l'Agglomération Cannes Lérins va réaliser conjointement au parking une zone d'accueil des déchets.

S'agissant du bâtiment, l'Agglomération Cannes Lérins proposera dans son cahier des charges un traitement des façades soigné pour mieux s'intégrer à l'esthétique générale de Bastide Rouge, avec la valorisation de l'énergie solaire reçue.

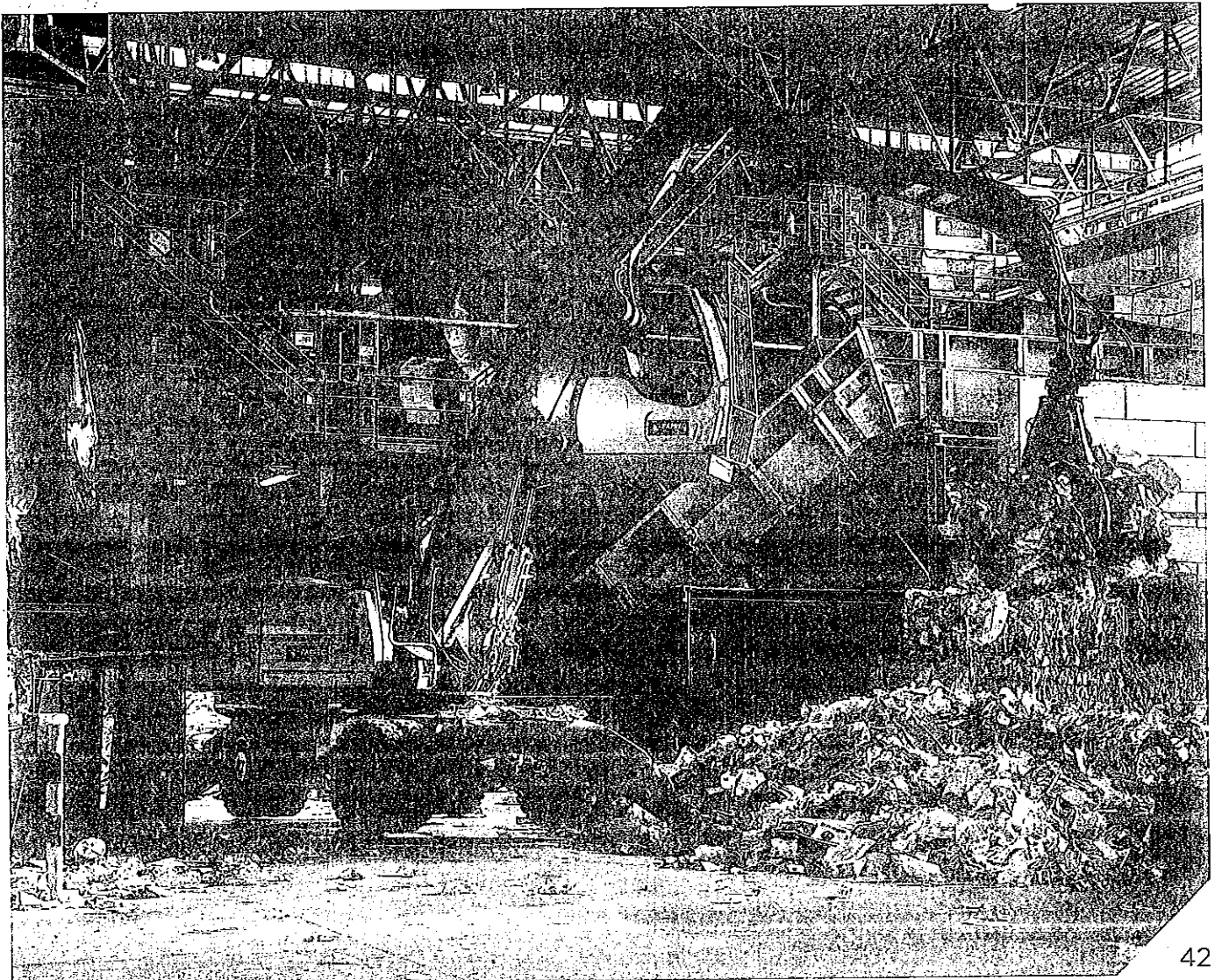
Enfin, l'Agglomération ambitionne d'installer une **recyclerie** sur son territoire et va lancer prochainement à cet effet un appel à projet, l'objectif étant une ouverture fin 2021.

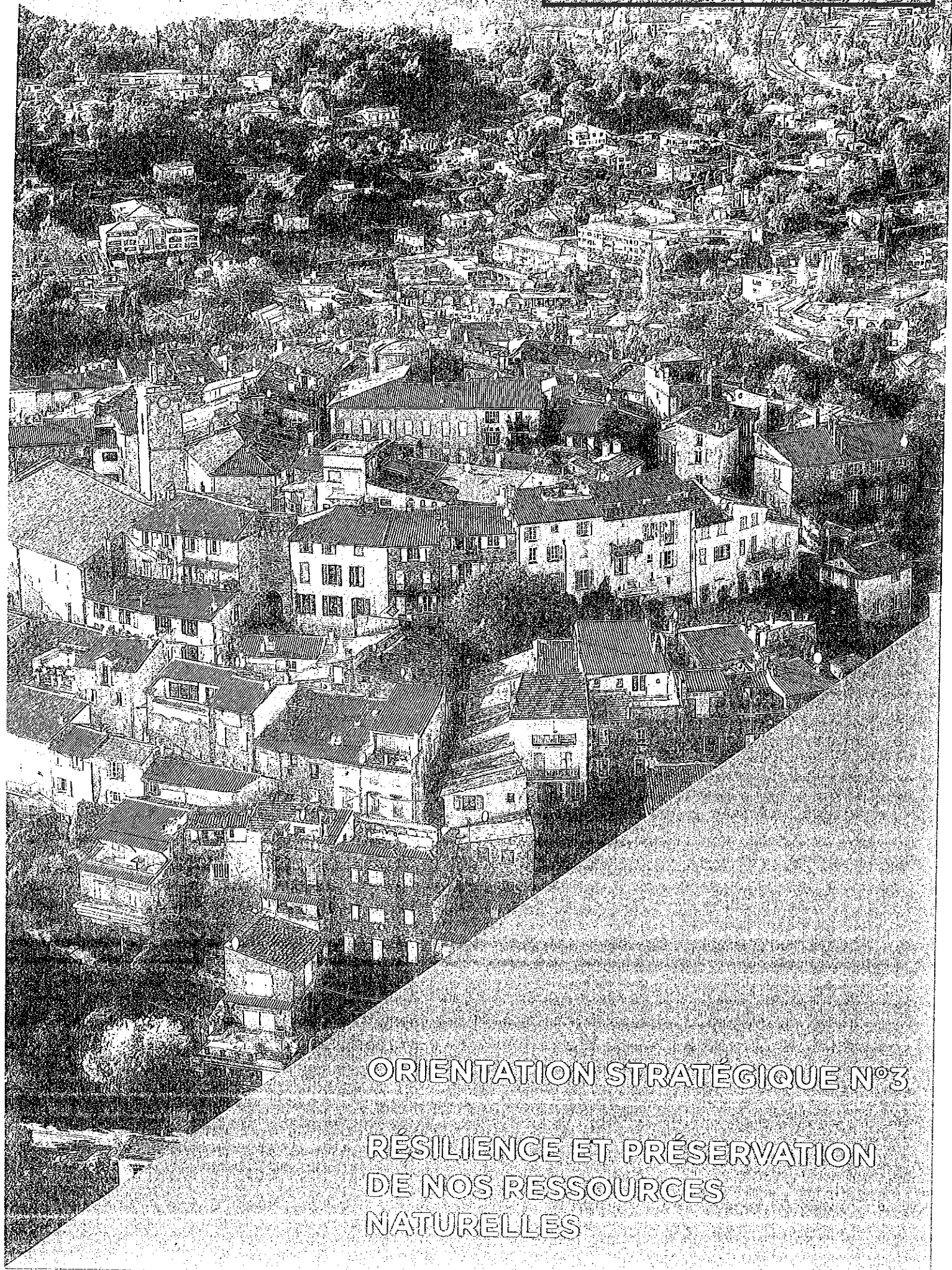


Au vu de la saturation récurrente des équipements, en période de maintenance des Unités de Valorisation Energétiques (UVE) ou en période estivale, l'Agglomération Cannes Lérins est **déterminée à solutionner durablement les problématiques récurrentes en matière de traitement des déchets dans les Alpes-Maritimes**, et plus particulièrement à l'Ouest du Département.

Deux hypothèses de travail sont ainsi étudiées pour le SMED, dont l'Agglomération est adhérente :

- la première, basée sur une collaboration renforcée entre les équipements et les opérateurs actuels ;
- la seconde, basée sur la création ex-nihilo d'une nouvelle unité de traitement sur un volume supérieur aux 30 000 tonnes annuelles problématiques. Cette seconde hypothèse requiert une modification du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADDET), qui a d'ores et déjà été sollicitée auprès des services de l'Etat et du Conseil Régional.





ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3

RÉSILIENCE ET PRÉSERVATION
DE NOS RESSOURCES
NATURELLES

/// Action stratégique n° 1

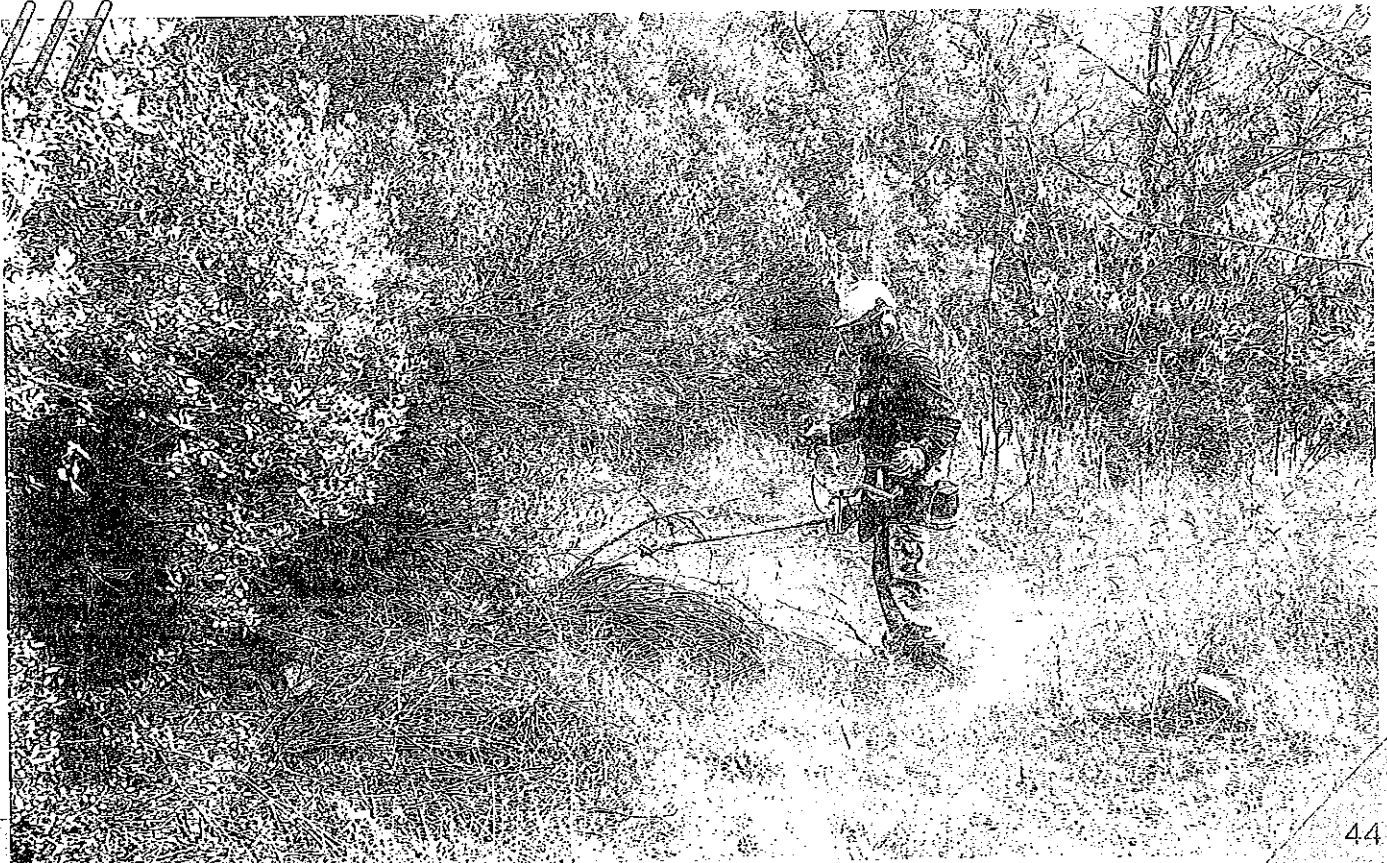
Protéger les habitants et les biens contre le risque inondation

Le **PAPI Cannes Lérins** est sans conteste le document de planification le plus important initié, porté et mis en œuvre par l'Agglomération Cannes Lérins, qui a été l'une des premières intercommunalités de France à prendre, dès le mois de juin 2016, par anticipation, la compétence de la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). Ce PAPI poursuit un objectif pragmatique et rationnel : réduire au maximum les effets des inondations pour ne plus jamais avoir à déplorer la perte d'êtres humains sur notre bassin de vie, dans le respect de notre environnement et des spécificités naturelles exceptionnelles de notre territoire.

1. Les trois axes d'intervention majeurs pilotés par l'Agglomération Cannes Lérins

- **Inscrire le civisme environnemental au cœur d'une démarche** au sein de laquelle chacun, élus, habitants et commerçants, est coproducteur de la prévention des risques majeurs et de la préservation de son environnement, et où mobilisation collective et réactivité individuelle sont essentielles, tout comme l'apprentissage et la diffusion de la culture du risque et des bons gestes ;
- **Être pilote dans l'alerte et l'accompagnement avec la multiplication des outils d'alerte** et de prévention traditionnels et numériques ;
- **Être proactif dans la réalisation de travaux d'entretien et de sécurisation des vallons et cours d'eau.** L'Agglomération Cannes Lérins a été particulièrement attentive à l'intégration du ruissellement urbain dans la prévention du risque inondation ;
- **Être fédérateur en proposant une harmonisation de la prise en compte du risque inondation dans le PLU des communes.**

/// Action stratégique n° 1 - protéger les habitants et les biens contre le risque inondation



2. Le PAPI Cannes Lérins, un outil méthodologique et opérationnel

Le PAPI Cannes Lérins complet a été déposé auprès des autorités préfectorales en octobre 2019. Il a obtenu du Comité d'Agrément du Bassin Rhône-Méditerranée un avis favorable et unanime le 12 juin 2020. Il est le résultat des études réalisées dans le cadre du PAPI d'intention de 2016 à 2019.

Ce PAPI a été ainsi pensé, élaboré, méthodiquement planifié, grâce à l'expertise des équipes de l'Agglomération, leur implication et l'accompagnement constructif de partenaires institutionnels, sur un territoire communautaire qui compte 257 km de cours d'eau et vallons dont 70% en domaine privé, particulièrement exposé aux aléas climatiques et au risque inondation (inondations de 2015, 2019, 74 arrêtés de catastrophe naturelle depuis 1982).

Le montant global des dispositifs à déployer sur le territoire est estimé à 153 millions d'euros HT, étalés sur vingt ans et portés par trois PAPI. Ce programme opérationnel est l'outil indispensable à la mise en œuvre d'une autre conception de l'aménagement du territoire, un territoire où préservation de l'environnement, des milieux aquatiques, de la biodiversité et prévention des inondations ne font qu'un, un territoire résilient au sein duquel la nature dans la ville est repensée, respectée et pleinement intégrée aux opérations de sécurisation, avec un travail de fond engagé sur la restitution des orientations naturelles des cours d'eau, l'importance de l'apprentissage de la culture du risque chez les plus jeunes, la modernisation de l'alerte etc.

3. Dans le cadre du premier PAPI, estimé à 56,5 millions d'euros HT sur 6 ans (2021 à 2026), seront établies de nombreuses actions clés telles que :

- la réalisation des diagnostics de vulnérabilité du bâti, dispositif gratuit pour accompagner les riverains des zones à risque dans la protection de leur bien, avec la possibilité d'un financement des travaux jusqu'à 80% ;
- la réalisation d'importants aménagements hydrauliques à Cannes, pour un montant de 23 millions d'euros, à la Frayère, un bassin de ralentissement et de rétention au Carimaï, ainsi que le lancement d'études pour l'aménagement de la Foux aval ;
- la réalisation à Mandelieu-La Napoule, sur le Riou de l'Argentière, pour un montant de 16 millions d'euros, de l'ouvrage des Barnières et des aménagements à l'aval dans la zone de Minelle, du bassin des Termes et des études pour le recalibrage de la Théoulière, des ouvrages fondamentalement nécessaires ;
- la création d'une zone d'expansion de crue sur la commune de Mougins, pour un montant de 7,3 millions ainsi que des travaux de recalibrage dans les secteurs de la Plaine,
- la construction d'un bassin de rétention au Cannet, sur le secteur de la Palestre, pour un montant de 6,1 millions d'euros ainsi que des aménagements hydrauliques sur la petite Frayère et la Foux en amont ;
- l'élaboration de diagnostics des cours d'eau de Théoule-sur-Mer.

/// Action stratégique n° 2

Oeuvrer en faveur de la préservation de la qualité de l'air et de la protection du climat

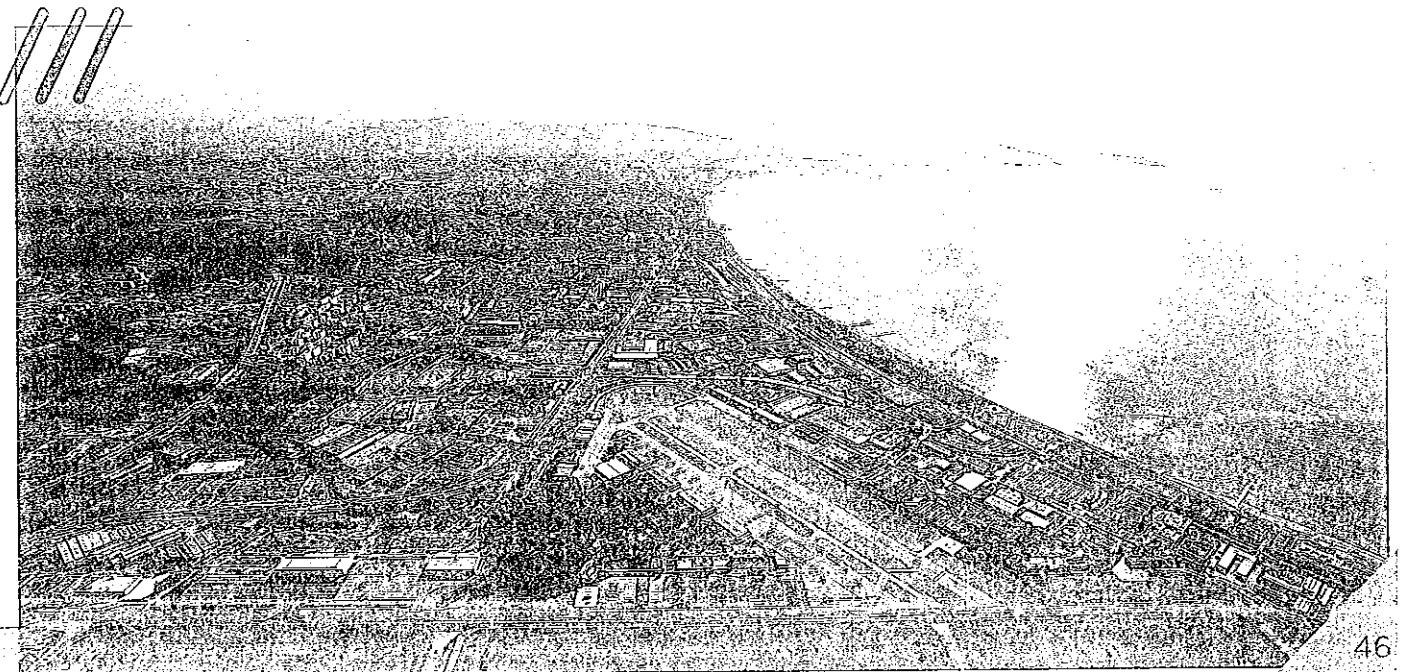
Depuis 2013, les Communautés d'Agglomération Sophia Antipolis et du Pays de Grasse avec les communes d'Antibes, de Cannes et de Grasse, se sont engagées dans un Plan Climat-Energie Territorial commun, appelé PCET Ouest 06. La Communauté d'Agglomération Cannes Lérins a rejoint la démarche du PCET Ouest 06 en 2014.

L'Agglomération Cannes Lérins, en collaboration avec la CASA et la CAPG, a souhaité renouveler son engagement pour la mise en œuvre du nouveau Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Ouest 06, afin de maintenir la dynamique précédemment engagée.

Afin d'accompagner la structuration et la mise en œuvre du PCAET, chaque EPCI s'appuiera sur la démarche de labellisation CIT'ERGIE. Il s'agit d'une marque déposée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie qui propose un appui opérationnel d'amélioration continue de la qualité de la politique Climat-Air-Energie.

La démarche de PCET et, demain, du PCAET se structure autour de 2 axes :

- des mesures d'atténuation pour réduire puis **stabiliser les émissions de Gas à Effet de Serre (GES) des territoires**. La réduction des émissions de GES passe, entre autres, par une diminution franche de nos consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables ;
- des mesures d'adaptation pour **prendre en compte les effets déjà perceptibles du réchauffement climatique** et anticiper les impacts à venir des dérèglements qui ne pourront être évités ;
 - s'agissant de la qualité de l'Air, l'Agglomération Cannes Lérins a adhéré à AtmoSud et va s'engager dans une analyse approfondie sur la qualité de l'Air des ports ;
 - s'agissant des nuisances sonores, l'Agglomération Cannes Lérins a adopté son **Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)** le 30/09/2020 et travaille actuellement sur la mise en place d'un monitoring pour analyser les nuisances aériennes.



/// Action stratégique n° 3 Préserver nos ressources en eau

1. Réutiliser les eaux usées traitées : un dispositif expérimental innovant

Dans un contexte de changement climatique et d'intensification des épisodes de sécheresse (en récurrence et durée), l'Agglomération Cannes Lérins a pour objectif de mener un projet ambitieux de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT). Elle conduit à ce titre, une **étude prospective des filières de valorisation des eaux usées traitées** de la station d'épuration Aquaviva, dont les technologies de traitement membranaire permettent d'envisager leur réutilisation pour d'autres usages.

Dès lors, l'eau de la station pourrait être utilisée pour l'irrigation des cultures de la Basse vallée de la Siagne, l'arrosage des golfs, et, en cas de résultats favorables des études, l'alimentation des nappes phréatiques ou les cours d'eau en période de sécheresse, au profit de l'agriculture.

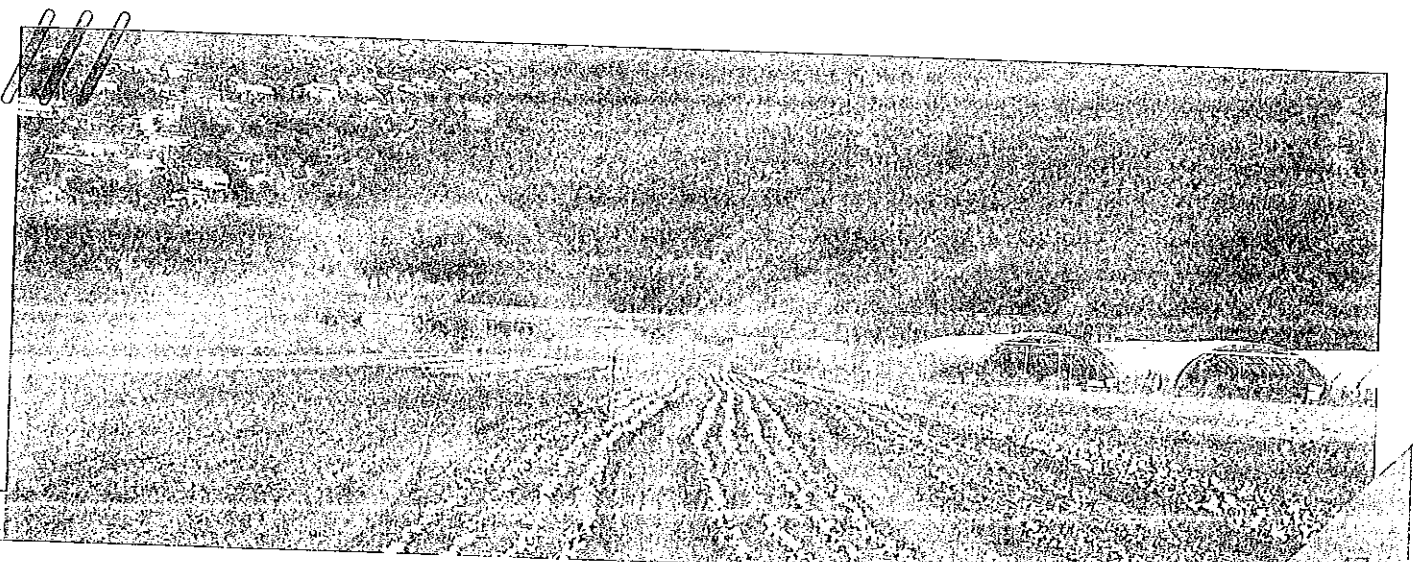
2. Procéder à une gestion rigoureuse et exemplaire des réseaux d'eau et d'assainissement

L'action du SICASIL s'inscrit depuis 2001 dans une politique environnementale forte au travers de la protection de la ressource en eau et de la réduction des fuites sur le réseau d'eau potable.

Les économies d'eau constituent une véritable priorité dans la gestion du service l'eau potable de l'agglomération cannoise.

A ce titre, le syndicat porte un programme ambitieux d'investissement pour la fiabilité et la modernisation de ses infrastructures de production et de distribution d'eau potable. Les économies d'eau ainsi réalisées contribuent à diminuer les prélèvements effectués sur le milieu naturel. Entre 2001 et 2021, le SICASIL a optimisé significativement la performance des réseaux d'eau potable avec une amélioration des rendements de 69 % à près de 85%.

Le programme pluriannuel de renouvellement des canaux d'adduction d'une part et des réseaux et branchements d'autre part contribuent à maintenir le niveau de rendement atteint et préserver durablement les ressources en eau des bassins versants de la Siagne et du Loup.



/// Action stratégique n° 4

Remettre la nature au cœur des projets urbains de territoire

Les collectivités du bassin cannois s'attachent à remettre la nature au cœur des projets urbains du territoire en :

- **fixant des limites fortes à l'urbanisation** au contact des grands espaces naturels, afin de protéger les espaces matrices de toute fragmentation future ;
- favorisant le retour de la « nature en ville » par le **développement d'espaces verts de proximité**, supports d'usages et de lien social, connectés à la trame verte et bleue du territoire ;
- préservant les composantes végétales présentes dans la ville, permettant d'adoucir les paysages et de rafraîchir l'espace public (jardins, alignements d'arbres, etc.) ;
- développant les liens entre trame verte et bleue et déplacements doux, afin de créer des cheminements continus, paysagers et agréables.

Plusieurs projets concourent à la réalisation de cette ambition. A cet effet, on peut notamment citer : les opérations « Retour de la Nature en Ville et sur les Berges de Siagne » et « Nature à l'école » portée par la commune de Mandelieu-La Napoule, le plan fraîcheur dans les écoles portés par la Ville de Cannes, ou encore le projet de Cheminement Bellevue au Cannel.



/// Action stratégique n° 5 Soutenir le développement de l'agriculture

L'extraordinaire diversité des terroirs est un atout fort du bassin cannois : pratiques maraîchères au sein de la plaine de la Siagne, productions insulaires des Iles de Lérins, oléiculture provençale, culture du feuillage dans le massif du Tanneron avec la présence emblématique du mimosa (dont Mandelieu-La Napoule est la capitale nationale), etc.

La protection, la reconnaissance et la labellisation de cette palette agricole sont désormais partagées au sein de chaque démarche de planification entreprise sur le territoire.

En ce sens, l'Agglomération et ses communes membres partagent une vision commune visant à :

- **contribuer au maintien de la pérennité des exploitations** et rechercher l'extension des zones agricoles sur les espaces reconnus de bonne qualité agronomique ;
- **lutter contre le morcellement du foncier agricole** via des procédures ponctuelles de remembrement visant à faciliter l'implantation de nouveaux agriculteurs ;
- optimiser et rationaliser les usages et le foncier agricole ;
- rétablir le lien fonctionnel ville et campagne via le développement des circuits-courts.

L'accompagnement poussé de porteurs de projets agricoles au cours de leurs procédures d'installation, d'acquisition de foncier, de matériel et de connaissances a déjà permis des remises en culture significative sur la Basse Vallée de la Siagne, dont l'identité agricole est désormais renforcée et sanctuarisée.

De manière complémentaire, **plusieurs projets portés par les communes membres de l'Agglomération s'inscrivent directement dans cette ambition :**

- création de 3 hectares d'espaces agricoles à Mougins,
- sanctuarisation des Berges de Minelle à Mandelieu-La Napoule,
- création de jardins familiaux au Cannel...

L'Agglomération Cannes Lérins entend poursuivre son engagement avec la **mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)** en vue de mieux valoriser, labéliser et commercialiser les productions locales, tout en assurant aux exploitants une demande suffisamment soutenue pour investir et développer des activités nouvelles en fonction des saisons.

Cette démarche est désormais coordonnée à l'échelle du Pôle Métropolitain CAP AZUR.

/// Action stratégique n° 6

La mer, une ressource à protéger et à valoriser

Si le littoral de l'Ouest Alpes-Maritimes forme l'une des principales destinations nautiques mondiales, la configuration fermée de la baie de Cannes et les espaces marins et littoraux doivent faire l'objet d'une attention constante dans leur gestion environnementale. Ils méritent de bénéficier des protections les plus efficaces pour le maintien de leurs équilibres.

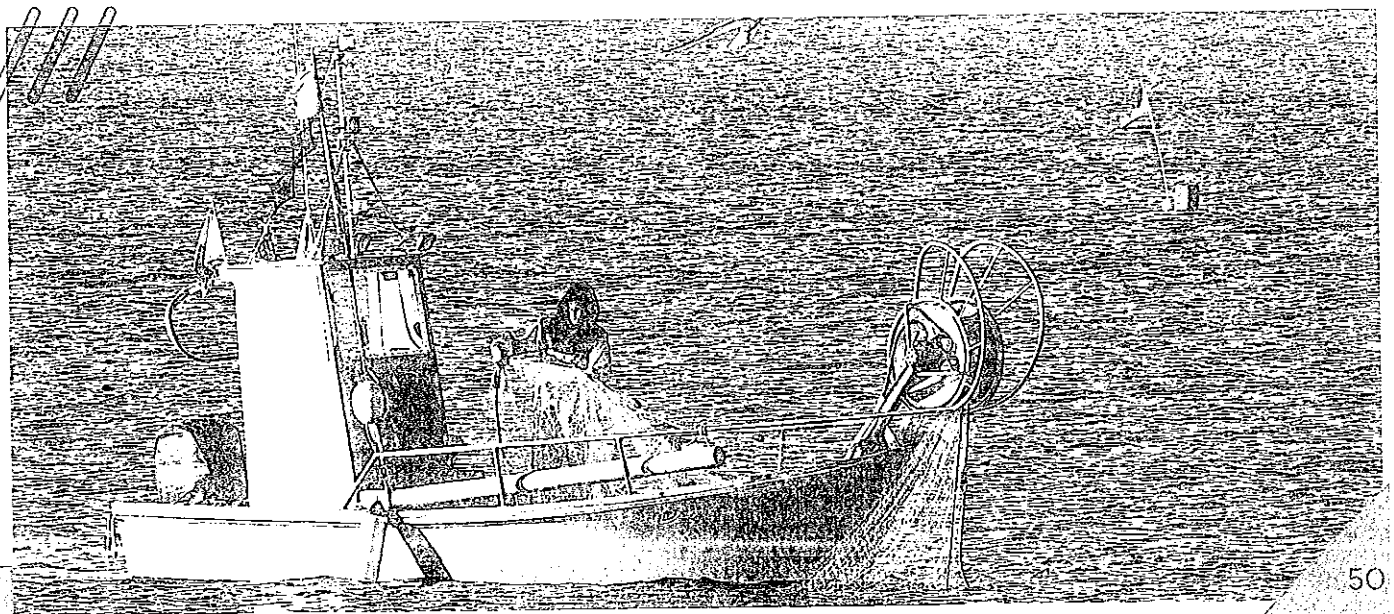
En ce sens, l'Agglomération Cannes Lérins et ses communes membres s'attachent tout particulièrement à poursuivre leurs efforts en matière de protection de la biodiversité marine en :

- mettant à profit la démarche de classement UNESCO des Îles de Lérins pour **sanctuariser les milieux îliens les plus fragiles** ;
- informant toutes les populations (résidents et touristes) à la sensibilité des milieux littoraux (rejets des eaux noires, pêche plaisancière, déchets jetés à terre, etc.), avec notamment la **campagne « Ici commence la mer »** initiée par la Ville de Cannes et le SICASIL et reprise dans nombre de stations balnéaires françaises.
- ayant créé une **aire marine protégée à Théoule-sur-Mer** d'une superficie de 353 hectares du domaine public maritime.

En outre, plusieurs projets portés par les communes de l'Agglomération Cannes Lérins permettent d'œuvrer concrètement en faveur de cet objectif. On peut notamment citer :

- l'aménagement de l'entrée du Parc Marin et du Port de la Figueirette à Théoule-sur-mer ;
- la requalification du ponton de la Darse à Cannes ;
- le projet « Bord de Mer et Embouchure de Siagne » à Mandelieu-La Napoule.

Enfin, à l'échelle du Pôle Métropolitain CAP AZUR, les agglomérations Cannes Lérins et Sophia Antipolis travaillent actuellement à l'**élaboration d'un Schéma Territorial de Restauration Ecologique (STERE)**. Au travers de ce document stratégique, il s'agit de disposer d'une vision globale et cohérente des projets relatifs à l'organisation des mouillages et à la restauration écologique permettant d'aboutir rapidement à la mise en œuvre d'actions concrètes. La démarche doit ainsi conduire à l'élaboration d'un plan d'actions partagé par les différents maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un **secteur territorial cohérent** (masses d'eau, baie etc...).

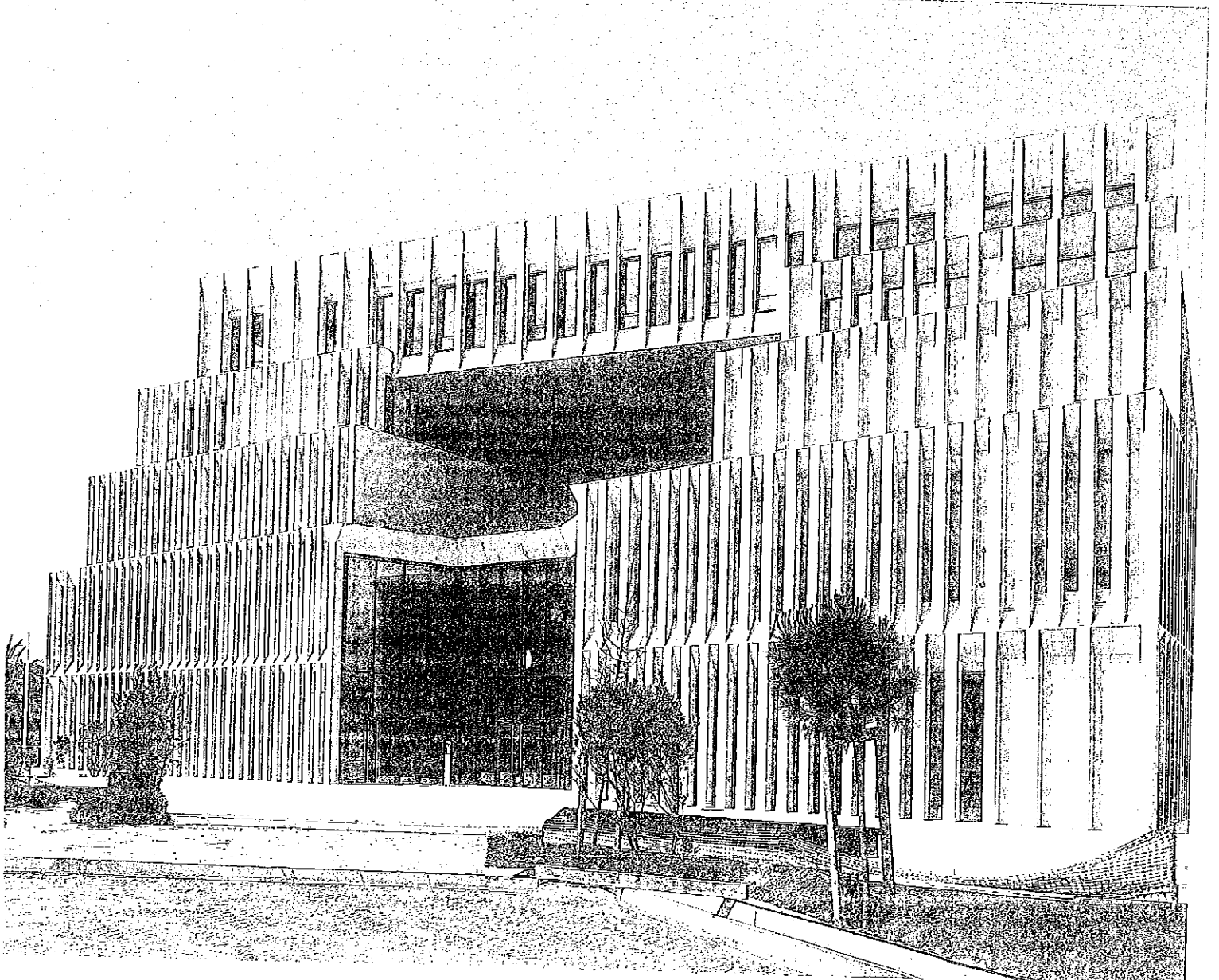


Date de publication : juillet 2021

Rédaction : Sophie Jimenez
Conception : Romain Feyte & Emmanuelle Degoy

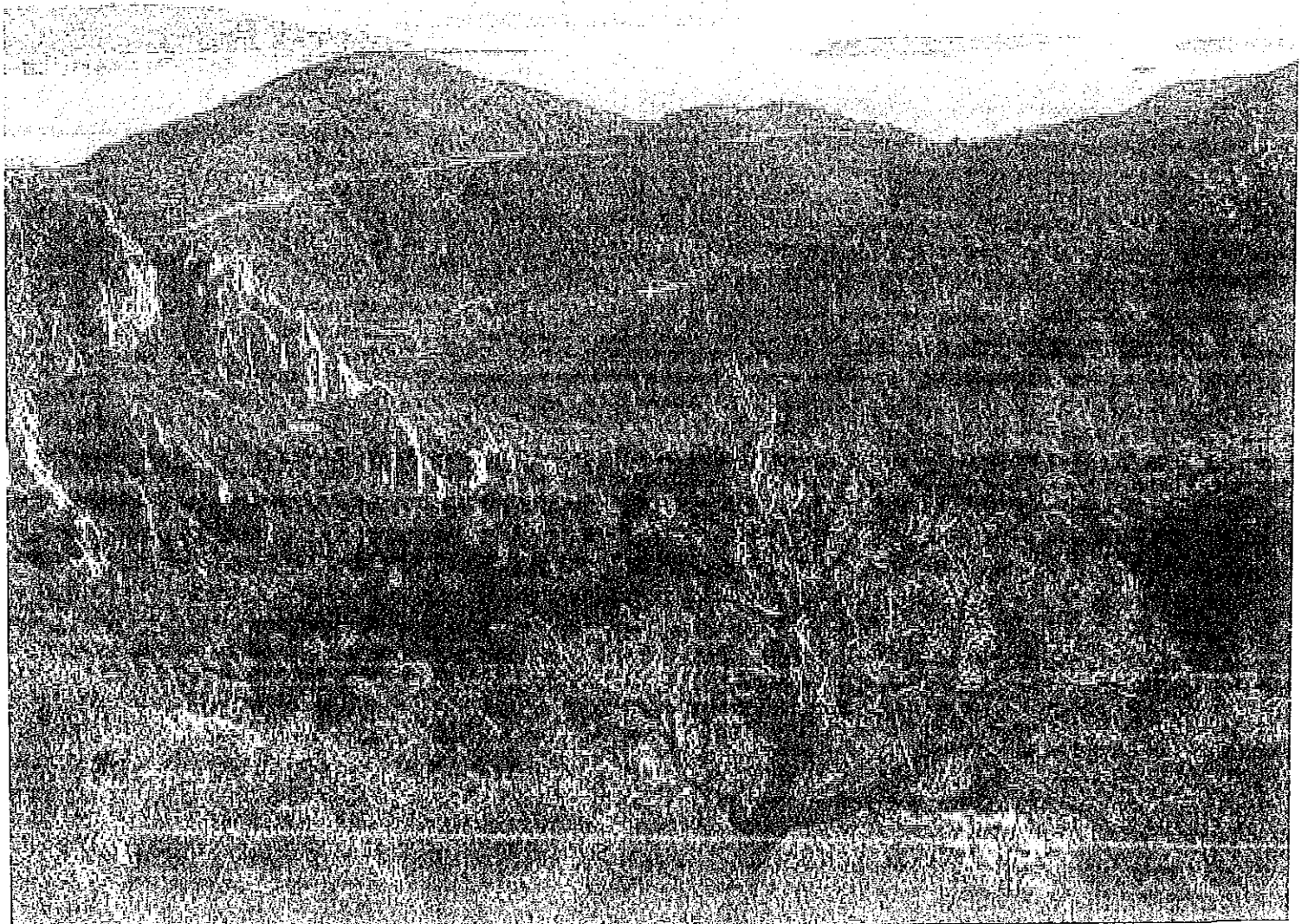
Directeur publication : Michel Tani
Photographie : Corinne Giraud & Mairie de Cannes

**Agglomération Cannes Lérins
277 avenue Francis Tonner
Aéroport Cannes-Mandelieu (Hangar 16)
06150 CANNES LA BOCCA
cannespaysdelerins.fr**



AR Prefecture

006-200039915-20220106-CONTRELANCECRTE-CC
Reçu le 13/01/2022
Publié le 13/01/2022





TERRE D'AVANCE

ANCT – Accompagnement du chapeau stratégique du CRTE du pôle métropolitain CAP AZUR**Chapeau stratégique synthétique à intégrer aux 4 CRTE - 14 juin 2021****Un territoire riche et attractif mais vulnérable**

Le territoire du pôle métropolitain de CAP AZUR, bien que vaste et diversifié, présente des caractéristiques communes. On note ainsi un **territoire de renommée internationale, générateur d'une grande attractivité résidentielle et touristique grâce à des paysages et un patrimoine de grande qualité**, mais également **diversifié** avec sa bande littorale, son moyen-pays et son haut-pays. On y trouve ainsi des **espaces naturels riches et protégés, une agriculture spécifique avec notamment les plantes à parfum qui complète** un territoire de terroirs variés.

Ce territoire accueille par ailleurs des **activités économiques de pointe** dans différents domaines, **du tourisme aux nouvelles technologies et des actifs qualifiés**.

Le territoire est aujourd'hui **très bien desservi** par des réseaux structurants.

Pour autant, **la géographie même du territoire le contraint** et limite son développement, le territoire de CAP AZUR faisant globalement face à une **pénurie de foncier disponible** et à des **risques naturels importants** (inondations, ruissellement, incendie, mouvement de terrain), entraînant des **difficultés à construire suffisamment de logements** pour répondre à l'attractivité résidentielle. La cohabitation des différentes fonctions sur le territoire est ainsi complexe, entre infrastructures de mobilité et réseaux générant des nuisances, émiettement des activités économiques, terres agricoles subissant la pression foncière. Ceci génère par ailleurs une **congestion forte**, notamment pour rejoindre les différents pôles économiques depuis les zones plus résidentielles du territoire, en particulier entre les parties Est et Ouest de CAP AZUR.

De plus, la diversité du territoire apparaît comme un enjeu, avec une **disparité entre bande littorale, moyen-pays et haut-pays en termes d'accès aux services, de fracture numérique, de revitalisation de certains centres-villes ou bourgs-centres**, le territoire n'étant pas homogène.

C'est aussi **un territoire qui a subi la crise sanitaire et économique** liée à la Covid-19, du fait d'une **dépendance forte au tourisme et à l'événementiel** qui ont été particulièrement impactés.

Enfin, le territoire de CAP AZUR est confronté au **vieillissement de sa population** avec un fort accroissement de personnes entrant dans la dépendance à court terme.

Il apparaît par ailleurs particulièrement **vulnérable au changement climatique**. **Outre sa sensibilité aux risques naturels, son littoral est soumis au retrait du trait de côte**. Par ailleurs, afin de préserver leurs ressources naturelles maritimes, les EPCI du littoral souhaitent s'engager conjointement dans l'élaboration d'un Schéma Territorial de Restauration Ecologique. **La ressource en eau constitue, enfin, un enjeu majeur, et pourrait devenir, à très court terme, un élément limitant le développement du pôle métropolitain**.

Le territoire de CAP AZUR peut cependant rebondir tant par les **nombreuses coopérations déjà engagées** à l'échelle du pôle métropolitain, des projets européens ou d'autres cadres de coopérations que par les **tendances déjà en cours (circuits courts) ou renforcées par la crise sanitaire (tourisme de proximité, mobilité et nouveaux modes de travail...)**.



TERRE D'AVANCE

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire avec une forte identité patrimoniale et paysagère, rurale et urbaine - Une forte attractivité résidentielle et touristique - Une renommée internationale pour ses paysages et ses filières (tourisme, industrie, numérique) - Un taux d'actifs importants et plutôt qualifiés - Un tissu économique riche et complémentaire - Un territoire de pointe avec des filières structurées dans le domaine du spatial, de l'événementiel, des industries créatives, des nouvelles technologies, de l'intelligence artificielle, de la silver economy, de l'agritech, de la filière plantes à parfums - saveurs - senteurs, du nautisme - Une agriculture riche (grande variété de terroirs, productions locales valorisées, développement de circuits courts) - Un territoire disposant de réseaux de mobilités structurants - Des espaces naturels riches et protégés (un Parc Naturel Régional commun à trois EPCI) - Un territoire pluriel avec des complémentarités (types d'espaces très variés) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire fortement contraint géographiquement et réglementairement - Le manque de foncier disponible - Le vieillissement de la population - Une disparité territoriale entre territoires urbains et ruraux (en termes de dynamisme économique et social, fracture numérique) - Une partie des centres bourgs et centres villes à revitaliser - Une carence en logements sociaux bien qu'une dynamique de rattrapage soit en cours - Une grande dépendance au tourisme - Un émiettement du territoire (industries éparpillées, développement commercial mettant en péril le foncier économique et les espaces agricoles) - L'importance des flux de déplacement et la congestion des axes reliant les principaux pôles économiques, l'attachement à l'usage de la voiture - L'importance des nuisances liées aux flux qui traversent le territoire (pollutions)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Des coopérations nombreuses déjà mises en place au sein du pôle métropolitain CAP AZUR et dans d'autres formats (ex Plan Climat Air Energie Territorial Ouest 06, projets européens, Schéma de Cohérence Territoriale), sur lesquelles capitaliser - Une croissance démographique encadrée, fixée à un seuil plancher - Les nombreux engagements dans des démarches nationales (Action Cœur de Ville, Petites villes de demain, Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, Territoire à énergie positive pour la croissance verte...) - Un intérêt croissant pour le développement de circuits courts et la valorisation des productions locales - Une progression de l'utilisation des services de véhicules électriques sur le territoire - Une résilience remarquable de la technopole de Sophia-Antipolis en matière d'emploi - Nouveaux modes de travail sur la technopole de Sophia-Antipolis avec la crise sanitaire : des effets attendus sur la mobilité et la baisse de la congestion - Emergence de flux touristiques de proximité vers les espaces naturels du nord du territoire : un territoire refuge en période de crise sanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Une très forte concurrence entre les pôles économiques et universitaires de la Méditerranée et plus largement (France voire international pour l'enseignement supérieur) - L'accroissement du nombre de personnes dépendantes dans un futur proche (2025) - La vulnérabilité du dynamisme économique face à la crise sanitaire (tourisme d'affaires et événementiel) - La vulnérabilité du territoire et de la biodiversité face aux effets du changement climatique et aux risques naturels



TERRE D'AVANCE

Trois ambitions pour le territoire de CAP AZUR

De cette matrice commune ressort ainsi un certain nombre d'enjeux similaires, qui se traduisent dans les 3 ambitions stratégiques et les 13 orientations retenues pour le territoire de CAP AZUR.

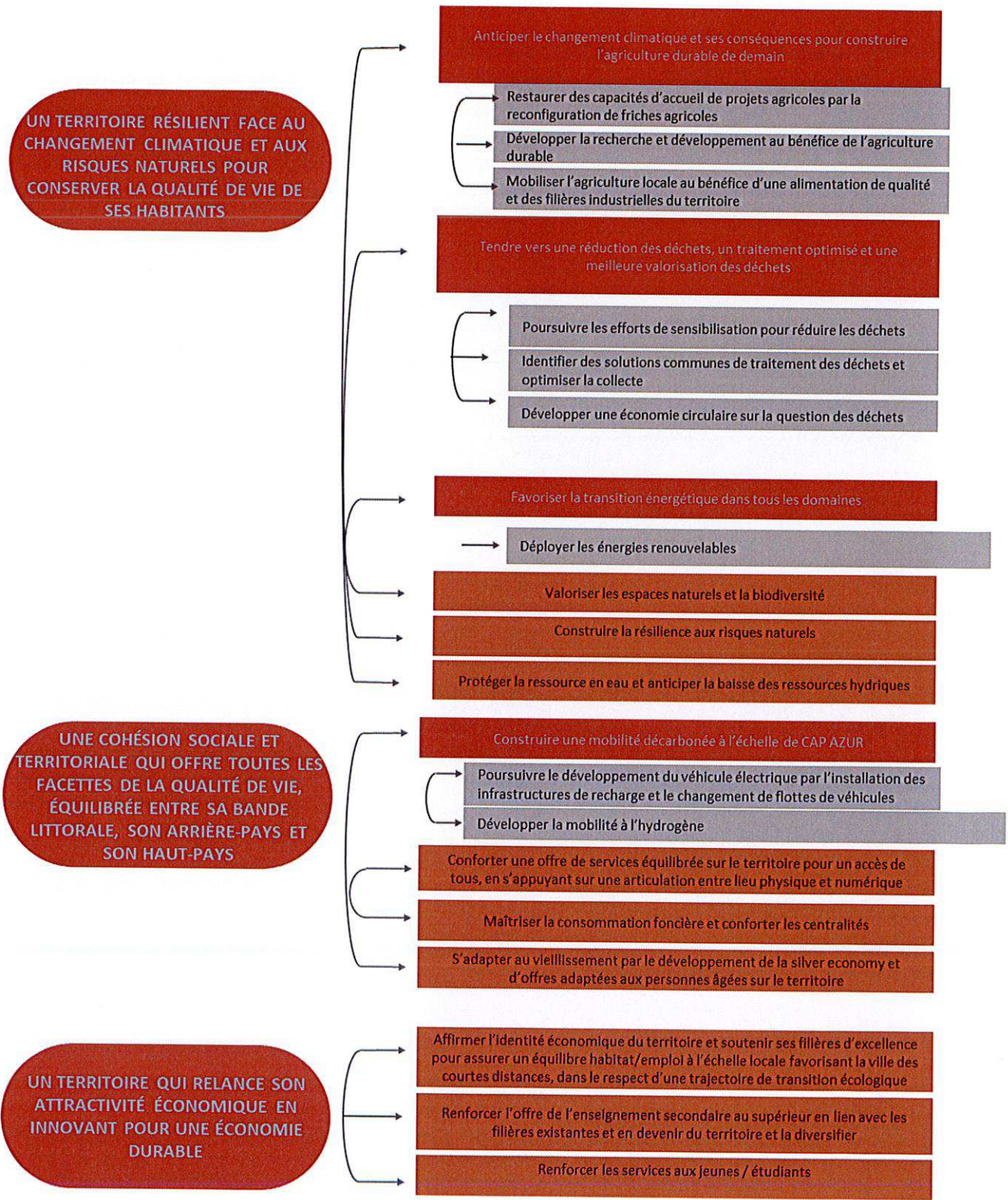
Ainsi, les 4 EPCI de CAP AZUR se retrouvent dans les ambitions suivantes :

1. **Un territoire résilient face au changement climatique et aux risques naturels pour conserver la qualité de vie de ses habitants**
2. **Une cohésion sociale et territoriale qui offre toutes les facettes de la qualité de vie, équilibrée entre sa bande littorale, son moyen pays et son haut-pays**
3. **Un territoire qui relance son attractivité économique en innovant pour une économie durable**

Parmi les 13 orientations retenues, 4 ont été identifiées comme directement opérationnelles au sein du pôle métropolitain CAP AZUR car faisant déjà l'objet de coopérations à cette échelle (en orange foncé dans le schéma ci-dessous).



TERRE D'AVANCE





TERRE D'AVANCE

Un territoire résilient face au changement climatique et aux risques naturels pour conserver la qualité de vie de ses habitants

Territoire qui fait face aux risques naturels, CAP AZUR se doit ainsi de construire sa résilience face à ces risques et au changement climatique pour protéger ses habitants et maintenir la qualité de vie qui fait la force et la renommée du territoire. Maintenir cette qualité de vie par la résilience passe par **l'anticipation du changement climatique et de ses conséquences sur l'agriculture pour construire l'agriculture durable de demain**, et ainsi offrir une alimentation de qualité pour les habitants mais aussi un devenir pour les agriculteurs du territoire ou ceux souhaitant s'y installer. Cette thématique opérationnelle vise à renforcer la place de l'agriculture et à en faire une voie d'excellence écologique du territoire, en restaurant des capacités d'accueil de projets agricoles par la reconfiguration de friches agricoles, en développant la recherche et développement au bénéfice de l'agriculture durable et en mobilisant l'agriculture locale au bénéfice d'une alimentation de qualité et des filières industrielles du territoire (notamment la filière plantes à parfums – saveurs – senteurs).

C'est aussi **tendre vers une réduction des déchets, un traitement optimisé et une meilleure valorisation**, en poursuivant les efforts de sensibilisation pour les réduire, en identifiant des solutions communes de traitement des déchets, en optimisant la collecte et en œuvrant pour une véritable économie circulaire sur cette question.

Être résilient face au changement climatique passe aussi par **la transition énergétique** dans tous les domaines pour décarboner au plus vite l'énergie et atténuer le changement climatique : par le déploiement des énergies nouvelles renouvelables et en agissant pour une mobilité décarbonée.

La **valorisation des espaces naturels et de la biodiversité**, véritable force du territoire, doit également être recherchée afin de préserver ces espaces, source de services écosystémiques. A ce titre, le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur faisant partie du périmètre de CAP AZUR, les actions et dispositifs mis en œuvre sur ce territoire pourront être intégrés au CRTE.

C'est également un vecteur pour construire **la résilience aux risques naturels** qui tendent à s'accroître avec le changement climatique. La gestion du trait de côte doit faire l'objet d'une attention particulière, en envisageant les mesures d'adaptation et de recomposition spatiale du littoral nécessaires.

Enfin, et afin d'anticiper les conséquences à venir du changement climatique et ses pressions qui vont grandir, **la protection de la ressource en eau et l'anticipation de la baisse des ressources hydriques apparaît essentielle**, tant pour les activités économiques, agricoles que pour le maintien de la qualité de vie sur le territoire de CAP AZUR.

Une cohésion sociale et territoriale qui offre toutes les facettes de la qualité de vie, équilibrée entre sa bande littorale, son moyen-pays et son haut-pays

Construire la cohésion sociale et territoriale au bénéfice d'un territoire équilibré et de la qualité de vie des habitants, c'est **construire une mobilité décarbonée** à l'échelle de CAP AZUR pour offrir des conditions de mobilité améliorées pour les habitants et moins émettrices de gaz à effet de serre, en poursuivant le développement du véhicule électrique par l'installation des infrastructures de recharge et le changement de flottes de véhicules (particuliers et de transport en commun) et en développant la mobilité à l'hydrogène. C'est aussi faciliter l'interconnexion des réseaux de transport en commun et la meilleure information des habitants pour les trajets traversant plusieurs EPCI, en particulier pour les



TERRE D'AVANCE

trajets Est-Ouest. Le développement des mobilités douces pourra également concourir à un apaisement de ces trajets Est-Ouest en partie liés à la spécialisation des secteurs (résidentiels ou économiques).

Cela passe également par **une offre de services équilibrée sur le territoire pour un accès de tous**, en s'appuyant sur une articulation entre lieu physique et numérique.

Maîtriser la consommation foncière pour préserver les différents usages et **privilégier les centralités** pour des centres villes et centres bourgs vivants sur tout le territoire apparaît comme une condition essentielle pour un développement soutenable et apaisé du territoire.

C'est enfin **s'adapter au vieillissement de la population, par le développement de la silver economy** pour un déploiement d'offres adaptées aux personnes âgées dans tous les domaines, afin d'offrir une qualité de vie qui se maintient avec l'âge.

Un territoire qui relance son attractivité économique en innovant pour une économie durable

Enfin, le territoire de CAP AZUR souhaite relancer son attractivité économique au bénéfice d'une économie durable, dans un contexte de crise sanitaire qui a diversement touché son économie (impacts importants sur le tourisme et l'événementiel, résilience plus forte sur les autres filières d'excellence). **L'affirmation de l'identité économique du territoire par le soutien aux filières d'excellence** (spatial, événementiel, industries créatives, nouvelles technologies/numérique, intelligence artificielle, silver economy, agritech, filière plantes à parfums - saveurs - senteurs, nautisme) s'avère ainsi plus que jamais d'actualité, portée également par l'ambition d'assurer un équilibre habitat/emploi à l'échelle locale favorisant la ville des courtes distances, le tout dans le respect d'une trajectoire de transition écologique (foncier, émissions de gaz à effet de serre...).

Ce renforcement de l'attractivité économique va de paire avec le **renforcement de l'enseignement secondaire au supérieur en lien avec les filières existantes et en devenir et plus largement la diversification de l'enseignement supérieur**. Il est ainsi indispensable d'offrir des conditions d'études aux étudiants locaux voire de rayonner en matière d'enseignement supérieur pour s'affirmer comme un pôle d'enseignement supérieur et économique à part entière. Par ailleurs, ce renforcement et cette diversification de l'offre doit également se traduire sur le segment de la formation continue.

En lien avec l'orientation précédente, le **renforcement des services aux jeunes et aux étudiants** constitue un axe de travail pour leur permettre de vivre sur le territoire dans des conditions optimales.

Dispositifs de contractualisation sectorielles	
Convention relative à l'enseignement artistique et culturel	EPCI : NON MOUGINS : OUI CANNES : OUI LE CANNET : OUI
Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO)	EPCI : PAPI, PLH, LE CANNET : OUI
Contrat culture, territoire, enfance, jeunesse (CTEJ)	EPCI : NON LE CANNET : OUI
Contrat territoire-lecture (CTL)	EPCI : NON
Bibliothèques	EPCI : NON CANNES : OUI (avec la DRAC)
Pôle inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)	EPCI : NON
Contrat locaux de santé	EPCI : NON
Maison de santé pluriprofessionnelles	EPCI : NON
RTPS (Réseau territorial de Promotion de la Santé)	EPCI : NON
Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champs de l'Autonomie (MAIA)	EPCI : NON LE CANNET : OUI
Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi	EPCI : NON
PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées)	EPCI : NON
Les colos apprenantes	EPCI : NON
Le crédit d'impôts à la transition énergétique, les éco-prêts à taux zéro, les « coups de pouce » pour le chauffage et l'isolation	
Plan climat air énergie territorial	EPCI : PCAET en cours à l'échelle du pôle métropolitain THEOULE : OUI
Convention pour le logement des travailleurs saisonniers	EPCI : Etude OK et Convention avec l'Etat. THEOULE : OUI
Charte départementale d'engagements	
Zones de revitalisation rurale (ZRR)	EPCI : NON
Insertion par l'activité économique	EPCI : Plan Local pour l'insertion et l'Emploi - PLIE
Entreprises adaptées	EPCI : NON LE CANNET : OUI
Convention fond d'initiative territoriale	EPCI : NON
Parcours emploi compétence (PEC)	
Convention promotion de l'emploi	
FIPH	CANNES : OUI
Programme d'appui	
New Deal	EPCI : OUI - cf opérations inscrites dans le Contrat de Territoire et contrat d'avenir. LE CANNET : OUI
THD	EPCI : NON
Espaces France Services	EPCI : Dispensé car doublon avec Nelle Frayère où tous les services de proximité seront présents
Tiers lieux	EPCI : Pépinières + HE + BR, mais pas de contractualisation spécifique.
Revitalisation des centres bourg	EPCI : NON
Action Coeur de Ville	EPCI : NON
Petites Villes de Demain	EPCI : NON
Contrats de ruralité	EPCI : NON
Dédoulement classé en REP et REP+	EPCI : NON
Territoires ruraux – Territoires de culture	EPCI : NON
Convention d'attribution du label « Village étape »	EPCI : NON
Aide à l'installation des jeunes médecins dans les zones fragiles	EPCI : NON
Dispositifs sur une zone géographique	
ORT	EPCI : NON
Projet partenarial d'aménagement (PPA)	EPCI : NON
TEPCV	EPCI : OUI: Label TEPOS - TEPCV CANNES : projet terminé en 2019
Territoire d'industrie	EPCI : Label de la Région
Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS)	EPCI : NON
Mission de lutte contre les conduites addictives (MILCA)	EPCI : NON
Centre d'accueil et d'évaluation des situations (CAES)	EPCI : NON
Territoire zéro chômeur longue durée	
Dispositif MicroFolies	
Quartiers Politiques de la ville	
Contrat de ville	EPCI : oui : Frayère et Ranguin LE CANNET : OUI
Cité Educative	EPCI : NON
Cellule d'emploi	EPCI : Permanences emploi dans le QPV
Point insertion par l'accueil et la formation	
Programme de rénovation urbaine NPNRU	Cannes : OUI EPCI : OUI
Contrat local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD)	Cannes : Oui (frayère) EPCI : OUI MOUGINS : OUI CANNES : OUI LE CANNET : OUI
Atelier santé ville	EPCI : NON
Actions de prévention promotion de la santé	EPCI : NON CANNES : OUI (Participation ARS)
Les quartiers d'été	EPCI : NON



CRTE PHASE 1 - MESURES PLAN FRANCE RELANCE 2020-2022

PROJETS PORTES PAR L'AGGLOMERATION CANNES LERINS ET LES COMMUNES MEMBRES

(CANNES, LE CANNET, MANDELIEU, MOUGINS, THEOULE) au 05-08-2021 et maj 14-09-2021

ÉCOLOGIE				
Rénovation énergétique	Rénovation énergétique des bâtiments publics <i>Ex : gros entretiens et renouvellements</i>			
	Rénovation et extension de l'école élémentaire communale permettant à la fois une rénovation énergétique du bâtiment et l'amélioration de l'accueil des élèves	929 960 €	Théoule	OS2 AS2
	Autoconsommation des bâtiments publics	933 399 €	Mougins	OS2 AS2
	Rénovation énergétique de 4 bâtiments communaux	2 069 798 €	Mandelieu	OS2 AS2
	SMART LIGHTING	2 000 000 €	Mandelieu	OS2 AS2
	Travaux de rénovation de l'Ecole Bocca-Verrerie - Ville de Cannes	300 000 €	Cannes	OS2 AS2
	Rénovation d'un bâtiment communal	1 375 000 €	Cannes	OS2 AS2
	Rénovation Hôtel de Ville	1 655 000 €	Le Cannet	OS2 AS2
	Rénovation Ecole des Pins	2 590 000 €	Le Cannet	OS2 AS2
	Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux	Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux <i>Ex : création d'ascenseurs, adaptation des logements, réno foyers de jeunes, création logements TBC</i>		
Rénovation Maison de Retraite Aga Khan		500 000 €	Le Cannet	OS2 AS2
Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience <i>Ex : chantiers d'adaptation et de restauration éconologique sur points noirs, dans les aires protégées, lutte contre érosion valorisation patrimoine littoral, reprises et améliorations des barrages</i>				
Travaux GEMAPI			CACPL	
Sentier littoral de Théoule sur mer		3 705 750 €	Théoule	
Aménagement du Bord de mer et de l'embouchure de la Siagne : la vitrine littorale transformée, préparer la plaisance de demain		23 000 000 €	Mandelieu	
Création d'un îlot de fraîcheur en cœur de ville		3 161 000 €	Mandelieu	OS1 AS1
Plan fraîcheur dans les écoles – Année 2021 - Ville de Cannes		200 000 €	Cannes	
Requalification du ponton de la Darse		3 750 000 €	Cannes	
Restructuration du Carreau et Aménagement du toit de la Halle Forville		5 775 000 €	Cannes	
Requalification des allées de la Liberté	14 600 000 €	Cannes		
Jardins Familiaux	400 000 €	Le Cannet		
Requalification Carnot	300 000 €	Le Cannet		
Cheminement Bellevue	1 000 000 €	Le Cannet		
Goélands	20 000 €	Le Cannet		
Renaturation du site de la Pointe d l'Aiguille		Théoule		
Mise en place d'une signalétique TSUNAMI		Cannes		
Réseaux d'eau et modernisation des stations d'assainissement y compris outre-Mer ou "Sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales en métropole et dans les outre-Mer" <i>Ex : invest modernisation des réseaux, boues à hygiéniser, mise au norme des STEP,</i>				
Restructuration Réseaux Croisette Cannes	20 067 000 €	CACPL	OS3 AS3	
Poste de refoulement Frayère	1 332 000 €	CACPL	OS3 AS3	
ASSAINISSEMENT+AEP+Climat et Economie d'eau	76 954 000 €	CACPL		
Dont AAP Rebond de l'Agence de l'eau				
Modernisation des centres de tri/recyclage et valorisation des déchets <i>Ex : soutien au tri déchets recyclables, tri sélectif sur voie publique, modernisation centres de tri, valorisation biodéchets, valo énergétique des CSR</i>				
Déchetterie de la Bastige rouge - Projet Wall-e	909 505 €	CACPL	OS2 AS5	
SAE - Système d'Aide à l'Exploitation pour la collecte des déchets	1 588 158 €	CACPL	OS2 AS5	
Création d'une unité de traitement des OM / Etudes AMO à hauteur de 250 k€	250 000 €	CACPL	OS2 AS5	



CRTE PHASE 1 - MESURES PLAN FRANCE RELANCE 2020-2022

PROJETS PORTES PAR L'AGGLOMERATION CANNES LERINS ET LES COMMUNES MEMBRES

(CANNES, LE CANNET, MANDELIEU, MOUGINS, THEOULE) au 05-08-2021 et maj 14-09-2021

Transition agricole	Accélération de la transformation du secteur agricole (bio, haute valeur environnementale, circuits courts, projets alimentaires territoriaux) + au service d'une alimentation saine, durable, locale et de qualité pour tous Ex : développement de jardins partagés et de l'agriculture urbaine, agroécologie, projet alimentaire territorial (PAT) cf Mouans Sartoux, devlpmt cultures hydroponiques,				
	Chargé de mission PAT pour la CACPL	40 000 €	CACPL		
Infrastructures et mobilités vertes	Création de de 3 Hectares de Régie Agricole	1 500 000 €	Mougins		
	Développer des mobilités du quotidien : développer le plan Vélo et les projets des transports en commun Ex : réseaux cyclables, devlpmt nouvelles offres de TCSP, amélioration lignes actuelles, création de nouvelles lignes, PEM				
	PALM VELO : achat 100 velos à assistance électrique	490 500 €	CACPL	OS2 AS4	
	PALM VELO : 9 box velos connectées et sécurisées;		CACPL	OS2 AS4	
	BHNS (Cannes centre, Mougins, Le Cannet...)	38 709 506 €	CACPL	OS2 AS4	
	Déploiement IRVE / éventuellement le reliquat	77 000 €	CACPL	OS2 AS4	
	Création du pôle multimodal « Les postes de l'Estérel » Sous réserve des conclusions des études hydrauliques	7 234 766 €	Théoule		
	Plan vélo - Création de pistes cyclables par la commune de Mougins (Avenue Saint Martin et Route de la Valmasque)	900 000 €	Mougins	OS2 AS4	
	Aménagement d'un parking intermodal Place de France	1 101 700 €	Mandelieu		
	Piste cyclable Coubertin/Poési - Ville de Cannes	1 280 000 €	Cannes		
	Plan Vélo	2 396 000 €	Le Cannet		
	Plan Lumière	412 000 €	Le Cannet	OS2 AS1	
	Rue de Cannes	700 000 €	Le Cannet		
Accélération de travaux sur les infrastructures de transports Ex : bornes de recharge, report modal, parking relais, PEM, voies réservées,					
Organisation durable de l'hyper-centre	4 600 000 €	Le Cannet			
PIA : innover pour la transtion écologique // PIA 4 Ex : e-Busways de Nantes					
Renouvellement de la flotte Palm Bus - acquisition de bus électriques alimentés par des batteries électriques et/ou par des piles à combustible (H2)	21 750 000 €	CACPL	OS2 AS3		
Réalisation des réseaux sous la Croisette dans le cadre de la réalisation d'un dispositif de thalassothermie	3 000 000 €	CACPL			
Réseau de chaleur Roubine et Frayère	7 800 000 €	CACPL			
Hydroélectricité microcentrale Barrage des Moines / Etudes?	120 000 €	CACPL			
Thalassothermie / Etudes	3 000 000 €	CACPL			
Récupération eaux usées alimentation Thalès Chaud Froid / Etudes	1 900 000 €	CACPL			
Recours carburants non conventionnels	16 000 €	Le Cannet			
	ÉCOLOGIE	266 393 042 €			

COMPÉTITIVITÉ

Culture	Soutien aux industries culturelles et créatives (PIA)			
	Nouvelle extension du Palais des Festivals et des Congrès de Cannes – Construction d'une salle polyvalente modulable	51 000 000 €	Cannes	
	Création d'un Centre d'Art Moderne la Malmaison (Pôle Art Moderne et Contemporain à Cannes - PAMoCC)	5 750 000 €	Cannes	
	Construction d'une salle multifonctionnelle à proximité d'un quartier prioritaire de la politique de la ville	2 500 000 €	Cannes	
	Création d'un "Espace Jeunes" en centre-ville	2 800 000 €	Cannes	
	Soutien aux filières, rénovations patrimoniales			
	REFECTION DE LA TOITURE DE LA CHAPELLE NOTRE DAME DE VIE	100 000 €	Mougins	
	Projet Moulin Forville - Création d'une Maison d'Illustre	2 750 000 €	Cannes	
	Aménagement du quartier Grand Capitou	23 000 000 €	Mandelieu	



CRTE PHASE 1 - MESURES PLAN FRANCE RELANCE 2020-2022

PROJETS PORTES PAR L'AGGLOMERATION CANNES LERINS ET LES COMMUNES MEMBRES

(CANNES, LE CANNET, MANDELIEU, MOUGINS, THEOULE) au 05-08-2021 et maj 14-09-2021

	Développement du Musée Bonnard	2 000 000 €	Le Cannet
COMPÉTITIVITÉ		89 900 000 €	

COHÉSION			
Cohésion territoriale	Aide au développement d'une offre de tourisme durable / <i>Fonds de soutien</i> <i>Ex : restauration durable, néco énerétique de lieux, plans d'économie circulaire... possi aussi transport touristique à préciser</i>		
	Rénovaton, et création Résidence de Tourisme	8 500 000 €	Le Cannet
	Rénovation des commerces de centre-ville , soutien aux commerces et à l'artisanat Ex : déplacement d'un commerce excentré, accompagnement pour diag ou déploiement plateforme e-commerce		
	Aménagement et embellissement du centre de Cannes la Bocca (phase 2)	20 600 000 €	Cannes
	Résidence universitaire de la Bastide Rouge	12 000 000 €	OPH
COHÉSION		41 100 000 €	
TOTAL 3 AXES		397 393 042 €	

177 987 669 € CACPL
112 680 000 € CANNES
54 332 498 € MANDELIEU
25 089 000 € LE CANNET
3 433 399 € MOUGINS
11 870 476 € THEOULE
12 000 000 € OPH
397 393 042 €

CRTE PHASE 2 - PRIORISATION DES PROJETS DE TERRITOIRE CANNES LERINS _ au 05-05-2021

TERRITOIRE	MOA	Ordre de priorité	LIBELLE DE L'OPERATION
CACPL	CACPL	1	Réalisation d'un dispositif de thalassothérapie - Réalisation de réseaux
CACPL	CACPL	2	Création d'un réseau de chaleur énergétique - Roubine et Frayère
CACPL	CACPL	3	Méthanisation des boues de la station d'épuration Aquaviva
CACPL	CACPL	4	Projet de réutilisation des eaux usées traitées de la STEP Aquaviva phase 1
CACPL	CACPL		Réalisation d'une zone d'accueil des déchets sur le site de la Bastige rouge - Projet "Wall-e"
CACPL	CACPL		Acquisition de 8 bennes (H2)
CACPL	CACPL		PALM VELO : acquisition de 9 box vélos connectées et sécurisées;
CACPL	CACPL		BHNS Palm Express Rocheville / Mougins Cœur de ville
CACPL	CACPL		Renouvellement de la flotte Palm Bus - Acquisition de bus électriques et hydrogènes
CACPL	CACPL		Restructuration des réseaux d'assainissement de la Croisette à Cannes
CACPL	CACPL		REUT de la STEP Aquaviva à destination du Golf Old Course et de la copro Jardins du Golf
CACPL	CACPL		Parkings relais
CACPL	CACPL		Consolidation du programme ANRU Frayère
CACPL	Cannes	1	EMBELLISSEMENT ET SANCTUARISATION DE LA CROISSETTE (hors piste cyclable)
CACPL	Cannes	2	Nouvelle extension du Palais des Festivals et des Congrès de Cannes – Construction d'une salle polyvalente modulable
CACPL	Cannes	3	CREATION DU POLE ART MODERNE ET CONTEMPORAIN DE CANNES, PAMoCC, A LA MALMAISON
CACPL	Cannes		Plan Chaleur - Desartificialisation - Renaturation (dont écoles et crèches)
CACPL	Cannes		PLAN VELO - AMENAGEMENT D'ITINERAIRES CYCLABLES (Boulevard Alexandre III)
CACPL	Cannes		PLAN VELO - AMENAGEMENT D'ITINERAIRES CYCLABLES (Coubertin)
CACPL	Cannes		Piste cyclable Croisette Palm Beach
CACPL	Cannes		« Requalification des Allées de la Liberté »
CACPL	Cannes		REQUALIFICATION DU PONTON DE LA DARSE
CACPL	Cannes		EXTENSION DU GYMNASSE DES MURIERS ET CREATION D'UN CLUB HOUSE
CACPL	Cannes		CREATION D'UN "ESPACE JEUNES" EN CENTRE VILLE
CACPL	Cannes		CREATION D'UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE A PROXIMITE D'UN QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
CACPL	Cannes		RESTRUCTURATION DU CARREAU ET AMENAGEMENT DU TOIT DU MARCHÉ FORVILLE
CACPL	Cannes		AMENAGEMENT ET EMBELLISSEMENT DU CENTRE DE CANNES LA BOCCA (phase 2) - Relocalisation des espaces publics (Poste, Office de Tourisme, etc.)
CACPL	Cannes		Consolidation du programme ANRU Frayère
CACPL	Cannes		PROJET MOULIN FORVILLE : CREATION D'UNE MAISON D'ILLUSTRE
CACPL	Cannes		Prestations intellectuelles Musée du Cinéma

CRTE PHASE 2 - PRIORISATION DES PROJETS DE TERRITOIRE CANNES LERINS _ au 05-05-2021

TERRITOIRE	MOA	Ordre de priorité	LIBELLE DE L'OPERATION
CACPL	Le Cannet	1	Création d'une Résidence de Tourisme municipale
CACPL	Le Cannet	2	Cheminement piétonnier Bellevue
CACPL	Le Cannet	3	Réaménagement Hotel de ville
CACPL	Le Cannet	4	Réhabilitation Ecole des Pins
CACPL	Le Cannet	5	Requalification Bd Carnot
CACPL	Le Cannet	6	Réaménagement du stationnement Jardin du Tivoli
CACPL	Le Cannet	7	Développement du Musée Bonnard Enrichissement de la collection Amélioration des espaces verts, développement de nouvelles activités de l'atelier et climatisation à faible impact
CACPL	Le Cannet	8	Réaménagement rue de Cannes
CACPL	Le Cannet	9	Plan velo 2021-2025
CACPL	Mandelieu	1	Bord de mer et embouchure de Siagne La vitrine littorale transformée Préparer la plaisance durable de demain
CACPL	Mandelieu	2	Aménagement du quartier du Grand Capitou
CACPL	Mandelieu		Sanctuarisation des vergers de Minelle Ecoparc, sentier naturel sportif, nouvel itinéraire pédestre et cyclable
CACPL	Mandelieu		Retour de la nature en ville et sur les berges de Siagne Le plan « Nature en Ville » Les berges de la Siagne Le plan vélo 2020/2026
CACPL	Mandelieu		Nature à l'école Désimperméabilisation et végétalisation des écoles
CACPL	Mougins	1	Construction d'un nouvel hôtel de ville
CACPL	Mougins	2	Création de 3 hectares d'espaces agricoles
CACPL	Mougins	3	Valorisation du village historique de Mougins
CACPL	Mougins	4	Plan Vélo 2021-2024
CACPL	Théoule	1	Equipement du Vallon de l'Autel 200 places de stationnement et des espaces dédiés au vélo Maison de l'Estérel et Liaisons douces CTM et opération de logements sociaux
CACPL	Théoule	2	Requalification Centre-ville
CACPL	Théoule	3	Aménagement entrée du Parc Marin et Port de la Figueirette
CACPL	Théoule	4	Protection du port de Théoule et de la plage de la Figueirette
CACPL	OPH Cannes	1	Construction d'une résidence universitaire - Réalisation de logements étudiants sur le campus de Bastide Rouge
CACPL	SMED	1	Centrale à haute qualité environnementale alimentée par des déchets et réseau de chaleur associé
CACPL	SMED	2	Nouvelle déchetterie du SMED sur le site de la Roubine



AR Prefecture
006-200039915-20220106-CONTRERELANCECRTE-CC
Reçu le 13/01/2022
Publié le 13/01/2022



PREFECTURE DES ALPES MARITIMES

CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ANNEE 2021

ENTRE

Le Préfet du département des Alpes Maritimes, Monsieur Bernard GONZALEZ

d'une part,

ET

La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, représentée par son Président, David LISNARD

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.



VU le contrat de relance et de transition écologique entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, signé le , et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

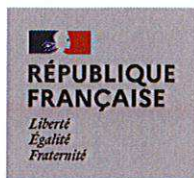
Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.



Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2021, les crédits appelés s'élèvent à :

Crédits	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État
DSIL	Réalisation d'une zone d'accueil des déchets « Wall-E » sur le complexe de la Bastide rouge	CACPL	909 505.00 €	454 753 €	272 851,50 €
DSIL	Aménagement d'une piste cyclable « Coubertin - Poesi »	Cannes	1 279 904.31 €	467 904.31 €	428 000 €
DSIL	Construction d'une salle multifonctionnelle à Cannes la Bocca	Cannes	2 200 000.00 €	957 000 €	440 000 €
DSIL	Réalisation du chemin piétonnier Bellevue/Bonnard	Le Cannet	1 010 116.68 €	707 081.68 €	303 035 €
DSIL	Création d'un îlot fraîcheur	Mandelieu- La Napoule	1 211 387.05 €	695 387.05 €	200 000 €
DSIL	Création de pistes cyclables entre l'avenue Saint-Martin et la route de la Valmasque	Mougins	400 000.00 €	160 000 €	200 000 €
DSIL	Réhabilitation et extension de l'école élémentaire	Théoule-sur-mer	797 666.82 €	558 366.77 €	239 300.05 €

FNADT	Création d'un bassin écrêteur	Mandelieu-La Napoule - SMIAGE	999 425.80 €		199 885,16 €
FNADT	Programmation culturelle	Mandelieu-La Napoule	353 000.00 €		70 600,00 €

Fond Barnier		CACPL			6 187 833 €
Fond Barnier		SMIAGE (pour le territoire de la CACPL)			180 000 €



Crédits	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État
France relance	Aéronautique	NEXESS			710 000 €
France relance	Modernisation des librairies	Un moment chez mémé			10 000 €
France relance	Soutien aux investissements dans les monuments historiques	Abbaye de Lérins			930 000,00 €
France relance	Ecosystèmes territoriaux hydrogène	Hynamics / CACPL			8 603 700 € €
France relance	Industrie du futur	Ganoudi agencement			69 000 €
France relance	Industrie du futur	Cosmo international ingredients			695 051 €
France relance	Industrie du futur	H2O Publicité			241 200 €
France relance	Industrie du futur	Olivier Reyboz publicité			125 475 €
France relance	Industrie du futur	Lo cicero laurent			11 019 €
France relance	Industrie du futur	Comptoir du panneau			26 400 €
France relance	Industrie du futur	JCRNCO			1 766 €
France relance	Industrie du futur	Optim'art			11 400 €
France relance	Territoire d'industrie	Spirit Technologies			170 000 €
France relance	Économie circulaire / biodéchets	CACPL			63 000 € €
France relance	Densification et renouvellement urbain – fonds de recyclage foncier des friches	Pole économie créative Cannes ouest			1 766 500 €
France relance	Soutien à l'alimentation locale et solidaire	Atelier du zero six			10 000 €
France relance	Soutien à l'alimentation locale et solidaire	CCAS CAnnes			35 852,83 €



CANNES
PAYS DE
LÉRINS

France relance	AAP Innovation / EETE	Projet IPVFE			100 000 €
France relance	Dispositif TREMPLIN EETE	Brasserie Hôtel de ville			11 700 €
France relance	Dispositif TREMPLIN EETE	Vie de château			5 530 €
France relance	Dispositif TREMPLIN EETE	NUTRAVALIA			5 000,00 €
France relance	Dispositif TREMPLIN EETE	CORSYS			7 500,00 €
France relance	Investissement du quotidien santé	CH Cannes Simone Veil			188 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Clinique la Grangea			28 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Clinique le méridien			114 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Hôpital privé Cannes Oxford			63 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Institut polyclinique de Cannes			12 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	USLD Dolce Farniente Tiers temps à Le Cannet			9 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	HP A. Tzanck Sophia Antipolis pôle chirurgie			507 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	A Tzanck auto-dialyse Mougins			1 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Agagtir autodialyse Mandelieu			5 000 €
France relance	Fond de transformation numérique des collectivités locales	Théoule-sur-mer			19 373 €
France relance	Plan de relance Musique	Palais des festivals de la ville de Cannes			40 000 €
France relance	PDR Spectacle vivant	SC Mougins			40 000 €



France relance	AAP Relançons l'été	Cannes atelier danse			8 000 €
France relance	Pêche et aquaculture	Esterel pêche			16 235,00 €
France relance	Pêche et aquaculture	Lerins pêche			14 664,12 €
France relance	Pêche et aquaculture	Azur Fish			3 343,08 €
France relance	Pêche et aquaculture	Aquafrais Cannes			7 743,98 € €
France relance	Projets agricoles territoriaux (PAT)	CACPL			55 538,00 €
France relance	Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales / Travaux de rénovation de l'école Bocca-Verrière	Cannes	300 000.00 €	180 000 €	120 000 €
France relance	Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales / Transition vers un éclairage public plus économe en énergie route de Valbonne	Le Cannet	412 414.20 €	247 448.52 €	164 965.68 €
France relance	Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales / Rénovation énergétique de 4 bâtiments	Mandelieu-La Napoule	2 069 798.00 €	1 241 878.8 €	827 919.20 €
France relance	Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales / Rénovation énergétique des bâtiments communaux	Mougins	770 703.50 €	381 787.50 €	311 133,00 €
France relance	Transports collectifs en site propre / Extension PalmExpress	CACPL			1 330 000 €

Total des crédits État par type de crédits	France relance	DSIL	FNADT	Fond Barnier
26 217 513,60 €	17 496 008,89 €	2 083 186,55 €	270 485,16 €	6 367 833 €



AR Prefecture
006-200039915-20220106-CONTRELANCECRTE-CC
Reçu le 13/01/2022
Publié le 13/01/2022



ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Cannes, le [REDACTED]

Le Président de la Communauté d'Agglomération
Cannes Pays de Lérins

Le Préfet des Alpes-Maritimes

David LISNARD

Bernard GONZALEZ



PREFECTURE DES ALPES MARITIMES

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

ANNEE 2021

ENTRE

Le Préfet du département des Alpes Maritimes, Monsieur Bernard GONZALEZ

d'une part,

ET

La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, représentée par son Président, David LISNARD

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, signé le 6 janvier 2022, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2021, les crédits appelés s'élèvent à :

Crédits	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État
DSIL	Réalisation d'une zone d'accueil des déchets « Wall-E » sur le complexe de la Bastide rouge	CACPL	909 505.00 €	454 753 €	272 851,50 €
DSIL	Aménagement d'une piste cyclable « Coubertin - Poesi »	Cannes	1 279 904.31 €	467 904.31 €	428 000 €
DSIL	Construction d'une salle multifonctionnelle à Cannes la Bocca	Cannes	2 200 000.00 €	957 000 €	440 000 €
DSIL	Réalisation du chemin piétonnier Bellevue/Bonnard	Le Cannet	1 010 116.68 €	707 081.68 €	303 035 €
DSIL	Création d'un îlot fraîcheur	Mandelieu- La Napoule	1 211 387.05 €	695 387.05 €	200 000 €
DSIL	Création de pistes cyclables entre l'avenue Saint-Martin et la route de la Valmasque	Mougins	400 000.00 €	160 000 €	200 000 €
DSIL	Réhabilitation et extension de l'école élémentaire	Théoule-sur-mer	797 666.82 €	558 366.77 €	239 300.05 €

FNADT	Création d'un bassin écrêteur	Mandelieu-La Napoule - SMIAGE	999 425.80 €		199 885,16 €
FNADT	Programmation culturelle	Mandelieu-La Napoule	353 000.00 €		70 600,00 €

Fond Barnier		CACPL			6 187 833 €
Fond Barnier		SMIAGE (pour le territoire de la CACPL)			180 000 €

Crédits	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État
France relance	Aéronautique	NEXESS			710 000 €
France relance	Modernisation des librairies	Un moment chez mémé			10 000 €
France relance	Soutien aux investissements dans les monuments historiques	Abbaye de Lérins			930 000,00 €
France relance	Ecosystèmes territoriaux hydrogène	Hynamics / CACPL			8 603 700 € €
France relance	Industrie du futur	Ganoudi agencement			69 000 €
France relance	Industrie du futur	Cosmo international ingredients			695 051 €
France relance	Industrie du futur	H2O Publicité			241 200 €
France relance	Industrie du futur	Olivier Reyboz publicité			125 475 €
France relance	Industrie du futur	Lo cicero laurent			11 019 €
France relance	Industrie du futur	Comptoir du panneau			26 400 €
France relance	Industrie du futur	JCRNCO			1 766 €
France relance	Industrie du futur	Optim'art			11 400 €
France relance	Territoire d'industrie	Spirit Technologies			170 000 €
France relance	Économie circulaire / biodéchets	CACPL			63 000 € €
France relance	Densification et renouvellement urbain – fonds de recyclage foncier des friches	Pole économie créative Cannes ouest			1 766 500 €
France relance	Soutien à l'alimentation locale et solidaire	Atelier du zero six			10 000 €
France relance	Soutien à l'alimentation locale et solidaire	CCAS CANNES			35 852,83 €

France relance	AAP Innovation / EETE	Projet IPVFE			100 000 €
France relance	Dispositif TREMPLIN EETE	Brasserie Hôtel de ville			11 700 €
France relance	Dispositif TREMPLIN EETE	Vie de château			5 530 €
France relance	Dispositif TREMPLIN EETE	NUTRAVALIA			5 000,00 €
France relance	Dispositif TREMPLIN EETE	CORSYS			7 500,00 €
France relance	Investissement du quotidien santé	CH Cannes Simone Veil			188 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Clinique la Grangea			28 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Clinique le méridien			114 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Hôpital privé Cannes Oxford			63 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Institut polyclinique de Cannes			12 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	USLD Dolce Farniente Tiers temps à Le Cannet			9 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	HP A. Tzanck Sophia Antipolis pôle chirurgie			507 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	A Tzanck auto-dialyse Mougins			1 000 €
France relance	Investissement du quotidien santé	Agaghtir autodialyse Mandelieu			5 000 €
France relance	Fond de transformation numérique des collectivités locales	Théoule-sur-mer			19 373 €
France relance	Plan de relance Musique	Palais des festivals de la ville de Cannes			40 000 €
France relance	PDR Spectacle vivant	SC Mougins			40 000 €

France relance	AAP Relançons l'été	Cannes atelier danse			8 000 €
France relance	Pêche et aquaculture	Esterel pêche			16 235,00 €
France relance	Pêche et aquaculture	Lerins pêche			14 664,12 €
France relance	Pêche et aquaculture	Azur Fish			3 343,08 €
France relance	Pêche et aquaculture	Aquafrais Cannes			7 743,98 € €
France relance	Projets agricoles territoriaux (PAT)	CACPL			55 538,00 €
France relance	Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales / Travaux de rénovation de l'école Bocca-Verrière	Cannes	300 000.00 €	180 000 €	120 000 €
France relance	Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales / Transition vers un éclairage public plus économique en énergie route de Valbonne	Le Cannet	412 414.20 €	247 448.52 €	164 965.68 €
France relance	Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales / Rénovation énergétique de 4 bâtiments	Mandelieu-La Napoule	2 069 798.00 €	1 241 878.8 €	827 919.20 €
France relance	Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales / Rénovation énergétique des bâtiments communaux	Mougins	770 703.50 €	381 787.50 €	311 133,00 €
France relance	Transports collectifs en site propre / Extension PalmExpress	CACPL			1 330 000 €

Total des crédits État par type de crédits	France relance	DSIL	FNADT	Fond Barnier
26 217 513,60 €	17 496 008,89 €	2 083 186,55 €	270 485,16 €	6 367 833 €

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Cannes, le 6 janvier 2022,

Le Président de la Communauté d'Agglomération
Cannes Pays de Lérins

La Sous-préfète de l'arrondissement de Grasse



David LISNARD

Anne FRACKOWIAK-JACOBS